

République du Sénégal

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Stratégie Nationale des Aires Marines Protégées du Sénégal



Par

Papa Samba Diouf¹ et Khady Sané²

Février 2020

¹ Consultant en Planification Stratégique, Environnement, Pêche
et Développement Personnel

Adresse : 13 Cité ASECNA, Ouakam, Dakar, Sénégal.

Téléphone : + (221) 77 584 98 71

Email : psdiouf@gmail.com

² Juriste Environnementaliste

Table des matières

Table des figures	4
Table des tableaux	5
Abréviations et acronymes	6
Résumé / Synthèse	8
Introduction	11
1. Contexte	13
1.1. Le cadre physique	13
1.2. L'importance socio-économique de la zone marine et côtière du Sénégal	16
1.3. La pêche : un pilier de l'économie sénégalaise	16
1.4. La biodiversité de la zone marine côtière	19
1.4.1. Habitats particuliers	19
1.4.2. Diversité biologique	27
1.5. Le réseau d'AMP du Sénégal	29
1.6. Le pétrole et le gaz dans la zone marine et côtière	34
2. Analyse des réalisations de la stratégie nationale pour les AMP, précédente	37
2.1. Axe stratégique 1 : Renforcement institutionnel, création et gestion des AMP	37
2.2. Axe stratégique 2 : Contribution des AMP à la gestion durable des ressources halieutiques, à la conservation de la biodiversité marine et côtière et à l'amélioration des conditions et moyens d'existence des communautés locales	41
2.3. Axe stratégique 3 : Développement de la recherche scientifique au service des AMP	43
3. Le cadre juridique et institutionnel des AMP	45
3.1. Les Parcs et les Réserves sous la tutelle de la Direction de Parcs Nationaux	45
3.2. Les Aires Marines Protégées	46
3.3. Les Zones de Pêches Protégées (ZPP).	48
3.4. Les Aires (et Territoires) du Patrimoine Autochtone Communautaire (APAC)	49
3.5. La Convention Locale (CL)	49
3.6. Les plans de d'aménagement et de gestions des pêcheries	50

4. Diagnostic des AMP	51
5. Cadre stratégique et opérationnel	52
5.1. Vision.....	52
5.2. Les axes stratégiques	53
5.3. Objectifs, résultats attendus et actions	53
5.3.1. Axe stratégique 1. Création et gestion des AMP	53
5.3.2. Axe stratégique 2. Renforcement des bénéfices socioéconomiques tirés des AMP	57
5.3.3. Axe stratégique 3.....	59
5.4. Plan d'action opérationnel	61
6. Articulation avec les politiques nationales et les conventions internationales	72
7. Les principes directeurs de la stratégie.....	73
8. La gouvernance de la stratégie.....	78
8.1. Le cadre de coordination	78
8.2. Le suivi et l'évaluation de la stratégie	79
9. Financement de la stratégie des AMP	80
Bibliographie	81

Table des figures

Figure 1. Carte de la côte sénégalaise.....	14
Figure 2. Evolution des débarquements de la pêche artisanale, de la pêche industrielle et des débarquements totaux	17
Figure 3. Littoral sénégalais avec les principaux centres de pêche, la bathymétrie et les estuaires	19
Figure 4. Situation des principales zones de mangrove du Sénégal	21
Figure 5. Herbiers marins	24
Figure 6. Localisation des herbiers marins dans le delta du Saloum.....	25
Figure 7. Morphologie du plateau continental sénégalais.....	26
Figure 8. Carte du réseau des AMP communautaires.....	31
Figure 9. Carte du réseau des aires protégées gérées par la DPN	31
Figure 10. Zones prioritaires de conservation.....	32
Figure 11. Zones de Pêche Protégées (ZPP) et Zones d’Immersion de Récifs Artificiels (ZIRA)	33
Figure 12. Zones où des APAC ont été identifiées.....	33
Figure 13. Carte des blocs pétroliers au 31 décembre 2016	35

Table des tableaux

Tableau 1. Les espèces de mangrove et caractéristiques (WERNER, 1995)	22
Tableau 2. Forces et faiblesses du secteur des hydrocarbures au Sénégal	36
Tableau 3. Réalisations pour l'axe stratégique 1 : Renforcement institutionnel, création et gestion des AMP	37
Tableau 4. Réalisations pour l'axe stratégique 2 : Contribution des AMP à la gestion durable des ressources halieutiques, à la conservation de la biodiversité marine et côtière et à l'amélioration des conditions et moyens d'existence des communautés locales	41
Tableau 5. Réalisations pour l'axe stratégique 3 : Développement de la recherche scientifique au service des AMP	43
Tableau 6. Analyse SWOT des AMP	51
Tableau 7. Objectifs, résultats attendus et actions du domaine de l'axe stratégique 1.....	54
Tableau 8. Objectif, résultats attendus et actions du domaine d'action prioritaire 2.....	58
Tableau 9. Objectif, résultats attendus et actions de l'axe stratégique 3	59
Tableau 10. Plan d'action opérationnel de la stratégie nationale pour les AMP (2020-2024).....	62

Abréviations et acronymes

ACDI	Agence Canadienne pour le Développement International
ADUPES	Projet Aménagement Durable des Pêcheries du Sénégal
AECID	Agencia Española de Cooperación Internacional para el Desarrollo
AFD	Agence Française de Développement
AGR	Activité Génératrice de Revenus
AMP	Aires marines Protégées
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
APAC	Aires (et territoires) du Patrimoine Autochtone et communautaire
ASC	Association Sportive et culturelle
BAD	Banque Africaine de développement
CCST	Comité Consultatif Scientifique et Technique
CG	Comité de Gestion
CITES	Convention sur le Commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CLPA	Conseil Local de Pêche Artisanale
CMS	Convention on Migratory Species
COMFISH	Collaborative Management for a Sustainable Fisheries Future in Senegal
CPDN	Contribution Prévue Déterminée au niveau National
CRODT	Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye
CSE	Centre de Suivi Ecologique
DAMCP	Direction des Aires Marines Communautaires Protégées
DEEC	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
DEFCCS	Direction des Eaux, Forêts, Chasse et Conservation des sols
DPEE	Direction de la prévision et des études économiques
DPM	Direction des Pêches maritimes
DPN	Direction des Parcs Nationaux
DPSP	Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches
ENDA	Environnement et Développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA	Franc de la Communauté Financière d'Afrique
GIE	Groupement d'intérêt économique
GIZ	Coopération Technique Allemande
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
ISE	Institut des Sciences de l'Environnement
ITIE	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
IUPA	Institut universitaire de Pêche et d'Aquaculture
JICA	Japan International Cooperation Agency
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEFP	Ministère de l'Économie, des Finances et de la Planification
MEPN	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
MPAM	Ministère de la Pêche et des Affaires maritimes
MPEM	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
ND	Non Daté
OCDE	Organisation pour la Coopération et le Développement Économique
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PAG	Plans d'Aménagement et de gestion

PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PIB	Produit Intérieur Brut
PNOD	Parc National des Oiseaux du Djoudj
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des nations Unies pour l'Environnement
PRAO	Programme Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest
PRCM	Partenariat Régional pour la Conservation de la zone côtière et Marine en Afrique de l'Ouest
PSE	Plan Sénégal Emergent
PTA	Plan de travail annuel
PTF	Partenaire Technique et Financier
RAMPAO	Réseau Régional d'Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest
REPAO	Réseau sur les Politiques des Pêches en Afrique de l'Ouest
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
SNDES	Stratégie nationale de Développement économique et social
SRPSM	Service Régional des Pêches et de la Surveillance
SWOT	Forces, faiblesses, opportunité et menaces
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
WAMER	Western African Marine Eco-Region
WWF	World Wide Fund for nature
ZEE	Zone Economique Exclusive
ZPP	Zones de Pêche Protégées

Résumé / Synthèse

Avec le soutien du « *Projet d'appui à la politique d'aires marines protégées du Sénégal à travers la conservation et la mise en valeur durables des mangroves de la Casamance et du Sine Saloum* », le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) a entrepris d'élaborer une nouvelle stratégie nationale des Aires Marines Protégées (AMP).

L'analyse de la stratégie précédente, qui couvrait la période allant de 2014 à 2018 a permis de constater que globalement, elle a permis d'importantes réalisations en matière de création et de gestion d'AMP, de renforcement des bénéfices socio-économiques tirés par les communautés des AMP et par suite, un plus fort engagement des populations locales. En ce qui concerne la collaboration scientifique, une dynamique très favorable, qu'il convient de consolider, a été créée.

Toutefois, en matière de surveillance participative, de collaboration multisectorielle et de mobilisation de fonds, des améliorations notables sont indispensables.

Le processus d'élaboration de la présente stratégie nationale des AMP a été très participatif. La base des éléments qui la constituent proviennent essentiellement :

- d'un atelier participatif de planification, qui a regroupé des représentants des différentes catégories d'acteurs intervenant dans la gestion des AMP ;
- la recherche documentaire ;
- les entretiens individuels avec les acteurs ;
- les recommandations et les défis issus de l'analyse des réalisations de la stratégie pour les AMP, précédente ;
- les recommandations du Comité consultatif scientifique et Technique (CCST).

Le Sénégal a mis en place un important réseau d'Aires Marines Protégées. Il est composé de vingt (20) aires protégées dont cinq parcs nationaux (Langue de Barbarie, Parc National des oiseaux du Djoudj, Iles de la Madeleine, Delta du Saloum et Basse Casamance), neuf (9) aires marines protégées (Saint-Louis, Cayar, Joal-Fadiouth, Bamboung, Gandoul, Sangomar, Kassa-Balantakounda, Niamoune-Kalounayes et Abéné), quatre réserves naturelles (Guembeul, Popenguine, technopôle et Kalissaye) et deux réserves naturelles communautaires (Somone et Palmarin).

Trois nouvelles initiatives de création d'AMP sont en cours. Il s'agit de celles de Gorée, de Kalolal Blouf Fogny et de Niambalang Djiembéring Kabrousse.

En outre, pour répondre à des besoins spécifiques, le Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime, a mis en place des Zones de Pêche Protégées (ZPP) : Hann, Ngaparou et Petite Côte.

Par ailleurs, des communautés, appuyés par des partenaires techniques et financiers ont mis en place des aires (et territoires) du patrimoine autochtone et communautaire (APAC). Parmi celles-ci, l'APAC de Casamance, est en zone côtière.

L'analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités et menaces), effectuée lors de l'atelier de planification de la présente stratégie présente de nombreux atouts. Parmi ceux-ci, un certain nombre méritent d'être mis à profit et renforcé dans le cadre de cette nouvelle stratégie. Il s'agit de :

- la volonté politique qui peut être utilisée pour amener les autorités à allouer des budgets plus conséquents aux AMP ;
- la prise de conscience de l'état de dégradation des ressources marines et côtières pour renforcer l'engagement des communautés ;
- l'importance des AMP du Sénégal pour les espèces migratrices (oiseaux, tortues marines, poissons et crevettes) pour mobiliser les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) des pays européens et américains qui partagent avec l'Afrique de l'Ouest, ces espèces ;
- l'appropriation des AMP par les populations pour assurer la durabilité et l'efficacité des actions réalisées.

En ce qui concerne les faiblesses, le fait le plus marquant est l'insuffisance des moyens financiers. Des mesures énergiques doivent être identifiées par la stratégie pour résoudre le déficit récurrent de financement. Les problèmes de délimitation des AMP et de surveillance sont également à résoudre par la présente stratégie. L'absence d'une loi-cadre réglementant la création et la gestion des AMP, constitue un vide à combler rapidement.

Les opportunités qu'il faut absolument saisir sont l'existence de PTF et la présence du Réseau Régional d'Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest (RAMPAO) et du Partenariat Régional pour la Conservation de la zone côtière et Marine en Afrique de l'Ouest (PRCM) à Dakar.

Les menaces les plus sérieuses sont l'exploration et exploitation du pétrole et du gaz découverts au Sénégal, les conflits de vocation et d'utilisation des AMP avec d'autres secteurs et le terrorisme. Ces éléments doivent être pris en charge par la stratégie en anticipant sur les risques.

La présente stratégie nationale des AMP est élaborée dans un contexte où le PSE II démarre, le PSE Vert est en train de voir le jour et d'importants gisements de gaz et de pétrole sont découverts au Sénégal. Dans sa conception, ces éléments importants de la politique de développement social, économique et environnemental, ont été pris en compte à travers l'anticipation sur les risques éventuels liés à l'exploitation des hydrocarbures, la création d'une dynamique de développement durable dans les AMP et leurs zones périphériques et le « verdissement » de ces aires de conservation.

L'essentiel des éléments du cadre stratégique et opérationnel a été défini par les acteurs intervenant dans la gestion des AMP lors de l'atelier de planification. Après un diagnostic de la situation actuelle, une vision, des axes stratégiques, des objectifs et des actions à mener, ont été identifiés.

La vision élaborée de manière participative est la suivante :

Un réseau cohérent d'AMP au Sénégal, écologiquement représentatif, efficacement cogéré, assure la conservation de la biodiversité marine et côtière, la gestion durable des zones de pêche, la valorisation du patrimoine culturel et l'amélioration des moyens et conditions d'existence des communautés.

Six (6) valeurs ont été définies pour accompagner la réalisation de cette vision. Il s'agit de :

- ***Engagement des acteurs***
- ***Professionnalisme***

- **Transparence**
- **Durabilité**
- **Synergie et esprit d'équipe**
- **Egalité et Equité de genre**

L'objectif global de la stratégie nationale des AMP est de « Contribuer à la conservation de la biodiversité marine et côtière, la gestion durable de la pêche, la valorisation du patrimoine culturel et l'amélioration des moyens et conditions d'existence des communautés grâce à la mise en place et une gestion efficace d'un réseau d'AMP ».

Les axes stratégiques identifiés sont les suivants :

- **Axe stratégique 1.** Création et gestion des AMP ;
- **Axe stratégique 2.** Renforcement des bénéfices socioéconomiques tirés des AMP ;
- **Axe stratégique 3.** Développement de la recherche scientifique et valorisation des savoirs endogènes au service des AMP.

Pour chacun de ces axes stratégiques, des objectifs, des résultats attendus et des actions ont été identifiées.

Afin de faciliter la mise en œuvre de la stratégie nationale des AMP, un plan d'action opérationnel de cinq (5) ans a été élaboré. Il indique les actions à mener, les institutions responsables, le chronogramme et le coût des actions. Le budget total nécessaire pour la mise en œuvre du Plan d'action opérationnel est évalué à **11 205 000 000 F CFA**.

Pour augmenter les chances de réussite de la mise en œuvre de la stratégie des AMP, un ensemble de principes directeurs guidera son opérationnalisation. Ces principes sont tirés des meilleures pratiques en termes de mise en œuvre de plans d'action, de stratégies, de projets / programmes.

La gouvernance de la stratégie sera assurée par une cellule de coordination dont le Directeur de la Direction des Aires Marines Communautaires Protégées (DAMCP) sera le coordonnateur. La cellule de coordination aura pour rôles de :

- superviser la mise en œuvre et l'actualisation périodique de la stratégie nationale des AMP ;
- approuver les plans de travail et les budgets annuels des aires marines protégées ;
- veiller, dans le cadre du suivi-évaluation de la stratégie nationale, à ce que les activités soient conformes aux orientations et à la politique définie par l'Etat dans le domaine de la diversité biologique, en général, et marine et côtière en particulier ;
- assurer la coordination technique et administrative de la stratégie.

Le suivi-évaluation permettra d'analyser les résultats obtenus, tout au long du processus de mise en œuvre de la stratégie. Il fournira l'opportunité de s'assurer du réalisme des actions identifiées et de les réajuster en cours d'exécution, si l'évolution des indicateurs n'est pas conforme aux prévisions.

Des pistes sont indiquées dans la stratégie pour mobiliser les fonds nécessaires à sa mise en œuvre.

Introduction

Les écosystèmes marins et côtiers fortement convoités, jouent un rôle important dans la vie sociale et économique du Sénégal et la conservation de la biodiversité nationale, sous-régionale voire mondiale (espèces migratrices). A titre illustratif, la pêche contribue de manière significative à la création d'emplois (600 000), à la sécurité alimentaire (plus de 70 % des protéine animale), à la création de richesses et à la réduction du déficit de la balance des paiements (Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes, 2013³ ; Diouf *et al.*, 2016)⁴.

La pêche est la première source d'entrées de devises au Sénégal, avec une valeur des exportations de produits halieutiques d'environ 193 milliards de F CFA⁵ en 2015 (Diouf *et al.*, 2016).

La richesse⁶ créée par la pêche maritime et ses activités connexes s'élevait à 241,6 milliards de F CFA en 2014 dont, 129,3 milliards pour l'activité de capture, 24,2 milliards pour la transformation, 56 milliards pour la commercialisation, 10,1 milliards pour la vente de carburant, 8,1 milliards pour la production de glace et la conservation de produits halieutiques, 5,6 milliards pour le transport de produits halieutiques et 8,3 milliards pour les autres activités connexes (ADUPES et ANSD, 2016)⁷. Ainsi, en 2014, la pêche et ses activités connexes ont contribué pour 3,2 % au PIB national (ADUPES et ANSD, 2016).

La biodiversité marine et côtière du Sénégal est très élevée (Thiam, 1997)⁸ et les nombreux habitats de zones humides jouent un rôle important dans la préservation d'espèces migratrices venant d'Europe et d'Asie (Oiseaux migrateurs) et d'espèces menacées (tortues marines, mammifères marins...).

Malheureusement, ces écosystèmes marins sont sujets à de nombreuses agressions à la fois anthropiques et naturelles parmi lesquels on peut citer :

- la surexploitation des ressources naturelles ;
- les aménagements hydroagricoles tels que les barrages ;
- la construction d'infrastructures (Diouf *et al.*, 2019)⁹
- l'urbanisation ;

³ Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes, 2013. Conseil Interministériel sur la pêche. MPAM, 40 p.

⁴ Diouf P. S., Diop N. et Diop H., 2016. Plan national d'adaptation du secteur de la pêche et de l'aquaculture face au changement climatique horizon 2035. MEDD / MPEM / Projet USAID COMFISH, 143 p.

⁵ 1 Euro = 656 F CFA

⁶ La richesse créée par une branche d'activité se mesure par la différence entre la valeur de la production et le coût des biens et services non durables utilisés pour la réalisation de cette production (appelé consommations intermédiaires). La richesse créée par la pêche ne se limite pas aux captures. Elle prend également en compte les activités de transformation ainsi que celles des services tels que la restauration, les réparations, le commerce, la fabrication de pirogues, le transport de produits halieutiques, etc.

⁷ ADUPES et ANSD, 2016. Compte satellite de la pêche maritime. MPEM et MEFP, 48 p.

⁸ Thiam M., 1997. La biodiversité marine dans la zone économique exclusive sénégalaise. CRODT, 16 p.

⁹ Diouf P. S. D., Sène J. H. B. et Traoré J. M. B., 2019. Détermination des zones d'intérêt biologique, sensibles et vulnérables à l'implantation des infrastructures au Sénégal : cas des sites du bas delta du fleuve Sénégal et du delta du Saloum. RAMPAS, 109 p.

- la pollution ;
- les effets du changement climatique...

A cela il faut ajouter la découverte d'importants gisements de gaz et de pétrole au Sénégal, dont l'exploitation présente des risques réels pour la conservation de la biodiversité (Diouf, 2018).

Conscient de tous ces problèmes auxquels font face les écosystèmes marins et côtiers, le Sénégal, avec l'appui de Partenaires Techniques et Financiers, a mis en place un réseau important d'Aires Marines Protégées (AMP).

Selon la Convention sur la Diversité Biologique, une aire marine protégée renvoie à : « toute zone située à l'intérieur ou à proximité du milieu marin, avec ses eaux sus-jacentes, la faune et la flore associées et les éléments historiques et culturels qui s'y trouvent, qui a été mise en réserve par une loi ou d'autres dispositions utiles, y compris la coutume, dans le but d'accorder à la diversité biologique, marine ou côtière, un degré de protection plus élevé que celui dont bénéficie le milieu environnant ».

L'UICN (2007) définit un réseau d'aires marines protégées comme un : « Ensemble d'aires marines protégées individuelles qui fonctionnent en collaboration et en synergie, à échelles spatiales, et font l'objet de divers niveaux de protection, en vue d'atteindre des objectifs écologiques plus efficacement et plus exhaustivement que ne le feraient des sites individuels ». Les principaux critères qui doivent être à la base d'un réseau sont généralement la cohérence, la représentativité et la connectivité.

La zone marine et côtière du Sénégal dispose de dix-huit (18) aires protégées, dont quatre parcs nationaux (Langue de Barbarie, Iles de la Madeleine, Delta du Saloum et Basse Casamance), neuf (9) aires marines protégées (Saint-Louis, Cayar, Joal-Fadiouth, Bamboung, Gandoul, Sangomar, Kassa-Balantakounda, Niamoune-Kalounayes et Abéné), trois réserves naturelles (Guembeul, Popenguine et Kalissaye) et deux réserves naturelles communautaires (Somone et Palmarin).

Dans le cadre des réformes institutionnelles engagées par l'Etat, une Direction des Aires marines Communautaires Protégées (DAMCP) a été créée en 2012 et des orientations stratégiques spécifiques définies pour la mise en cohérence des programmes de conservation tout en leur donnant un caractère inclusif et participatif.

L'objectif principal à court et moyen terme de cette Direction est l'extension du réseau des AMP et la mise en place d'un cadre institutionnel de gestion de ces espaces en intégrant et en valorisant les initiatives communautaires afin de favoriser l'adhésion et la participation de tous les acteurs à la dynamique.

Le Sénégal souhaite ainsi, sur la base d'un programme national inclusif et participatif :

1. étendre les mesures de protection et de gestion des ressources marines et côtières pour assurer la conservation des milieux vulnérables conformément aux objectifs dits d'Aïchi qui ambitionnent de protéger au moins 10 % de la zone Economique Exclusive, à l'horizon 2020 (recommandation de la COP 10 du 18 au 29 octobre 2010 de la Convention sur la Biodiversité) ;
2. améliorer la stratégie de gestion des sites par la mise en place d'outils et d'organes de gestion appropriés, l'institution d'un système de suivi scientifique adapté ;

3. promouvoir le développement socio-économique durable des zones concernées.

A cet effet, le Sénégal a conclu un accord de financement avec l'Agence française de Développement (AFD), destiné à la mise en cohérence des activités de restauration de la mangrove et la consolidation du réseau des Aires Marines Protégées (AMP) existant, par le biais du projet intitulé » **Projet d'appui à la politique d'Aires Marines Protégées du Sénégal à travers la conservation et la mise en valeur durables des mangroves de la Casamance et du Sine Saloum** ».

Sous tutelle du Ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD), ce projet vise à renforcer la capacité du gouvernement à gérer les Aires Marines Protégées en s'appuyant sur l'expérience acquise dans les zones de mangrove, dans un souci d'une meilleure valorisation des services écosystémiques. Il s'inscrit dans une démarche participative de conservation et d'amélioration de la biodiversité conformément aux engagements internationaux du Sénégal, puis répond à la volonté des communautés locales de résoudre les conflits dans l'usage des ressources halieutiques.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, il est prévu l'évaluation et l'actualisation du document de stratégie nationale pour les Aires Marines Protégées du Sénégal 2014 – 2018.

Le processus d'élaboration de la présente stratégie nationale des AMP a été très participatif. La base des éléments qui la constituent proviennent essentiellement :

- d'un atelier participatif de planification, qui a regroupé des représentants des différentes catégories d'acteurs intervenant dans la gestion des AMP ;
- la recherche documentaire ;
- les entretiens individuels avec les acteurs ;
- les recommandations et les défis issus de l'analyse des réalisations de la stratégie pour les AMP précédente ;
- les recommandations du CCST.

1. Contexte

1.1. Le cadre physique

Avec une longueur d'environ 718 km, le littoral sénégalais est délimité au nord (16° 03 N) par la frontière avec la Mauritanie et au sud (12° 20 N) par la frontière avec la Guinée Bissau. Entre 13°35 N et 13°4 N, la Gambie forme une enclave dans ce littoral.



Figure 1. Carte de la côte sénégalaise

Source : Enda REPAO, 2010¹⁰

La côte est généralement sableuse à l'exception de l'avancée rocheuse de la presqu'île du Cap-Vert, des formations de mangrove du Sine-Saloum et les estuaires des fleuves Gambie et Casamance.

Le plateau continental (0-150 m) représente une superficie de 8 700 miles¹¹ carré, soit environ 20 % de la ZEE sénégalaise. Large de 27 miles au niveau de Saint Louis, ce plateau continental se réduit à 5 miles devant la presqu'île du Cap Vert pour s'élargir jusqu'à 50 miles vers la Casamance. Le fond présente un certain nombre d'accidents topographiques (plusieurs canons sous-marins dont le plus remarquable est celui de Cayar et quelques falaises de 10 à 15 m de haut).

¹⁰ REPAO, 2010. Pêche et changements climatiques en Afrique de l'Ouest : Etat des lieux. Enda REPAO, 244 p.

¹¹ 1 mile = 1,609 kilomètre

L'étude sédimentologique de Domain (1977)¹² a permis d'identifier toutes les composantes sédimentologiques des fonds marins sénégalais. Un faciès vaseux (vase et sable vaseux) est dominant au nord de la presqu'île du Cap-Vert et un faciès plutôt sableux (sables fins à très fins) au sud. Les fonds rocheux continus se présentent sous forme de bancs allongés parallèlement à la côte, particulièrement au nord entre 10 et 20 m. De nombreux pointements rocheux isolés parsèment les fonds, surtout au sud de la presqu'île du Cap-Vert.

Quatre cours d'eau débouchent sur le littoral :

- Deux fleuves aux débits appréciables : le Sénégal et la Gambie, avec des débits moyens en période de crue respectivement de 3515 m³/s et de 556 m³/s qui drainent vers la mer des quantités relativement importantes d'apports terrigènes. Il faut, toutefois signaler qu'avec l'édification du barrage de Diama, les apports terrigènes du fleuve Sénégal ont fortement diminué et se limitent aux périodes d'ouverture de ce barrage.
- Deux autres fleuves, qui doivent plutôt être considérés aujourd'hui comme des estuaires inversés, le Sine-Saloum et la Casamance, et par lesquels ne transitent plus que des volumes négligeables d'eau douce. Ces cours d'eau, notamment le Sine-Saloum et la Casamance, jouent un rôle important dans l'alimentation et la survie de juvéniles de crevettes et de poissons marins (Diouf, 1996)¹³.

L'hydroclimat du plateau continental présente schématiquement, deux grandes saisons marines qui caractérisent le domaine maritime sénégalais (Cury et Roy, 1991)¹⁴:

- Une saison froide, de la mi-novembre à la mi-mai, au cours de laquelle des vents de secteur nord (alizés) atteignant des vitesses de 5 à 7 m/s provoquent des remontées d'eaux profondes froides (upwelling) riches en sels nutritifs. Ces eaux froides et salées qui envahissent progressivement tout le plateau continental peuvent descendre à des températures de 15-16°C.
- Une saison chaude, de juin à novembre, durant laquelle des eaux chaudes (28 à 30 °C) d'origine tropicale et pauvres en éléments nutritifs remontent du sud et occupent l'ensemble du domaine océanique côtier.

Le mécanisme privilégié d'enrichissement du plateau continental est l'upwelling côtier qui, par l'extraordinaire apport en nutriments qu'il provoque, va induire un développement de l'ensemble de la chaîne alimentaire marine (Cury et Roy, 1991).

Ces processus physiques, chimiques et biologiques sont toutefois soumis à une forte variabilité saisonnière et interannuelle qui va avoir des répercussions sensibles sur l'abondance et la disponibilité des ressources marines (Barry et *al.*, 2003)¹⁵. Il semblerait que ces variations soient accentuées par les effets du

¹² Domain F, 1977. Carte sédimentologique du plateau continental sénégalais, extension à une partie du plateau continental de la Mauritanie et de la Guinée-Bissau, Note explicative n° 68, ORSTOM, 27 p.

¹³ Diouf P.S., 1996.- Les peuplements de poissons des milieux estuariens de l'Afrique de l'Ouest : l'exemple de l'estuaire hyperhalin du Sine-Saloum. Thèse de Doctorat, Université de Montpellier II, 267 p + annexes. (Cette thèse a également été publiée dans la série Thèses et documents microfichés de l'ORSTOM, sous le numéro 156).

¹⁴ Cury P. et Roy C., 1991. Pêcheries ouest-africaines : variabilité, instabilité et changement. ORSTOM, 527 p.

¹⁵ Barry M., Bouso T., Dème M., Diouf T., Fontana A., Samb B. et Thiam D., 2003. Le contexte des ressources halieutiques. CRODT, 17 p.

changement climatique (Diouf et al., 2016¹⁶ ; Diouf, 2017¹⁷). Le phénomène d'upwelling explique en grande partie l'importance de la pêche au Sénégal.

1.2. L'importance socio-économique de la zone marine et côtière du Sénégal

Les potentialités économiques de la zone marine et côtière font qu'elle est le siège d'activités diverses et attirent une population de plus en plus nombreuse (plus de 75 % des habitants du Sénégal vivent dans la zone côtière). Il s'y développe également de nombreuses activités telles que la pêche, le tourisme et le maraîchage (75 % des légumes consommés dans le pays sont cultivés dans les Niayes). La zone côtière concentre 67,67 % des actifs du secteur agricole sur environ 31 % des superficies cultivées du pays, 72 % des actifs du secteur industriel, 63,6 % des actifs du secteur des services marchands et 73,58 % des actifs du secteur des services non marchands. Au total, la zone côtière participe pour 67,86 % à la réalisation du Produit Intérieur Brut du Sénégal (DAMCP, 2013¹⁸ ; Diouf, 2016)¹⁹.

Une des activités qui illustre le plus l'importance socio-économique de la zone marine et côtière, est la pêche. Cette dernière et la nécessité de conserver la biodiversité, justifient amplement la mise en place d'un réseau d'AMP au Sénégal.

1.3. La pêche : un pilier de l'économie sénégalaise

L'importance de la pêche au Sénégal se manifeste à travers les rôles majeurs qu'elle joue dans la création d'emplois, la sécurité alimentaire, la création de richesses et la réduction du déficit de la balance des paiements (Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes, 2013²⁰ ; Diouf *et al.*, 2016).

Les captures de la pêche maritime ont connu une forte croissance dans le temps. Elles ont été multipliées par huit (Alliez, 1998)²¹ entre 1965 et 1998. Elles sont passées de 50 000 tonnes en 1965 à environ 400 000 en 1998 et se maintiennent actuellement autour de 400 000 à 500 000 tonnes. L'essentiel des captures, environ 80 à 90 %, est assuré par la pêche artisanale.

¹⁶ Diouf P. S., Diop N. et Diop H., 2016. Plan national d'adaptation du secteur de la pêche et de l'aquaculture face au changement climatique horizon 2035. MEDD / MPEM / Projet USAID COMFISH, 143 p.

¹⁷ Diouf P. S., 2017. Stratégie de mise en œuvre du plan national d'adaptation du secteur de la pêche et de l'aquaculture aux effets du changement climatique. MPEM, 114 p.

¹⁸ DAMCP, 2013. Stratégie nationale pour les aires marines protégées du Sénégal. MEDD, 56 p.

¹⁹ Diouf P. S., 2016. Projet Mangrove et Aires Marines Protégées de la Casamance et du Sine-Saloum. Rapport 3 – Document de projet. DAMCP / COFREPECHE, 48 p.

²⁰ Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes, 2013. Conseil Interministériel sur la pêche. MPAM, 40 p.

²¹ Alliez J.L. Contribution au plan directeur des pêches maritimes. CAEE, Mission française de Coopération et d'Action Culturelle, 1998. 56 p.

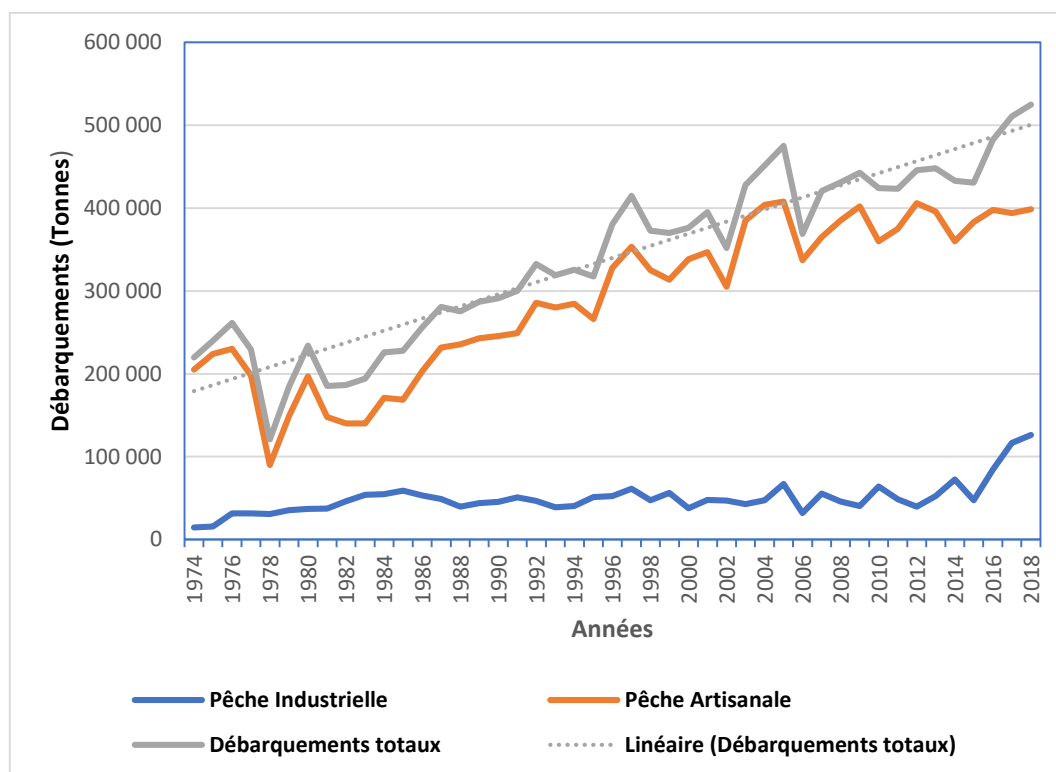


Figure 2. Evolution des débarquements de la pêche artisanale, de la pêche industrielle et des débarquements totaux

Source : DPM, CRODT, DPÉE

La tendance globale de l'évolution des débarquements de 1974 à 2018²², montre une augmentation. Cependant, cette situation masque un fait grave : l'état alarmant de la surexploitation des ressources halieutiques des eaux sénégalaises. En effet comme le démontre une étude du projet USAID/COMFISH, les débarquements en provenance des ZEE étrangères constituent 35% à 40% de la production. C'est de la Mauritanie que viennent les quantités les plus importantes avec 77 256 tonnes débarquées exclusivement à Saint-Louis. Par ailleurs, excepté Saint-Louis, la Guinée-Bissau approvisionne tous les grands centres de pêche du Sénégal, avec plus de la moitié des captures débarquées à Joal qui accueille également l'essentiel de la production d'origine gambienne. Les débarquements faits à Ziguinchor et à Elinkine sont essentiellement réalisés en Guinée-Bissau et, dans une moindre mesure, en Guinée Conakry (Projet USAID / COMFISH, 2013²³ ; Diouf *et al.*, 2016).

La réduction drastique de l'indice d'abondance de plusieurs espèces commercialement importantes confirme la diminution des ressources halieutiques (Diouf *et al.*, 2016).

La situation est encore plus inquiétante qu'il ne paraît. En effet, les travaux de Belhabib *et al.* (2014)²⁴ ont montré que la pêche illicite, les fausses déclarations et les rejets ont également des impacts considérables sur les ressources halieutiques.

²² 524 851 tonnes en 2018

²³ Projet USAID / COMFISH, 2013. Evaluation de l'effort et des captures réalisés hors de la ZEE sénégalaise par la pêche artisanale. Rapport technique final. Projet USAID / COMFISH et CRODT, 51 p.

²⁴ Belhabib D., Koutob V., Sall A., Vicky W. Y. L. and Pauly D., 2014. Fisheries catch misreporting and its implications. Fisheries Research 151: 1-11.

Les évaluations habituelles du nombre d'emplois directs et indirects créés par la pêche maritime avancement le chiffre de 600 000 (MPAM, 2013). Selon une étude récente (ADUPES et ANSD, 2016)²⁵, l'activité de pêche maritime emploie 109 329 personnes.

La richesse²⁶ créée par la pêche maritime et ses activités connexes s'élevait à 241,6 milliards en 2014 dont, 129,3 milliards pour l'activité de capture, 24,2 milliards pour les activités de transformation, 56 milliards pour les activités de commercialisation, 10,1 milliards pour la vente de carburant, 8,1 milliards pour la production de glace et la conservation de produits halieutiques, 5,6 milliards pour le transport de produit halieutiques et 8,3 milliards pour les autres activités connexes (ADUPES et ANSD, 2016). Ainsi, en 2014, la pêche et ses activités connexes ont contribué pour 3,2 % au PIB national (ADUPES et ANSD, 2016).

L'importance socio-économique se manifeste surtout au niveau des grands centres de débarquement où la pêche constitue un véritable moteur de développement et un moyen de création de richesses (Diouf *et al.*, 2016).

²⁵ ADUPES et ANSD, 2016. Compte satellite de la pêche maritime. MPEM et MEFP, 48 p.

²⁶ La richesse créée par une branche d'activité se mesure par la différence entre la valeur de la production et le coût des biens et services non durables utilisés pour à la réalisation de cette production (appelé consommations intermédiaires). La richesse créée par la pêche ne se limite pas aux captures. Elle prend également en compte les activités de transformation ainsi que celles des services tels que la restauration, les réparations, le commerce, la fabrication de pirogues, le transport de produits halieutiques, etc.

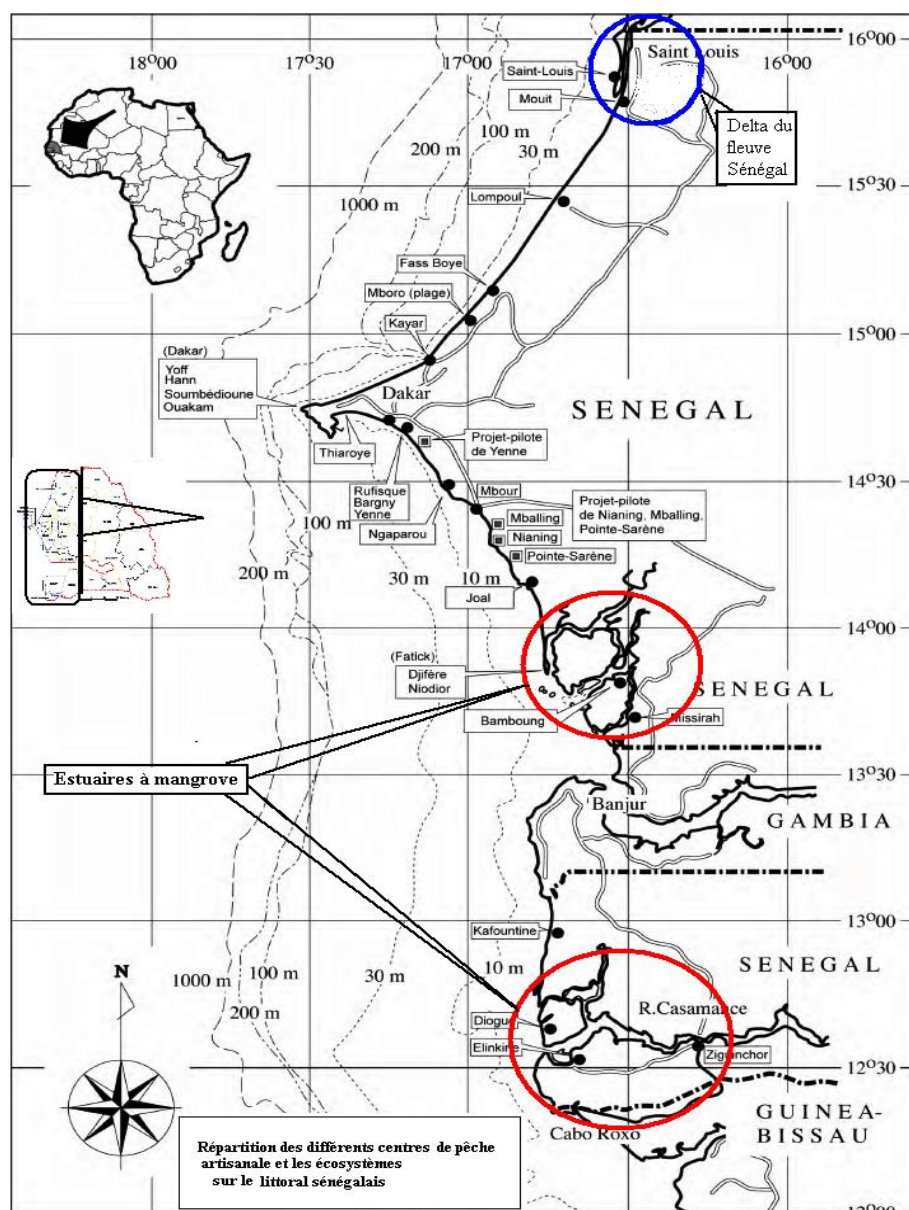


Figure 3. Littoral sénégalais avec les principaux centres de pêche, la bathymétrie et les estuaires

Source : CRODT, 2006 (cité par Diop *et al.*, 2016)²⁷

1.4. La biodiversité de la zone marine côtière

1.4.1. Habitats particuliers

Afin de bien caractériser la biodiversité marine et côtière, il est nécessaire de passer en revue un certain nombre d'écosystèmes particuliers jouant un rôle crucial. Il s'agit :

- Des deltas et estuaires ;
- Des Niayes ;
- Des mangroves ;

²⁷ DIOP N., DIOP H. et DIOUF P. S., 2016. Profil climatique et analyse de la vulnérabilité de la pêche au Sénégal. Préparé par l'équipe de consultants dans le cadre du processus d'élaboration du plan national d'adaptation – pêche face aux changements climatiques horizon 2035. COMFISH, DPM, DEEC, 17 p.

- Des herbiers marins ;
- Des canyons sous-marins.

Les deltas et les estuaires

A cause surtout des oiseaux migrateurs paléarctiques, le Delta du fleuve Sénégal est une région d'importance internationale. Le Delta du Saloum est formé de trois ensembles d'îles et un réseau de petits bras appelés « bolons ».

La végétation des zones submersibles est constituée de mangroves et de prairies à halophytes ou « tannes herbues ». Ces dernières sont colonisées par des espèces comme *Sesuvium portulacastrum*, *Philoxerus vermicularis*, *Sporobolus robustus*, *Schizachirum compressa*, *Paspalum vaginatum*, *Tamarix senegalensis*.

Les zones non submersibles sont le domaine des savanes arbustives à boisées. La flore du littoral comprend *Ipomoea pescaprae*, *Cyperus maritimus*, *Calotropis procera*, *Phoenix reclinata*. Les cordons sableux des îles sont occupés par des espèces ligneuses dont *Elaeis guineensis*, *Acacia seyal*, *Acacia ataxacantha*, *Parinari excelsa*. Le baobab (*Adansonia digitata*), se développe sur les amas coquilliers : sols riches en calcaire.

Les ressources halieutiques des zones côtières et marines et l'avifaune des régions deltaïques constituent les principales ressources biologiques de ces écosystèmes qui sont affectées par la surpêche et l'exploitation du bois de mangrove qui constituent une menace pour la conservation de la biodiversité (DEEC, 2012)²⁸.

Les Niayes

Les niayes s'étendent sur une bande longue d'environ 135 km et large au maximum de 35 km le long de la côte nord du Sénégal de Dakar à Saint-Louis. Elles occupent une superficie d'environ 2000 km². Ce sont des dépressions interdunaires dont le fond est occupé par la nappe phréatique, subaffleurante. Ceci a permis le maintien d'une flore relique d'origine guinéenne (12% des espèces), caractérisée notamment par le palmier à huile (*Elaeis guineensis*) que l'on trouve autour des dépressions. Dans les zones inondées se trouvent des plantes du type *Typha australis*, *Phragmites vulgaris* ou *Pistia stratiotes*. La grande faune est absente mais l'avifaune est encore variée dans les plans d'eau protégés.

Plus au Sud, entre Cayar et Dakar, ces « niayes » sont en partie relayées par une succession de lacs côtiers (Tanma, Mbaouane, Mbeubeusse, Retba, Youi, Ourouaye) plus ou moins salés, qui ont été coupés de la mer par les dunes jaunes et blanches et se caractérisent maintenant par une régression de leur surface voire un tarissement quasi-total (cas de Mbeubeusse).

Les Niayes abritent environ 419 espèces représentant près de 20 % de la flore sénégalaise. Elles sont le lieu privilégié du maraîchage, activité économique extrêmement importante tout le long de cette côte. L'essor du maraîchage entraîne une disparition progressive de la végétation naturelle. Ces activités sont menacées en certains endroits par la progression des dunes jaunes ravivées et par une salinisation des sols et de la nappe (DEEC, 2012).

Les mangroves

Situées entre les latitudes 12°20 et 16°20 nord et les longitudes 16°20 et 16°30 ouest, les mangroves du Sénégal, sont les mangroves les plus septentrionales de l'Afrique de l'Ouest. Elles sont localisées du Sud au Nord sur le fleuve Casamance, dans l'estuaire du Saloum et à l'embouchure du fleuve Sénégal. Dans le delta du

²⁸ DEEC, 2012. Rapport national sur l'état de l'environnement marin et côtier. DEEC, 70 p.

Fleuve Sénégal, elles ne subsistent actuellement qu'à l'état relictuel entre Diama et Khor à Saint-Louis et au niveau de l'embouchure.

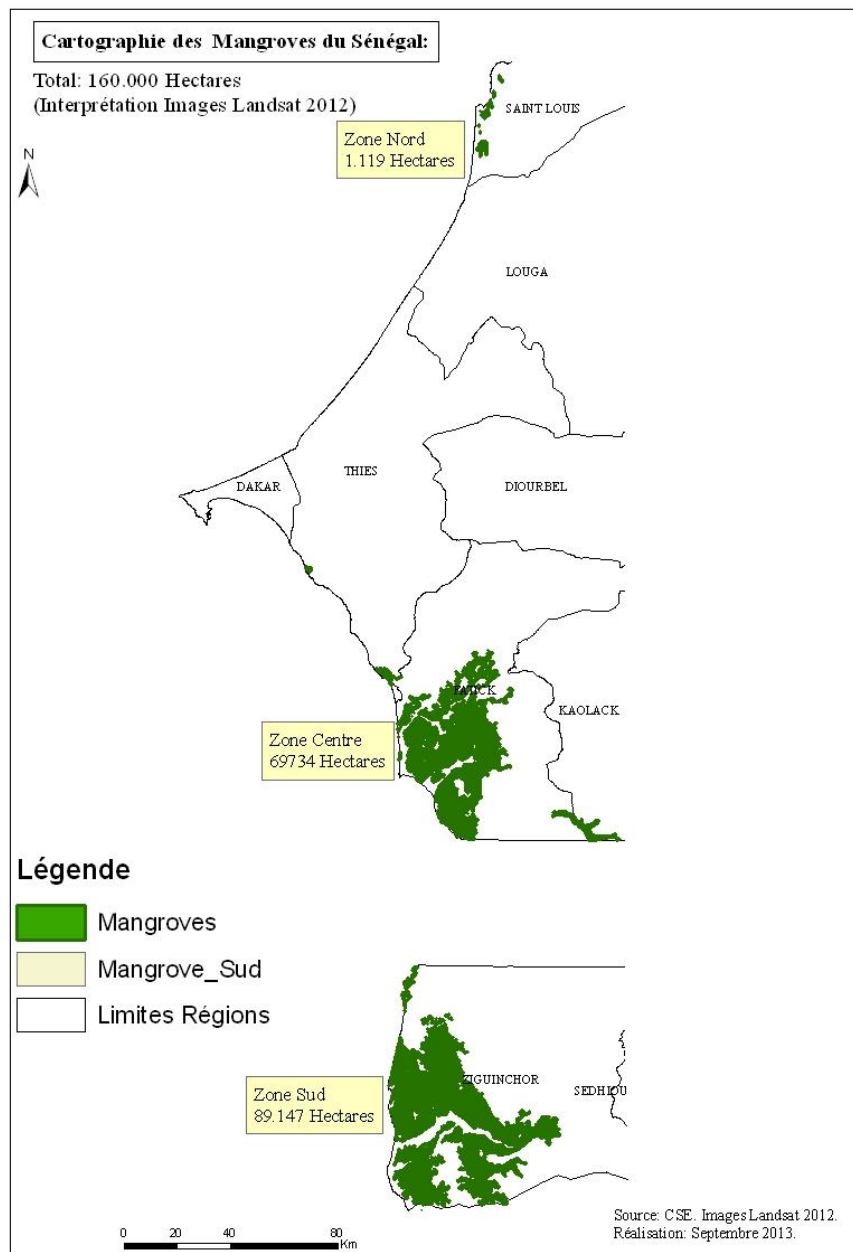


Figure 4. Situation des principales zones de mangrove du Sénégal

Des mangroves se trouvent également sur l'affluent du Bintang Bolon et le défluent du Bao Bolon, tributaires du fleuve Gambie et dont la partie amont est dans le territoire sénégalais. La mangrove y est présente sur une bonne partie.

Par ailleurs sur la grande côte, la présence d'individus isolés de mangrove dans le secteur du lac Tanma, à Mboro et dans la zone de Rufisque-Bargny a été signalée. Tout dernièrement des pieds de *Avicennia africana* ont été découverts dans les zones des Niayes de Pikine (Zone du Technopole, Golf Club de Dakar).

Une régénération naturelle persistante de *Rhizophora* sp et d'*Avicennia nitida* sont observées également dans les dépressions littorales de Yène, Toubab Dialaw et Popenguine (UICN, 2011)²⁹.

La mangrove de Casamance couvre une superficie de 830 000 hectares dont plus de la moitié se trouve dans le domaine classé. Cette mangrove a une dynamique régressive et a perdu en moins de 30 ans près de 45 % des terres. En ce qui concerne le Saloum, la superficie est estimée à environ 60 000 hectares. Des pertes importantes de mangrove (de l'ordre de 30 %) ont été observées durant la période 1972-1986 (UICN et WWF, 2014)³⁰.

La mangrove relictuelle du delta du fleuve Sénégal, comme dans les autres zones, a perdu plus de 30 % des surfaces, voire plus, au cours des 40 dernières années par rapport à d'autres périodes historiques (DIAKHATE, 2014)³¹.

Les principales espèces de mangroves rencontrées au Sénégal et leurs caractéristiques sont indiquées dans le tableau suivant :

Tableau 1. Les espèces de mangrove et caractéristiques (WERNER, 1995)

Espèces	Substrat	Sel	Immersion	Plantules
<i>Rhizophora mangle</i> <i>Rhizophora racemosa</i> <i>Rhizophora harrisonii</i>	Sols sableux ou sablo-vaseux	Halorésistance élevée : optimum vers 10-20 ‰, limite autour de 60 ‰. La non-salure convient également	Installés dans les zones immergées quotidiennement par les marées	Ne se développent que dans les endroits ensoleillés
<i>Avicennia africana</i>	Pas d'exigences marquées	Halorésistance élevée : fonctionnement correct vers 60-65 ‰ et n'atteint sa limite que vers 90 ‰. La non-salure convient également	Accepte les immersions de longue durée à condition que les pneumatophores accèdent régulièrement à l'air	Se développent dans les endroits ensoleillés
<i>Conocarpus erectus</i>	A la particularité de ne pas craindre les sols rocaillieux	Halorésistance moyenne : optimum vers 5 ‰.	Assez indifférent à l'immersion, mais ne supporte que de faibles hauteurs d'eau (quelques cm)	-
<i>Laguncularia racemosa</i>	Pas d'exigences marquées	Halorésistance très élevée mais l'optimum se situe à un niveau très bas. La non-salure convient également	Supporte les immersions de faible durée et des hauteurs d'eau faibles.	Se développe aux endroits ensoleillés

²⁹ UICN, 2011. Les Mangroves du Sénégal : Situation actuelle des ressources, leur exploitation et leur conservation. UICN, Rapport final, 66 p.

³⁰ CSE et WWF, 2014. Suivi et Évaluation des Écosystèmes de Mangrove au Sénégal. Rapport d'atelier 26-27 Juin 2014 Dakar, CSE / WWF, 50 p.

³¹ Diakhate M. M., 2014. Etat de la mangrove à Saint-Louis et ses environs.

Les mangroves assurent des fonctions écologiques d'une grande importance pour le maintien de la productivité des pêcheries et de la biodiversité marine du Sénégal. En effet, elles constituent des zones de refuge et d'alimentation pour les juvéniles de plusieurs espèces de poissons et de crevettes d'origine marine. La survie de ces juvéniles, favorisée par la mangrove, est capitale pour le recrutement des pêcheries côtières (Diouf, 1996)³².

Les causes profondes de la dégradation des mangroves du Sénégal (CSE et WWF, 2014 ; ADG, 2011)³³ sont :

- La sécheresse des années 1970 et 1980 (entraînant une mortalité de 30 % des mangroves) ;
- L'acidification des terres ;
- L'ensablement ;
- Les infrastructures humaines comme les routes et barrages ;
- La coupe abusive des palétuviers par les populations ;
- La riziculture ;
- Les problèmes de gestion des zones de mangrove ;
- L'interaction entre tous ces facteurs.

Les herbiers marins

Les herbiers marins sont des écosystèmes très productifs et importants. Ils améliorent la qualité de l'eau, stabilisent les sédiments, renouvellent les nutriments, protègent les rivages et stockent d'énormes quantités de carbone atmosphérique. Les herbiers marins sont un élément essentiel de l'écosystème marin, abritant dans leurs feuilles de petits organismes invertébrés et de jeunes poissons, y compris des espèces commerciales. Ce sont des zones essentielles d'alimentation pour les tortues marines, les crevettes, les oiseaux marins et les oiseaux des zones humides côtières. De nombreuses espèces d'algues, de bactéries et de planctons poussent directement sur les feuilles mortes ou vivantes (MAVA, 2016)³⁴.

³² Diouf P.S., 1996.- Les peuplements de poissons des milieux estuariens de l'Afrique de l'Ouest : l'exemple de l'estuaire hyperhalin du Sine-Saloum. Thèse de Doctorat, Université de Montpellier II, 267 p + annexes. (Cette thèse a également été publiée dans la série Thèses et documents micro-fichés de l'ORSTOM, sous le numéro 156).

³³ ADG, 2011. La mangrove un écosystème à protéger. Guide pratique à l'usage des Communautés rurales du Delta du Saloum, Sénégal. ADG, 92 p.

³⁴ MAVA, 2016. Stratégie MAVA 2016 – 2022. Programme Afrique de l'Ouest. MAVA, 10 p.

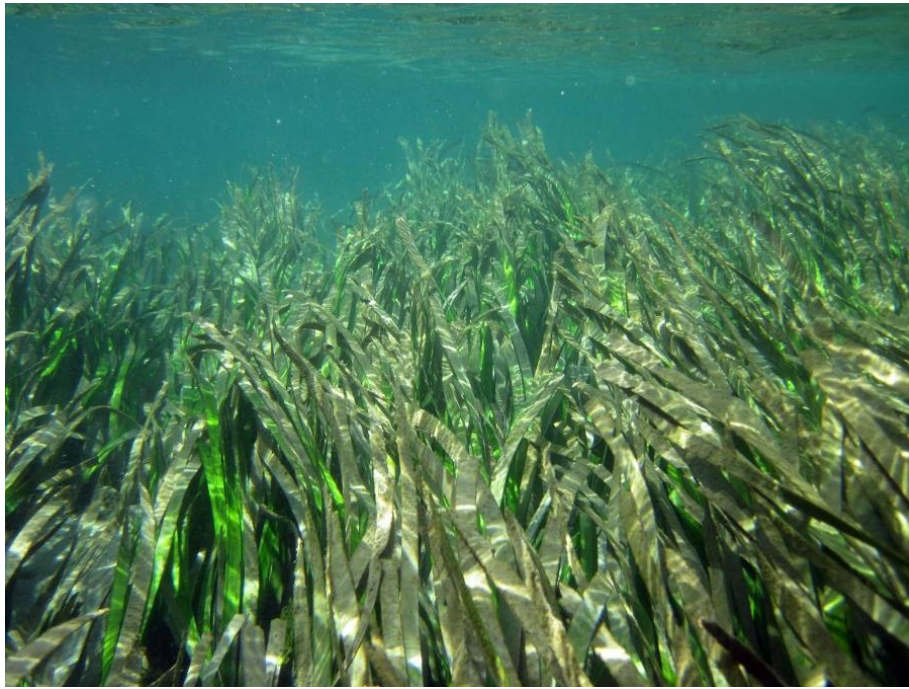


Figure 5. Herbiers marins

Les herbiers marins sont un habitat essentiel du littoral ouest-africain, mais leur répartition est encore globalement méconnue. Dans l'AMP de Joal-Fadiouth, où les fonds sont peu profonds (généralement moins de sept mètres de profondeur), les herbiers à *Cymodocea nodosa* et *Hallodule wrightii* expliqueraient l'abondance de tortues vertes et de seiches.

La localisation des herbiers dans le Saloum est indiquée dans la **figure 6**.

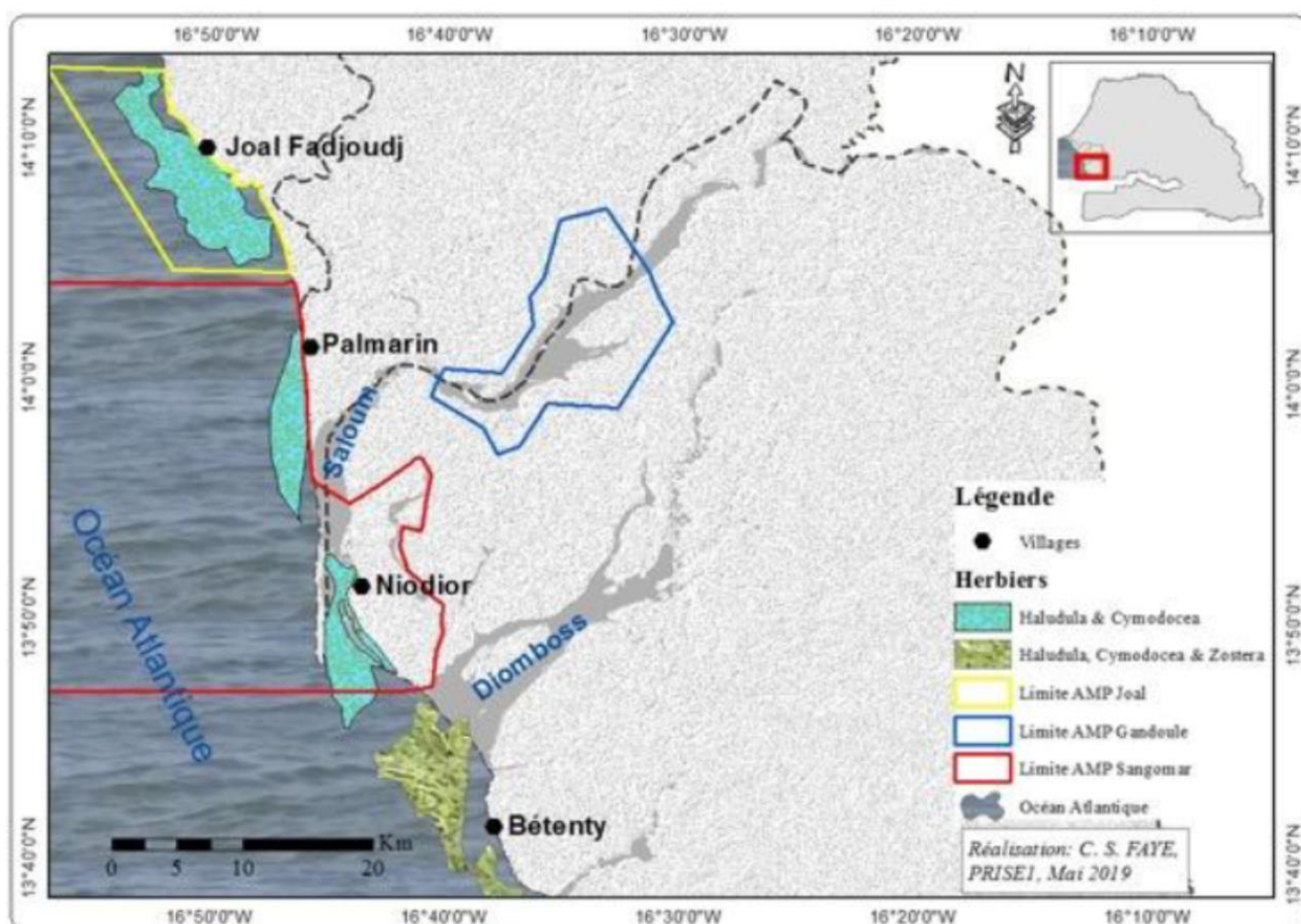


Figure 6. Localisation des herbiers marins dans le delta du Saloum

Source : Sarr et al., 2019³⁵

Pour ce qui est de la zone nord du Sénégal, selon les pêcheurs interviewés, les herbiers sont devenus rares dans le bas delta et se rencontrent surtout aux environs de l'embouchure. Les profondeurs des zones côtières, plus importantes que dans le delta du Saloum et le fort hydrodynamisme dans cette partie du Sénégal expliquent la rareté des herbiers. Le barrage de Diama et la brèche (canal de délestage) ont un impact négatif sur ces herbiers (Diouf, 2019)³⁶.

Les Canyons sous-marins et falaises sous-marines

Les fonds marins du Sénégal présentent un certain nombre d'accidents topographiques (**figure 7**) qui ont une grande importance pour la biodiversité marine et côtière, car offrant des habitats spécifiques favorables au développement d'une faune et d'une flore variée et abondante. Il s'agit de :

- Plusieurs canyons sous-marins dont le plus remarquable est celui de Cayar (3 294 m de profondeur et largeur maximale de 9 km) ;

³⁵ Sarr A., Faye C. S. et Samba M., 2019. Inventaire des infrastructures susceptibles d'impacter les mangroves et les herbiers marins et cartographie de ces infrastructures au Sénégal. PRISE / Wetlands International, 108 p.

³⁶ Diouf P. S. Diouf, Sène J. H. B. et Traoré J. M. B. 2019. Détermination des zones d'intérêt biologique, sensibles et vulnérables à l'implantation des infrastructures au Sénégal : cas des sites du bas delta du fleuve Sénégal et du delta du Saloum. RAMPAO / Wetlands International, 109 p.

- Quelques falaises sous-marines de 10 à 15 m de haut dans les environs de la Presqu'île du Cap-Vert ;
- Le mont sous-marin de Cayar situé au large de Cayar, à 100 km au nord-ouest de la Presqu'île du Cap-Vert. Il est situé à des profondeurs de 200 m à 500 m. Il comprend trois monts : le mont Cayar, le mont petit Cayar et le mont Médina.

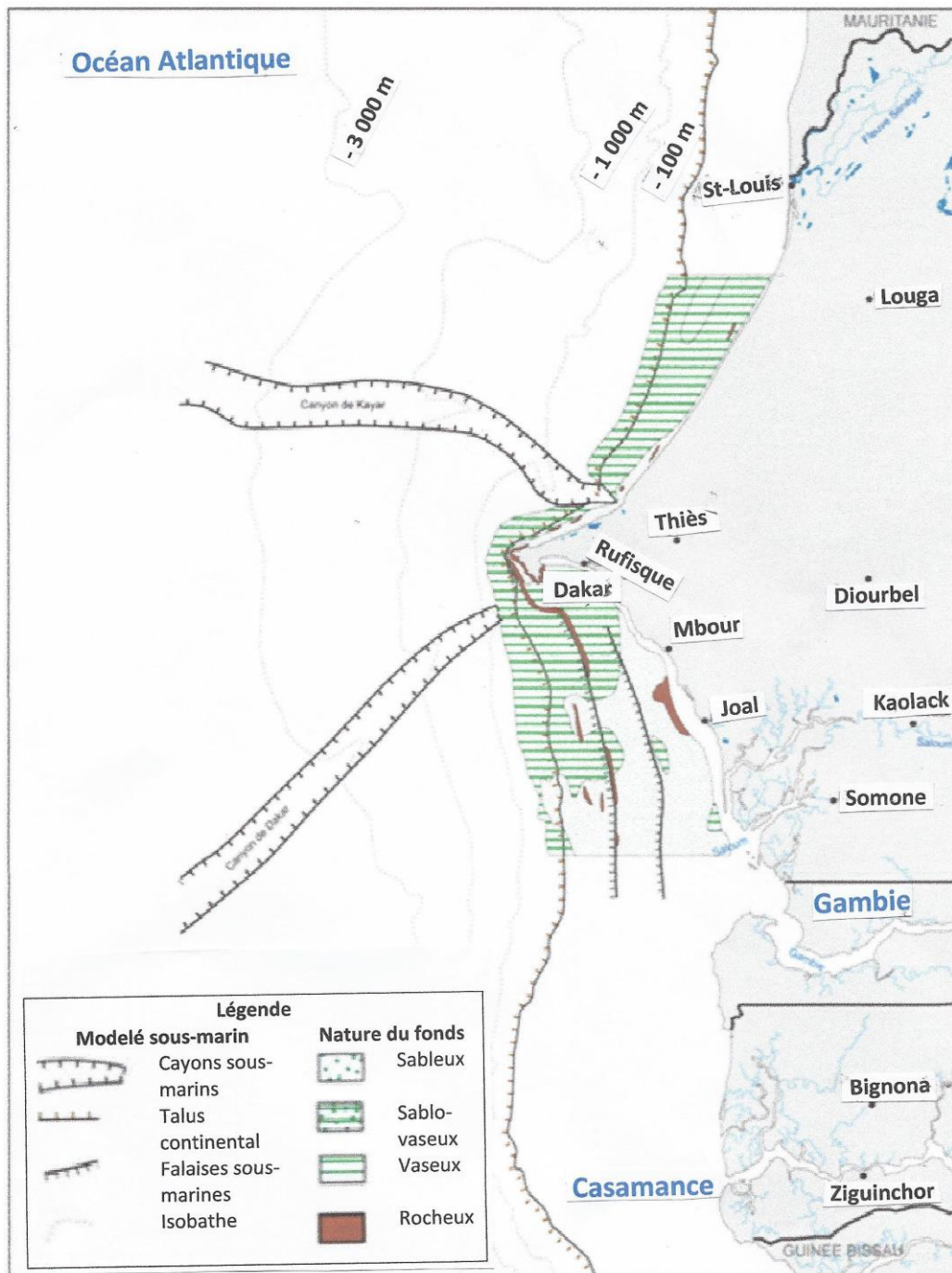


Figure 7. Morphologie du plateau continental sénégalais

Source : Niang (2008)³⁷

³⁷ Niang N. A, 2008. Dynamique socio-environnementale et gestion des ressources halieutiques des régions côtières du Sénégal : l'exemple de la pêche artisanale. UNESCO/MAB et UCAD, 68 p.

1.4.2. Diversité biologique

1.4.2.1. La biodiversité marine

La zone marine et côtière sénégalaise est très productive en raison de facteurs hydrodynamiques, climatiques et géomorphologiques favorables. En effet, la présence des phénomènes d'upwelling et de pilling up côtiers, la température et la durée d'insolation adéquates, les apports terrigènes par les cours d'eau (Sénégal, Gambie, Casamance, complexe fluvio-lagunaire du Sine Saloum), l'existence d'un important canyon au large de Cayar, etc. expliquent la forte productivité et la grande diversité biologique des eaux marines sénégalaises. Le mécanisme privilégié d'enrichissement du plateau continental est l'upwelling côtier qui, par l'extraordinaire apport en nutriments qu'il provoque, induit un développement de l'ensemble de la chaîne alimentaire (Diop, 2014)³⁸.

La diversité des biotopes liée à la nature des fonds du plateau continental et les sources d'enrichissement des masses d'eaux se traduisent par une grande biodiversité de l'écosystème marin (Samb, ND)³⁹.

- Les vertébrés marins

Les ressources marines comprennent des vertébrés marins qui regroupent les poissons (cartilagineux et osseux) et les mammifères. Les poissons cartilagineux (requins, raies) sont représentés par 80 espèces réparties en 30 familles.

Pour les vertébrés comme les poissons, l'encyclopédie électronique des poissons *FishBase* recense 799 espèces de poissons au Sénégal dont 652 espèces marines et 147 espèces d'eaux douces. Seules 142 espèces de poissons marins présentant un intérêt commercial sont répertoriées dans les statistiques de pêche du CRODT. Une estimation grossière indiquerait que l'exploitation marine ne concerne que le quart des poissons marins au Sénégal.

Les poissons ne sont pas répartis au hasard dans le milieu du fait du relief sous-marin qui y délimite des types d'habitats extrêmement différents les uns des autres. Il est classique de distinguer la côte (poissons littoraux), le plateau continental (poissons de fond : démersaux, semi-démersaux et nageurs néritiques), les eaux superficielles (Poissons pélagiques) et les grands fonds (poissons abyssaux).

Les poissons littoraux

Les poissons littoraux vivent le long des côtes, dans la zone qui se découvre lors des marées et dans la zone immédiatement en dessous qui ne s'assèchent jamais. Parmi eux on compte des représentants des familles des Mugilidés (mulets), Bagridés (machoirons), Sphyrinidés (barracudas), Polynémidés (petits capitaines), Labridés (labres), Gobiidés (gobies), Cottidés (cottes), Cycloptéridés (cycloptères) et Ammodytidés (équilles). Tous ces poissons, de taille souvent réduite, ne donnent lieu qu'à de petites pêches.

Les poissons du plateau continental

Les poissons du plateau continental font, au contraire, l'objet d'une intense exploitation. On distingue les poissons blancs (démersaux et semi-démersaux) et les poissons rouges.

Les poissons démersaux

³⁸ Diop M., 2014. Etat des lieux des mesures politiques et juridiques visant à protéger la biodiversité, l'habitat et la qualité de l'eau dans la Zone CCLME : Bilan et perspectives. CCLM, 138 p.

³⁹ Samb B., ND. Les ressources marines. CRODT, 17 p.

Les poissons démersaux vivent sur le fond même, enfouis dans la vase ou dans le sable, ou couchés sur le fond. Leur morphologie est adaptée à cette vie : ce sont des poissons aplatis, dorso-ventralement (Raies et Baudroies) ou latéralement (poissons plats) ; la face au contact du fond est dépigmentée, blanchâtre, tandis que l'autre est normalement colorée. Ce sont aussi des poissons très allongés, rampants et apodes (Congridés, Murénidés, Anarhichadidés).

Les poissons semi-démersaux

Les poissons semi-démersaux sont plus mobiles que les précédents : ayant gardé de bonnes qualités natatoires, ils s'élèvent un peu au-dessus du fond, sans toutefois beaucoup s'en éloigner. Ils n'ont pas subi les modifications morphologiques des précédents. Certains requins sont semi-démersaux, ainsi que la plus grande partie des merlus. On peut classer dans ce groupe les Serranidés (mérous), Lutjanidés (lutjanus), Sparidés (pageot) et Sciénidés (courbines).

Les poissons nageurs néritiques

Les poissons nageurs néritiques sont des poissons très colorés qui vivent entre deux eaux. Les Zeidés, Triglidés et Scorpénéidés sont classés dans ce groupe.

Les poissons pélagiques

Les poissons pélagiques se cantonnent dans les couches relativement superficielles des océans. Tous sont sténothermes (organismes vivant dans une marge étroite de température) et sténohalins (organismes ne tolérant pas de grandes variations de salinité) : les variations de température et de salinité entraînent des déplacements périodiques de caractère saisonnier. Certains ont des déplacements d'amplitude assez réduite qui ne leur font pas quitter les eaux qui baignent les accores du plateau continental (Téléostéens : Clupéidés, Scombridés, Carangidés, Engraulidés et les Squales prédateurs qui les accompagnent : Isuridés, Squalidés), ou qui ne leur font pas quitter les eaux du large (Scombérésocidés, Hémiramphidés, Exocitidés et Istiophoridés). D'autres, au contraire, ont des déplacements de grande amplitude : ils accomplissent de larges migrations, couvrant de longues distances et passant indifféremment au-dessus des faibles profondeurs ou au-dessus des abysses (Thunnidés).

Les poissons pélagiques présentent une faible diversité compensée par le fait (au moins pour les Téléostéens) qu'ils vivent tous en bancs innombrables. L'exploitation en est extrêmement intensive (sardinelles, chinchards, anchois, maquereaux).

Les poissons abyssaux

Les poissons abyssaux vivent dans les zones profondes des océans. Les poissons abyssaux nagent entre deux eaux (bathypélagiques) ou vivent à proximité immédiate du fond (bathydémersaux). Leur intérêt économique est relativement faible.

Les mammifères marins

Les mammifères marins inventoriés sont les baleines (*Balaenoptera physalus* et *Balaenoptera edeni*), les dauphins (*Delphinus*, *Tursiops*, *Stenella*) et les lamantins (*Trichechus senegalensis*). D'autres espèces de mammifères ont été également signalées dans la ZEE (marsouins, cachalot, orque épaulard, globicéphales et phoques moines). Le nombre de petits globicéphales rencontrés sur la côte sénégalaise lors de la campagne d'observation des cétacés en 2002, tend à suggérer l'existence d'aires de reproduction/nourricerie pour ces espèces souvent côtoyées par des dauphins.

- Les invertébrés marins

Les Invertébrés marins (mollusques et crustacés) sont représentés par des espèces de grande importance économique, essentiellement destinées à l'exportation. Les mollusques comprennent près de 40 familles et une centaine d'espèces de bivalves, de gastéropodes et de céphalopodes. Les crustacés sont constitués d'une cinquantaine d'espèces de homards, de langoustes, de crevettes, de crabes et de stomatopodes. La frange littorale regorge également de groupes d'invertébrés marins encore très peu inventoriés (éponges, holothuries, oursins, étoiles de mer, copépodes, coraux, mollusques, divers coelanthérés).

- Les oiseaux marins

Les nombreuses zones humides qu'il abrite, font du Sénégal l'une des principales zones d'accueil d'oiseaux d'eau en Afrique de l'Ouest. Le Sénégal abrite trois (3) sites d'importance internationale pour les oiseaux d'eau (site Ramsar). Il s'agit du Parc National des Oiseaux du Djoudj (PNOD), du Parc National de la Langue de Barbarie (PNLB) et de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (RBDS). Le PNOD reçoit près de 3 000 000 d'individus appartenant à 365 espèces dont 90 % d'oiseaux d'eau sont pour la plupart des migrateurs du paléarctique (PAG du PNOD, 2005). La RBDS, est le troisième site d'accueil d'oiseaux d'eau de l'Afrique occidentale (100 000 à 120 000 individus repartis entre 80 à 95 espèces). Elle est le premier site mondial de reproduction de la sterne royale avec plus de 21 000 nids.

Ces oiseaux sont représentés majoritairement par les canards (sarcelles d'été, canards pilet, canards souchet, le chevalier combattant et la barge à queue noire), les goélands, les sternes, les mouettes, les cormorans, les gravelots, les aigrettes (Diop, 2014).

- Les tortues marines

La côte du Sénégal comporte à la fois des corridors, des aires d'alimentation et des sites de reproduction de grande importance pour les tortues marines comme la tortue verte, la tortue caouanne, la tortue luth, la tortue imbriquée, la tortue olivâtre et la tortue de Kemp. Ces tortues, qui partent de la Guinée Bissau, utilisent des sites (particulièrement la RBDS, le littoral de Joal-Fadiouth...) comme des étapes importantes de leur migration (zone d'alimentation et de reproduction) vers le Banc d'Arguin en Mauritanie (Diop, 2014).

Plusieurs de ces espèces (tortues marines, lamantins, baleines, oiseaux d'eau migrateurs) sont protégées par différentes conventions notamment, celles sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (connue également sous le nom de CMS ou Convention de Bonn) et sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, connue par son sigle CITES ; ce qui fait que la zone côtière sénégalaise mérite une attention particulière en matière de gestion (Diop, 2014).

1.5. Le réseau d'AMP du Sénégal

En plus de permettre la conservation de la biodiversité, face à la situation de diminution des ressources halieutiques au Sénégal, les aires marines protégées constituent une des solutions aptes à contribuer à la régénération des ressources marines et côtières. Il est bien évident qu'elles doivent être combinées à d'autres mesures de gestion telles qu'une meilleure régulation de l'effort de pêche, une bonne gouvernance, une promotion et un appui des initiatives locales et une politique guidée par une vision partagée par tous les acteurs du secteur.

Par les dynamiques de cogestion des ressources marines et côtières, la préservation des habitats critiques (nourreries, zones de reproductions et refuges), les activités génératrices de revenus pour les communautés, les AMP sont devenues des laboratoires et des incubateurs d'idées dont les initiatives sont répliquées tout au long de la côte sénégalaise.

Les aires marines protégées présentent de nombreux avantages. Une analyse de cent AMP à travers le monde a montré les avantages suivants :

- une augmentation en moyenne de la quantité de poissons dans l'aire marine protégée d'environ 192 % ;
- une augmentation moyenne de taille des poissons de 31 % ;
- une augmentation du nombre d'espèces de 23 %.

En plus de cela, les AMP enrichissent en poissons les zones de pêche voisines. Elles constituent ainsi une assurance contre l'effondrement des stocks halieutiques. Par ailleurs, elles permettent de diversifier les sources de revenus et facilitent l'application des mesures de gestion (Diouf, 2014)⁴⁰.

Le Sénégal a mis en place un important réseau d'Aires Marines Protégées. Il est composé de vingt (20) aires protégées, dont cinq parcs nationaux (Langue de Barbarie, Parc National des oiseaux du Djoudj, Iles de la Madeleine, Delta du Saloum et de la Basse Casamance), neuf (9) aires marines protégées (Saint-Louis, Cayar, Joal-Fadiouth, Bamboung, Gandoul, Sangomar, Kassa-Balantakounda, Niamoune-Kalounayes et Abéné), quatre réserves naturelles (Guembeul, Popenguine, technopôle et Kalissaye) et deux réserves naturelles communautaires (Somone et Palmarin).

Trois nouvelles initiatives de création d'AMP sont en cours. Il s'agit de celles de Gorée, de Kalolal Blouf Fogy et Niambalang Djiembéring Kabrousse.

⁴⁰ Diouf P. S., 2014. Les aires marines protégées : un outil de gestion des pêcheries. WWF, 4 p.

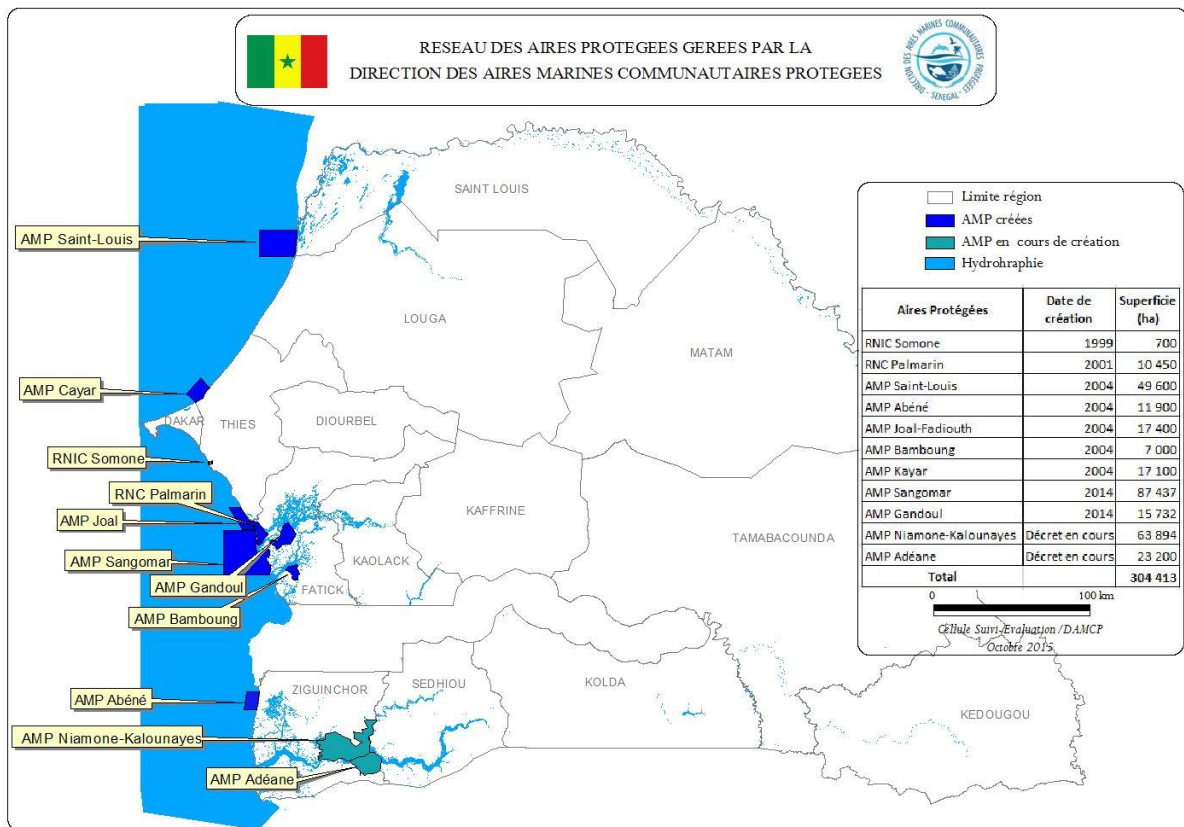


Figure 8. Carte du réseau des AMP communautaires

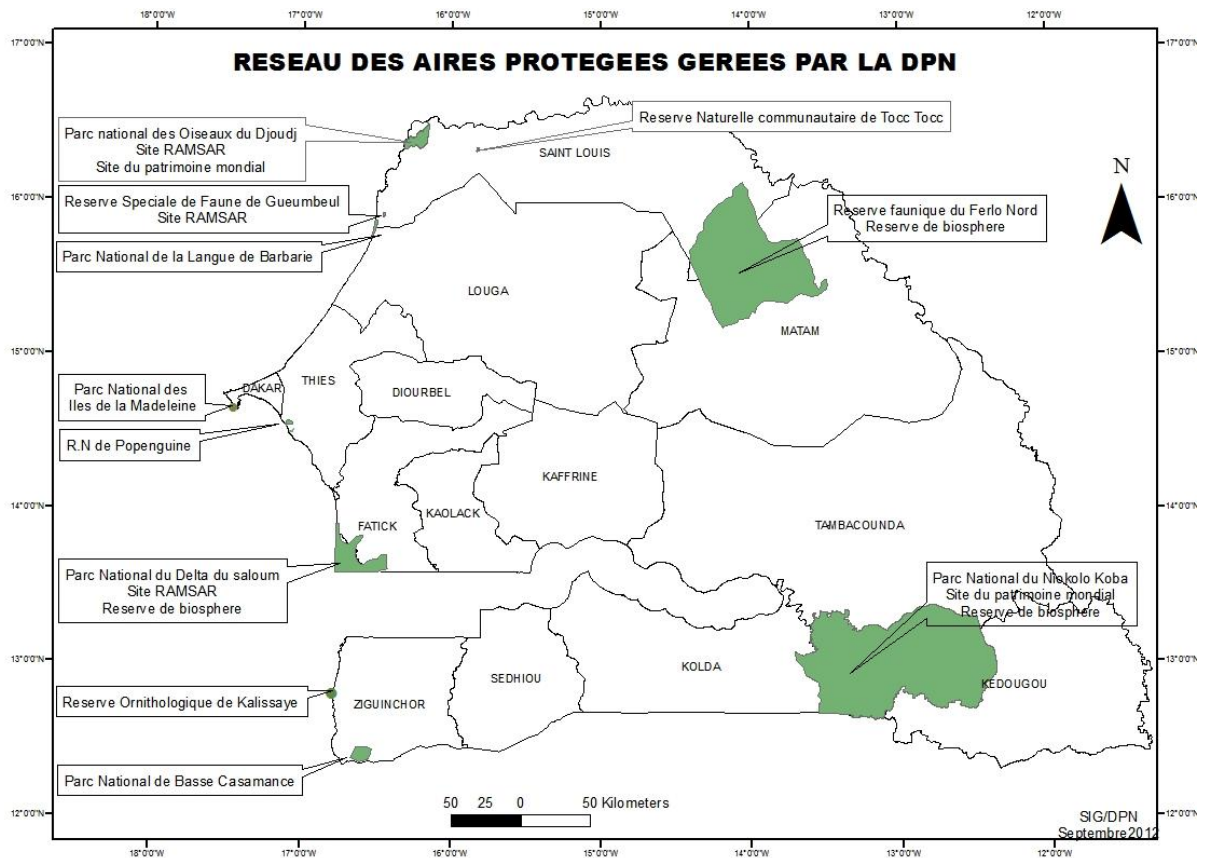


Figure 9. Carte du réseau des aires protégées gérées par la DPN

L'analyse de la carte des zones prioritaires à conserver au Sénégal établie par le WWF avec l'appui technique du CSE et de tous les acteurs actifs dans la zone marine et côtière, montre que les emplacements des AMP existantes et celles qui sont prévues correspondent pratiquement toutes à des sites dont la préservation est pertinente. Toutefois, il apparaît qu'un effort supplémentaire doit être fait dans les zones de mangroves et la zone maritime entre Saint-Louis et Cayar.

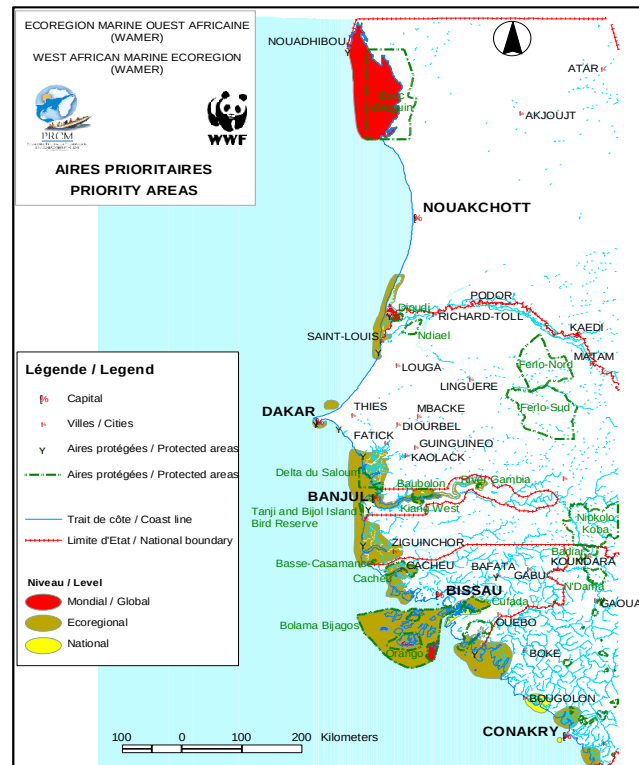


Figure 10. Zones prioritaires de conservation

Par ailleurs, les AMP jouent un rôle important dans l'atténuation des effets du changement climatique. En effet, par l'augmentation de la résilience des écosystèmes à travers l'amélioration de la gestion et la réduction des pressions anthropiques, mais également la séquestration de grandes quantités de carbone, les AMP contribuent significativement à la lutte contre les effets du changement climatique.

En outre, pour répondre à des besoins spécifiques, le Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime, a mis en place des Zones de Pêche Protégées (ZPP) : Hann, Ngaparou et Petite Côte.

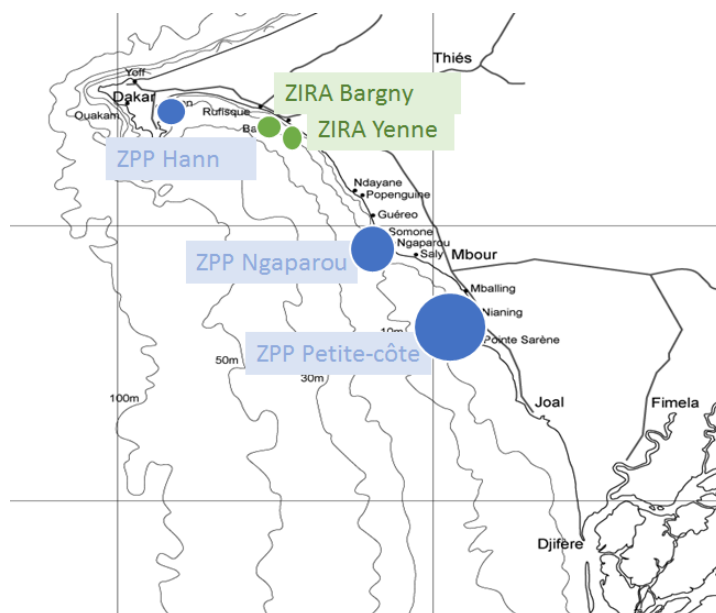


Figure 11. Zones de Pêche Protégées (ZPP) et Zones d’Immersion de Récifs Artificiels (ZIRA)

Par ailleurs, des communautés, appuyés par des partenaires techniques et financiers ont mis en place des Aires du Patrimoine Autochtone Communautaire (APAC). Parmi celles-ci, l’APAC de Kawawana en Casamance⁴¹, est en zone côtière (RAMPAO, 2015)⁴².



Figure 12. Zones où des APAC ont été identifiées⁴³

⁴¹ Officiellement créée le 01 Juin 2010 par arrêté du Conseil rural de Mangagoulack, l’Aire du Patrimoine Communautaire Kawawana (APAC) s’étend sur 9665 ha. Kawawana qui veut dire en Diola « préserver notre patrimoine ancestral », est l’espace de protection des ressources halieutiques par les communautés des 8 villages qui la composent. De manière participative, ces populations se sont engagées en mars 2008 à mettre en place l’APAC Kawawana pour sauvegarder leurs ressources naturelles

⁴² RAMPAO, 2015. Aire du Patrimoine Autochtone Communautaire (Kawawana). <http://www.rampao.org/Aire-du-Patrimoine-Autochtone.html?lang=fr>

⁴³ <http://www.sgpsenegal.org/presentationApac.html>

1.6. Le pétrole et le gaz dans la zone marine et côtière

Le Sénégal, depuis plus de soixante ans, a suscité et fait l'objet de nombreuses recherches pétrolières et gazières. Les résultats ont, dans l'ensemble été décevants, jusqu'à l'annonce en 2014, par Cairn Energy de deux succès d'exploration simultanés, et plus encore lorsque Kosmos Energy à son tour, faisait part de deux autres découvertes de gaz en 2016.

Les ressources pétrolières et gazières découvertes peuvent, si elles sont bien gérées, accélérer la croissance économique et permettre à long terme de faire du Sénégal, un pays industrialisé et à revenu intermédiaire d'ici l'an 2030 (Hole Energy, 2017)⁴⁴.

Cependant, les activités d'exploitation du pétrole présentent de grands défis à relever en matière de gouvernance, de technologie et de mesures environnementales et sociales, pour assurer une croissance inclusive permettant de réduire la pauvreté dans l'ensemble du pays.

En 2001, PETROSEN a signé un accord de partage de production avec Fortesa Corporation pour la mise en production du champ de gaz Gadiaga et la continuation de l'exploration du bloc Thiès. C'est dans ce cadre que Fortesa a mis en production le puits Gadiaga 2 foré en 1996 par PETROSEN. Par la suite, Fortesa a réalisé treize (13) puits d'exploration et de développement de gaz qui rejoignent les six (6) puits préexistants sur le permis.

Les réserves prouvées récupérables, calculées à partir des données de puits, ajoutées aux quantités restantes au niveau du gisement de Gadiaga 2, ont été estimées à près de 357 millions de m³ (ITIE Sénégal, 2016)⁴⁵.

A la fin de l'année 2014, Cairn par sa filiale locale Capricorn Sénégal et ses partenaires de Joint-Venture ont foré deux puits au large des côtes sénégalaises. Du pétrole a été découvert dans les deux puits, ce qui a ouvert un nouveau bassin pétrolier sur la marge continentale de l'Atlantique.

Au niveau des blocs de Rufisque et de Sangomar offshore profond (**Figure 13**), les réserves mises en évidence en 2014, sont évaluées à plus d'un milliard de barils de pétrole en plus du gaz naturel.

En 2014, la société Petro-Tim Limited a cédé la totalité de ses participations dans les blocs de Cayar Offshore Profond et de Saint Louis Offshore Profond à la société Timis Corporation qui elle-même a transféré 60% des 90% qu'elle détenait à Kosmos Energy.

En janvier 2016, Kosmos Energy a annoncé une importante découverte de gaz au large des côtes sénégalaises. Dans son communiqué, il indique en effet la présence de gaz dans deux réservoirs d'excellente qualité au niveau du puits Guembeul-1. Ce forage est situé à 2,7 kilomètres de profondeur, dans la partie sud du permis Ahmeyim (ex-Tortue West), à cheval entre le Sénégal et la Mauritanie.

En mai 2016, Kosmos a annoncé une découverte de 1 400 milliards de m³ de réserves de gaz naturel dans le puits Teranga-1 et 5 puits auxiliaires forés dans le bloc Cayar Offshore Profond, situé à environ 65 kilomètres au nord-ouest de Dakar, et à près de 100 kilomètres au sud de Gueumbeul 1 dans le bloc de Saint Louis Offshore Profond.

⁴⁴ Holle Energy, 2017. Energy Sector Analysis Senegal Petroleum & Gas. Netherlands Enterprise Agency Ministry of Foreign Affairs, 63 p.

⁴⁵ ITIE Sénégal, 2016. Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives du Sénégal. ITIE, 201 p.

En décembre 2016, Kosmos a annoncé dans son communiqué de presse qu'un protocole d'accord avec la société BP a été conclu (ITIE Sénégal, 2016).

Il faut savoir que sur l'ensemble du bassin sénégalais, seul le champ Gadiaga 2 situé sur le bloc on shore de Diender, était en production en 2015 et 2016. La production totale de gaz s'élève à 21 064 534 Nm³ en 2016 contre 22 675 045 Nm³ en 2015. L'intégralité de cette production a permis de produire de l'électricité.

Il faut signaler qu'une des premières découvertes de pétroles offshore au Sénégal est l'importante accumulation d'huile lourde trouvée dans la zone frontalière entre le Sénégal et la Guinée-Bissau, dans les calcaires de l'Oligocène, et dont les réserves ont été estimées entre 500 millions et 1 milliard de barils.

Pour administrer cette zone maritime commune et gérer les ressources naturelles qu'elle abrite, l'Agence de Gestion et de Coopération entre le Sénégal et la Guinée-Bissau (AGC) a été créée par un Protocole d'Accord, signé par les deux États le 14 octobre 1993.

La carte des blocs pétroliers se présente comme suit :

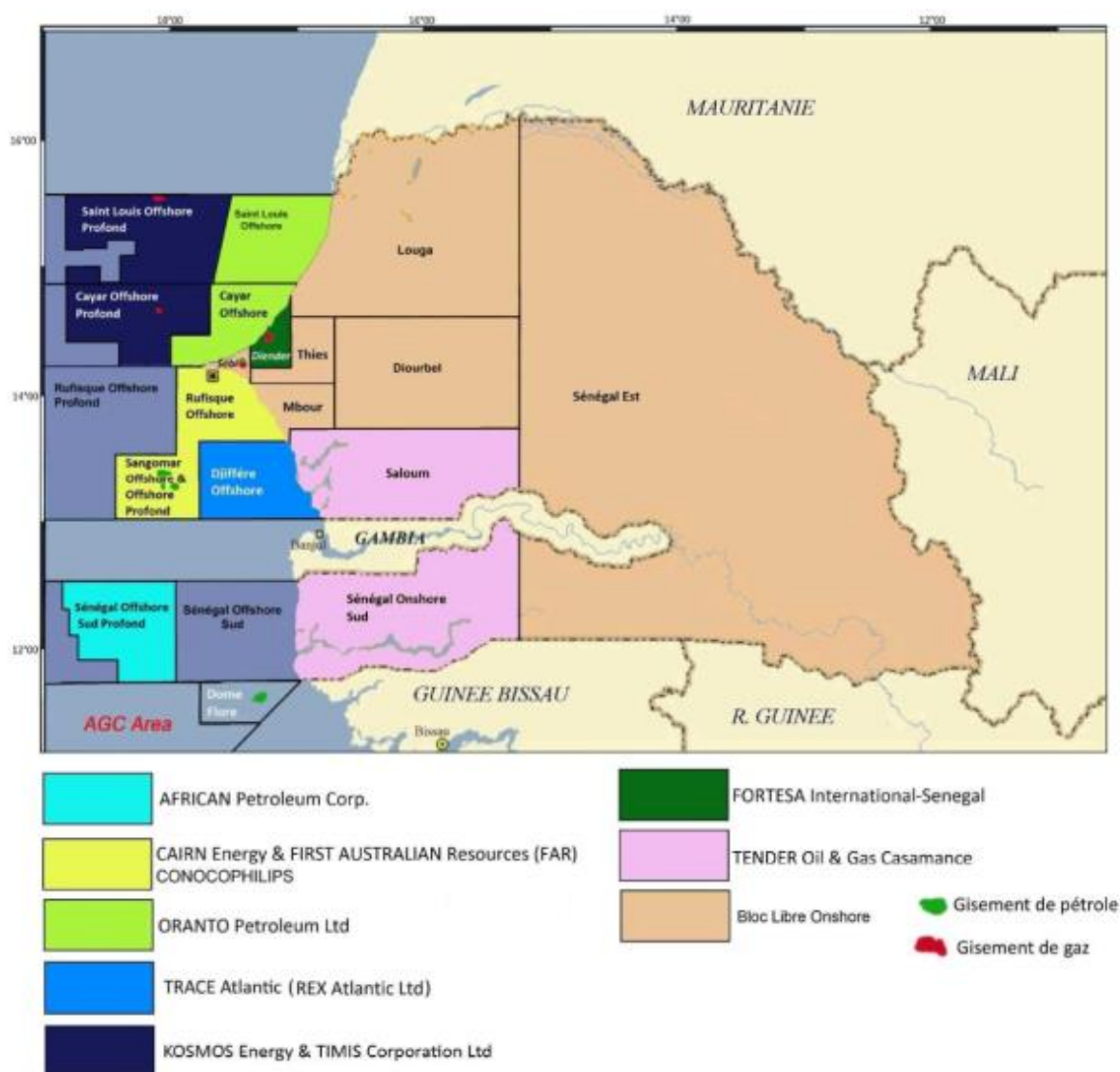


Figure 13. Carte des blocs pétroliers au 31 décembre 2016

Source : PETROSEN

Le Sénégal devrait récolter la somme de 30 milliards de dollars US sur trente ans grâce au gaz situé à la frontière avec la Mauritanie, dont l'exploitation va démarrer en 2022 (BP et Kosmos). En fait, ce sont 18 000 milliards de francs CFA qui sont attendus par chacun des deux pays (Sénégal et Mauritanie) et l'activité devrait générer dans toute la chaîne de valeur, près de 5000 emplois.

Pour le pétrole, les premiers résultats financiers attendus autour des puits offshore de Cairn Energy sont de l'ordre de 130 000 barils par jour, soit des revenus équivalents pour la partie sénégalaise à pratiquement 450 milliards de francs CFA annuel.

Le cumul des recettes du gaz et du pétrole devraient atteindre les 1100 milliards de F CFA annuels, et si l'exploitation du Puits Yakaar 1 avec ses 15 000 milliards m³ de gaz venaient à être confirmés, le Sénégal pourrait gagner 5000 milliards par an grâce au pétrole et au gaz (Diallo, 2017)⁴⁶.

Conscient d'une part de l'importance et du rôle socio-économique que le secteur des hydrocarbures peut jouer au Sénégal et d'autre part des impacts négatifs qu'il peut générer sur le plan social et environnemental, le Gouvernement du Sénégal a mis en place un Comité d'Orientation Stratégique du pétrole et du gaz (COS-PETROGAZ), par le décret n° 2016-1542 portant sur la création et les règles d'organisation et de fonctionnement dudit Comité.

Ce Comité est un organe de pilotage stratégique, qui a pour mission d'assister le Président de la République et le Gouvernement dans la définition de la politique de développement du secteur pétrolier et gazier et d'assurer le suivi de sa mise en œuvre, à travers son Secrétariat permanent.

Par ailleurs, une analyse du secteur des hydrocarbures au Sénégal a permis d'identifier les forces et les faiblesses suivantes (**Tableau 2**).

Tableau 2. Forces et faiblesses du secteur des hydrocarbures au Sénégal

FORCES	FAIBLESSES
• Pays démocratique, politiquement stable • Un président ayant une formation professionnelle très pertinente en matière de pétrole et de gaz • Stratégie de développement bien élaborée pour le moyen et le long terme (PSE) • COS-PETROGAS mis en place (une organisation d'orientation stratégique compétente) • Un ensemble complet de traités internationaux • Membre de l'Initiative internationale pour la transparence des industries extractives (ITIE)	• Manque d'une stratégie pétrolière • Infrastructures insuffisantes • Environnement des affaires nécessitant des améliorations • Faible productivité globale, en particulier dans l'agriculture • Insuffisance des capacités / système éducatif sur les métiers du pétrole et du gaz embryonnaire • Faible indice de développement humain • Base d'imposition et recouvrement inadéquats • Problèmes liés à l'environnement et au changement climatique

La tendance actuelle de développement du secteur des hydrocarbures au Sénégal est plutôt orientée vers le milieu marin, qui est le siège également d'une activité économique très importante pour le Sénégal, la pêche.

⁴⁶ Diallo A., 2017. L'argent du pétrole et du gaz au Sénégal. https://www.lesoirdedakar.com/L-argent-du-petrole-et-du-gaz-au-Senegal_a126.html

Il faut noter que pratiquement tous les gisements découverts sont en face d'une AMP. Ceci implique qu'il est impératif, que les gestionnaires anticipent sur les effets négatifs éventuels qui pourraient provenir de l'exploitation des hydrocarbures.

2. Analyse des réalisations de la stratégie nationale pour les AMP, précédente

Les réalisations de la stratégie nationale pour les AMP précédente ont été analysées par les acteurs dans un groupe de travail organisé lors de l'atelier de planification de la présente stratégie. Pour chaque objectif, les réalisations ont été répertoriées et les défis et/ou recommandations découlant de l'analyse notés (**Tableau 3, 4 et 5**).

2.1. Axe stratégique 1 : Renforcement institutionnel, création et gestion des AMP

Les réalisations de l'axe stratégique sont listées dans le **tableau 3**.

Tableau 3. Réalisations pour l'axe stratégique 1 : Renforcement institutionnel, création et gestion des AMP

Objectifs	Réalisations	Défis / recommandations
1. Poursuivre les processus de mise en place des AMP et d'amélioration de la gestion des sites.	- Mise en place participative de 5 nouvelles AMP entre 2014 et 2019 : Sangomar (87 437 ha), Gandoul (15 732 ha), Niamone kalounayes (63 894), Kasabalantacounda (23 300 ha), Réserve urbaine de la Grande Niaye de Pikine -Technopôle (650 ha) ; - Mise en place des organes de gouvernance (comités de gestion, d'orientation et consultatif scientifique et technique) pour l'ensemble des AMP créées sur la même période ; - Elaboration des plans de gestion - Affectation d'un personnel technique qualifié (organe de gestion) ; - Mise en place d'un guide méthodologique pour la création et le fonctionnement des AMP ; - Renforcement des moyens logistique (véhicules, barques motorisées, quads, matériel bureautique, équipement de surveillance et de suivi écologique) ; - Construction de nouveaux postes de commandement (PC) - Allocation de budget de fonctionnement	- Mobiliser des moyens financiers suffisants pour la mise en place continue des AMP ; - Intégrer les privés dans le cadre de la RSE dès le début du processus de création des AMP ; - Instaurer un système de parrainage avec les privés pour les AMP ; - Généraliser l'instauration des CCST dans l'ensemble des AMP ; - Renforcer les moyens humains et techniques de la DAMP et de la DPN pour accompagner le processus de mise en place des AMP et le fonctionnement de ces dernières. - Mettre dans la planification des activités réalistes et conformes aux besoins au niveau local ; - Renforcer les capacités du personnel affecté dans les AMP dans des domaines appropriés ; - Intégrer le genre dans les organes de gouvernance - Faire un plaidoyer auprès des autorités pour le recrutement d'un personnel suffisant et de qualité et la révision du statut spécial et particulier qui régit les agents - Résorber le gap pour atteindre les 10% de zone marine et côtière à conserver - Doter les AMP de moyens roulants et

Objectifs	Réalisations	Défis / recommandations
		nautiques suffisants et adaptés - Doter les AMP de moyens technologiques adaptés (systèmes AIS, géolocalisation) - Impliquer les acteurs locaux (conservateurs et présidents du comité de gestion) et territoriaux dans la réalisation des activités du BCI - Construire des PC, des postes de gardes et postes de santé adaptés et équipés au niveau de l'ensemble des sites - Construire un centre de formation aux métiers liés aux AMP
2. Mettre en place les conditions permettant une participation efficace des acteurs dans les processus de création et de gestion des AMP.	- Implication effective des acteurs locaux dans le processus de mise en place des AMP (portage des projets de création d'AMP par les populations locales, communication, sensibilisation) - Mise en place d'organes de gouvernance (des comités de gestion constitués des différents acteurs, comité consultatif scientifique et technique, comité d'orientation, etc.) - Mise en place d'arrêtés portant organisation et fonctionnement des comités de gestion - Mise en place de documents de règlement intérieur - Mise en place de PAG dont la mise en œuvre est assurée par les comités de gestion	- Renforcer et mettre en place une meilleure stratégie de communication adaptée aux différentes cibles - Prendre en compte les aspects genre dans la mise en place des organes de gouvernance
3. Renforcer les systèmes de surveillance des AMP.	- Mise en place des commissions de surveillance au niveau de toutes les AMP - Dotation en matériel, roulant nautiques équipement de surveillance pour toutes les AMP - Des sorties de surveillance effectuées dans toutes les AMP	- Renforcer la participation communautaire ; - Améliorer les moyens de surveillance active et passive - Doter les AMP de moyens de surveillance adéquats par rapport aux enjeux actuels du développement (exploitation pétro gazière et minière) - Formaliser les patrouilles combinées dans toutes les AMP. - Elaborer un statut pour les écogardes - Mettre en place un système de motivation pour les surveillants communautaires - Renforcer les équipements de sécurité et de sûreté pour les surveillants (dotations en armes adaptées, gilets de sauvetage, gilets pare-balles) - Généraliser la formation en natation et

Objectifs	Réalisations	Défis / recommandations
		en plongée sous-marine pour tous les agents, - Mise en place d'un système AIS pour la géolocalisation des embarcations
4. Initier des mécanismes de financement durable des AMP.	- Mise en œuvre d'AGR dont 10% à 40% des recettes sont versés dans les caisses des AMP - Mise en place du Fonds d'Appui pour l'Environnement et le Développement dont la conservation de la biodiversité était le principe de base - Elaboration d'un document sur les mécanismes de financement durable des AMP - Etablissement d'un document sur l'autofinancement des AMP - Evaluations des biens et services écosystèmes dans certaines AMP	- Généraliser les AGR dont les bénéfices pourront financer le comité de gestion à hauteur de 10 à 40% - Promouvoir l'écotourisme - Initier un fonds d'appui à la sauvegarde des écosystèmes marins et côtiers (prélevé des assurances au niveau de la CNAAS, des permis de pêches et des grands navires polluants (produits pétroliers) - Mettre en application des mécanismes d'autofinancement des AMP définis ⁴⁷ dans le document - Elaborer des business plans pour l'ensemble des AMP - Doter les AMP de BCI
5. Promouvoir la coopération scientifique et technique, au niveau national, régional et international.	- Mise en place de 2 comités scientifiques (pôle Casamance, pôle delta Sine Saloum-Saint Louis-Thiès) ; - Signature de plusieurs conventions avec des structures de recherche : IUPA, CRODT, IRD, LABEP/AO ; - Adhésion de toutes les AMP au réseau des AMP de l'Afrique de l'Ouest (RAMPAO)	- Formaliser les relations entre les directions et institutions de recherche par le biais de la signature de conventions - Mettre en place un groupe mixte de recherche qui va inclure tous les acteurs (instituts de recherche, personnes ressources et acteurs locaux) - Créer un site dédié à la consultation des données sur les AMP (DAMCP doit se concerter avec l'UGB et l'Université Assane SECK de Ziguinchor, ISFAR (Université Alioune DIOP et l'Université de Thiès) - Inciter les universités et les centres de recherches à prendre en compte les besoins de la DAMCP, de la DPN et de la DPM dans leurs thèmes prioritaires de recherche - Formuler, chaque année des thématiques de recherches avant la rentrée universitaire - Mener une étude sur l'Etat des lieux des fonds marin - Mettre en place l'observatoire pour les AMP

Il apparaît que des résultats importants ont été atteints en matière de création d'AMP. En effet, entre 2014 et 2019, cinq (5) nouvelles AMP ont été créées : Sangomar, Gandoul, Niamone kalounayes, Kasabalantacounda, Technopôle. Les organes de gouvernance des AMP sont mis en place / renforcés pour pratiquement toutes les AMP.

Par ailleurs, des progrès notables ont été réalisés en matière de renforcement de la participation des acteurs dans les processus de création et de gestion des AMP avec :

- le portage des initiatives de création des nouvelles AMP par les populations ;
- la mise en place d'organes de gouvernance (des comités de gestion constitués des différents acteurs, comité consultatif scientifique et technique, comité d'orientation, etc.) ;
- l'élaboration de PAG dont la mise en œuvre est assurée par les comités de gestion.

De même, les systèmes de surveillance des AMP, ont connu des améliorations, notamment avec les patrouilles combinées. Cependant, des efforts restent à faire surtout dans les domaines de la formalisation de l'intervention des communautés, le renforcement des équipements et la mise en place d'un budget pouvant supporter correctement les dépenses liées à la surveillance.

En ce qui concerne les mécanismes de financement durable des AMP, les résultats obtenus, bien qu'étant appréciables, sont en deçà des attentes. Une stratégie plus agressive et un plaidoyer efficace auprès des autorités, sont nécessaires pour combler les insuffisances en matière de financement des AMP du Sénégal.

En ce qui concerne la coopération scientifique et technique, une dynamique encourageante a été enclenchée avec la mise en place de deux (2) comités scientifiques (pôle Casamance, pôle delta Sine Saloum-Saint Louis-Thiès), la signature de plusieurs conventions avec des structures de recherche (IUPA, CRODT, IRD, LABEP/AO) et l'adhésion des AMP du Sénégal au RAMPAN (Réseau des Aires Marines Protégées de l'Afrique de l'Ouest).

Toutefois, des défis à lever demeurent :

- mobiliser des moyens financiers suffisants pour la mise en place et la gestion des AMP ;
- renforcer les moyens humains et techniques de la DAMCP et de la DPN pour accompagner le processus de mise en place des AMP et le fonctionnement de ces dernières ;
- résorber le gap pour atteindre les 10% de zones marines et côtières conservées ;
- renforcer et mettre en place une meilleure stratégie de communication adaptée aux différentes cibles ;
- prendre en compte les aspects genre dans la mise en place des organes de gouvernance ;
- renforcer la participation communautaire à la surveillance ;
- renforcer les équipements de sécurité et de sûreté pour les surveillants (dotations en armes adaptées, gilets de sauvetage, gilets pare-balles) ;

- inciter les universités et les centres de recherches à prendre en compte les besoins de la DAMCP, de la DPN et de la DPM dans leurs thèmes prioritaires de recherche ;
- renforcer la coopération scientifique et technique, au niveau international.

3.2. Axe stratégique 2 : Contribution des AMP à la gestion durable des ressources halieutiques, à la conservation de la biodiversité marine et côtière et à l'amélioration des conditions et moyens d'existence des communautés locales

Dans le cadre de la précédente stratégie nationale pour les AMP, de nombreuses actions ont été menées pour contribuer à l'amélioration de la gestion des ressources halieutiques, de la conservation de la biodiversité marine et côtière et des conditions et moyens d'existence des communautés locales. Les principales réalisations dans ces domaines sont indiquées dans le tableau suivant.

Tableau 4. Réalisations pour l'axe stratégique 2 : Contribution des AMP à la gestion durable des ressources halieutiques, à la conservation de la biodiversité marine et côtière et à l'amélioration des conditions et moyens d'existence des communautés locales

Objectifs	Réalisations	Défis / recommandations
1. Assurer une cohérence entre les initiatives de création et de gestion des AMP, les politiques d'aménagement et de gestion des zones de pêche et les actions visant à développer le tourisme et l'exploitation minière.	- Conservation et gestion des zones de reproduction des ressources halieutiques dans les AMP ; - Redynamisation de la taskforce entre AMP et la pêche ; - Intégration des mesures de conservation durable des ressources halieutiques ; - Promotion de l'écotourisme au niveau des AMP ; - Installation de récifs artificiels en vue de développer un tourisme scientifique ou de vision basée sous la plongée sous-marine autour de ces récifs - Immersion de récifs artificiels dans le but de la conservation et la restauration des écosystèmes marins - Projet de plan sectoriel de prévention et de gestion des risques liés à l'exploitation minière au niveau des aires protégées sous influence marine et côtière - Reboisement dans les AMP - Aménagement de mirador - Ingénierie écologique et solution douce à l'AMP de Ssaint Llouï pour la rétention et création de dunes, - Ostréculture sur guirlande à Palmarin	- La promotion de l'écotourisme dans les AMP, (inscrire les AMP dans le guide du routard, et les sites internet spécialisés, etc.) - Plan sectoriel de prévention et de gestion des risques liés à l'exploitation minière au niveau des aires protégées sous influence marine et côtière (plan POLMAR sectoriel) - Généraliser l'immersion des récifs artificiels dans les AMP - Faire un état des lieux des fonds marins - Améliorer les synergies d'intervention entre les services de la conservation et ceux des pêches et du tourisme - Développer la pêche sportive dans les AMP au bénéfice des populations locales et de l'Etat
2. Contribuer à la	- Mise en place du Fonds d'Appui	Soutenir les AGR :

mise en place de mesures d'incitation et d'accompagnement à la reconversion des acteurs dont les activités sont négativement affectées par la mise en place des AMP.	pour l'Environnement et le Développement ; - Promotions d'activités génératrice de revenus au niveau des toutes les AMP : maraîchage, aviculture, apiculture, écotourisme, ensemencement des vasières etc. - Renforcement de capacité dans le domaine de l'aquaculture et du maraîchage - Ostréiculture sur guirlande à Palmarin	- Financement des AGR. - Renforcer les capacités des acteurs ; - Faciliter l'accès au marché ; - Mettre en place un mécanisme de labellisation et de certification pour les produits provenant des AMP - Formation des acteurs dans la transformation des ressources naturelles - Généraliser l'aquaculture dans les AMP - Créer un fonds consistant de reconversion et d'appui aux acteurs locaux
3. Augmenter de manière durable les bénéfices socio-économiques fournis par les AMP et en assurer le partage juste et équitable aux acteurs concernés	- Promotion d'activités génératrice de revenus au niveau des toutes les AMP : aquaculture, apiculture, écotourisme, etc. - Protection des zones de reproduction et de nourricerie ; - Amélioration des ressources par : - L'ensemencement des vasières ; - L'immersion de récifs artificiels ; - Le respect du repos biologique ; - La surveillance ; - Le suivi bioécologique - Mise en place de clés de répartition des recettes générées par l'exploitation des ressources	Renforcer les évaluations des biens et services écosystémiques afin de quantifier ce qui est exploitable au niveau des AMP et d'avoir sa valeur économique Généraliser l'immersion des récifs artificiels au niveau de toutes les AMP Renforcer la surveillance avec des moyens adaptés Adapter la clef de répartition des revenus générés par l'exploitation en fonction des réalités communautaires

Le premier objectif de l'axe stratégique 2 de la précédente stratégie nationale des AMP était : « Assurer une cohérence entre les initiatives de création et de gestion des AMP, les politiques d'aménagement et de gestion des zones de pêche et les actions visant à développer le tourisme et l'exploitation minière ». Les principales réalisations sont :

- redynamisation de la taskforce entre AMP et la pêche ;
- intégration des mesures de conservation durable des ressources halieutiques ;
- promotion de l'écotourisme au niveau des AMP ;
- projet de plan sectoriel de prévention et de gestion des risques liés à l'exploitation minière au niveau des aires protégées sous influence marine et côtière.

Les résultats obtenus, bien qu'importants, ne sont pas totalement satisfaisants. La mise en place d'une nouvelle culture de travail, favorisant la collaboration

intersectorielle, la mise en synergie et en cohérence des actions dans les zones marines et côtières et surtout l'esprit d'équipe, est indispensable.

Relativement à la mise en place de mesures d'incitation et d'accompagnement à la reconversion des acteurs dont les activités sont négativement affectées par la mise en place des AMP, certaines réalisations méritent d'être mises en exergue. C'est le cas de :

- la mise en place du Fonds d'Appui pour l'Environnement et le Développement Durable ;
- la promotion d'activités génératrice de revenus au niveau des toutes les AMP : maraîchage, aviculture, apiculture, écotourisme, ensemencement des vasières etc. ;
- le renforcement de capacité dans le domaine de l'aquaculture et du maraîchage ;
- l'ostréiculture sur guirlande à Palmarin.

Pour assurer la durabilité des résultats, il est indispensable : 1) de mettre en place de cellules locales d'encadrement des activités génératrices de revenus ; 2) d'étudier les marchés des AGR ; 3) d'analyser les chaînes de valeurs des produits provenant des activités alternatives et de mettre en œuvre les leçons apprises.

En ce qui concerne le troisième objectif de l'axe stratégique 2, qui est : « Augmenter de manière durable les bénéfices socio-économiques fournis par les AMP et en assurer le partage juste et équitable aux acteurs concernés », des réalisations très appréciées par les acteurs ont été enregistrées :

- promotion d'activités génératrice de revenus au niveau des toutes les AMP : aquaculture, apiculture, écotourisme, etc. ;
- protection des zones de reproduction et de nourricerie ;
- mise en place de clés de répartition des recettes générées par l'exploitation des ressources.

Un effort particulier doit être mis dans la recherche de mécanismes de financement durable adaptés au contexte social et économiques du milieu rural.

2.3. Axe stratégique 3 : Développement de la recherche scientifique au service des AMP

La recherche est un élément important dans les processus de création et de gestion des AMP. A ce titre, son intégration dans les processus de collecte des informations et de prise de décisions à travers la fourniture d'avis, est indispensable.

Le tableau ci-dessous montre les réalisations relatives à l'axe 3.

Tableau 5. Réalisations pour l'axe stratégique 3 : Développement de la recherche scientifique au service des AMP

Objectifs	Réalisations	Défis / recommandations
Mettre en place un observatoire des AMP	- Réalisation en cours dans la zone de Guéréo	- Finaliser l'observatoire - Rendre opérationnel l'observatoire des AMP
Faciliter les interventions des institutions d'enseignement et de recherche pour améliorer	- Signature et mise en œuvre de plusieurs conventions avec des structures de recherche : IUPA, CRODT, IRD,	- Financement des activités de recherche ; - Elargir la coopération avec les instituts de recherche afin de prendre

la gestion des AMP	LABEP/AO ? - Mise en place de protocole de recherche participative dans toutes les AMP	en compte plus de thématiques - Renforcer et développer le partenariat avec les structures de recherche qui interviennent dans le domaine des AMP
Intégrer et valoriser les connaissances et savoir-faire locaux dans la création et la gestion des AMP.	Intégration des conventions et chartes locales en matière de gestion des ressources halieutiques ; Réalisation d'une étude sur les savoirs, normes et pratiques endogènes ; Capitalisation des savoirs endogènes au niveau des AMP d'Abéné et de Bamboung : repos biologique, conservation/protection des lieux de culte ; Prise de mesures de protection stricte sur certaines zones de pêche ; Intégration des savoirs endogènes dans l'identification des sites critiques pour les petits pélagiques ; Intégration des savoirs endogènes dans le protocole de suivi bioécologique et de sa mise en œuvre.	Généraliser l'étude sur les savoirs, normes et pratiques endogènes au niveau de toutes les AMP ; Mettre en place un cadre qui promeut le transfert de connaissances et de savoir-faire, de normes et de pratiques endogènes entre les détenteurs et les jeunes

L'objectif 1 de cet axe stratégique, qui était de mettre en place un observatoire des AMP est en cours de réalisation à Guéréo. Il s'agira de le finaliser et de mettre en place des mécanismes permettant d'assurer le financement de son fonctionnement de manière durable.

Des progrès notables ont été réalisés dans la facilitation des interventions des institutions d'enseignement et de recherche pour améliorer la gestion des AMP. Les conventions avec IUPA, CRODT, IRD, LABEP/AO l'attestent. A cela il faut ajouter la mise en place de protocoles de recherche participative dans toutes les AMP. La principale contrainte est de mobiliser suffisamment de fonds pour mener une recherche de qualité dans les AMP.

En ce qui concerne l'objectif relatif à l'intégration et la valorisation des connaissances et savoir-faire locaux dans la création et la gestion des AMP, les conventions locales et l'étude sur les savoirs, normes et pratiques endogènes sont les principaux résultats. Il est nécessaire, dans la nouvelle stratégie d'approfondir les recherches dans ce domaine et de trouver des mécanismes permettant de combiner judicieusement les informations scientifiques et les connaissances et savoir-faire locaux.

Globalement, la stratégie précédente a permis d'importantes réalisations en matière de création et de gestion des AMP, de renforcement des bénéfices socio-économiques tirés par les communautés des AMP et par suite, un plus fort engagement des populations locales.

En matière de collaboration scientifique, une dynamique très favorable a été créée. Il s'agira de la maintenir.

Toutefois, en matière de surveillance participative, de collaboration multisectorielle et de mobilisation de fonds, des améliorations notables sont indispensables.

3. Le cadre juridique et institutionnel des AMP

Le cadre juridique des AMP doit se comprendre comme l'ensemble des éléments de droit applicables à la création et à la gestion des aires marines protégées. Ces éléments sont contenus dans les lois internationales protégeant la biodiversité en général et sont à rechercher dans l'esprit des lois et règlements nationaux et locaux, protégeant le milieu marin au Sénégal étant entendu qu'une loi spécifique réglementant les AMP n'existe pas au Sénégal.

3.1. Les Parcs et les Réserves sous la tutelle de la Direction de Parcs Nationaux

Les parcs nationaux et les réserves qui relèvent de la Direction des Parcs Nationaux du Sénégal, sont sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Ils sont essentiellement régis au niveau national par deux textes de loi à savoir : le Code de la Chasse et de la Protection de la Faune et le Code Forestier. En plus de ces deux textes, ils disposent souvent d'un règlement intérieur. Certaines dispositions des codes de l'Environnement et de l'Eau sont également applicables à la gestion des parcs et des réserves.

Sur le plan international, le Sénégal a ratifié un certain nombre de conventions en rapport avec la gestion des aires protégées dont les plus importants sont :

- Convention d'Alger ou convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, Alger, 1968 ;
- Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats d'oiseaux d'eau (Ramsar, 1971) ;
- Convention de Paris relative à la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (Paris, 1972) ;
- Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES, Washington, 1973) ;
- Convention de Bonn (CMS) sur la conservation des espèces migratrices (Bonn, 1979) ;
- Convention de Berne sur la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Berne, 1979) ;
- Convention d'Abidjan sur la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de l'Afrique de l'ouest et du centre (Abidjan, 1981) ;
- Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (Montego Bay, 1982) ;
- Convention sur la diversité biologique (Rio, 1992) ;
- Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (Rio, 1992).

Selon la loi 96-06 du 22 Mars 1996, portant Code des Collectivités Locales (devenues Collectivités Territoriales), la zone périphérique des Parcs et des réserves appartient à la zone de terroir, placée sous la compétence spécifique du Conseil rural.

Conformément aux orientations définies par l'Etat, les collectivités territoriales peuvent, dans le cadre de leurs compétences, définir des options en matière de gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

L'organe de gestion des parcs et des réserves est constitué du conservateur, qui coordonne l'ensemble des activités qui se déroulent dans l'aire protégée. Il est assisté d'un adjoint, d'un personnel administratif et technique spécialisé (comptable, chauffeurs, techniciens, infirmiers, etc.)

Le conservateur assure le Commandement de l'aire protégée, gère les interfaces entre celle-ci et les zones périphériques, et assure les fonctions de relation publique.

La démarche de gestion des parcs et réserve centrée au début essentiellement sur la protection, a progressivement évolué pour accorder une place importante à une approche participative grâce notamment à la stratégie d'implication des populations riveraines initiée par la Direction des Parcs Nationaux au début des années 90.

3.2. Les Aires Marines Protégées

Le cadre légal régissant la gestion des AMP est relatif au régime juridique du Domaine Public Maritime et au régime juridique de la pêche maritime.

La loi 76-66 du 02 Juillet 1976 portant Code du domaine de l'Etat définit le statut juridique de la zone géographique érigée en AMP en inscrivant dans les composantes du domaine public naturel la mer territoriale (art 5 a), soit 200 miles (370 km) à partir des lignes de base : c'est le domaine maritime, imprescriptible et inaliénable par sa nature. Le code du domaine de l'Etat dispose dans son article 20 alinéa 1 que « Nul ne peut sans autorisation délivrée par l'autorité compétente, occuper ou exploiter une dépendance du domaine public ou l'utiliser dans les limites excédant le droit d'usage qui appartient à tous sur les parties de ce domaine affecté au public ».

La loi n° 2015-18 portant Code de la pêche maritime et son décret d'application (n° 2016-1804) constituent les principaux instruments nationaux en matière de réglementation de la pêche maritime. Le code s'applique à toutes les activités de pêche qui s'exercent dans les eaux maritimes sous juridiction sénégalaise.

En son article 14, le Code de la pêche stipule que l'Etat adopte une approche de gestion intégrée fondée sur l'écosystème, incorporant des objectifs de conservation en vue d'assurer la viabilité des espèces et des habitats critiques pour le renouvellement des ressources halieutiques ou l'accroissement de la productivité halieutique dans les zones de pêche des eaux maritimes sous juridiction sénégalaise.

Il précise, en son article 15 que, les mesures de gestion et de conservation des écosystèmes marins sont prises sur la base d'avis scientifiques et techniques. En cas de besoin, d'autres services de l'Etat sont associés aux processus de création et de mise en œuvre. Les organisations des professionnels du secteur, les communautés de la pêche maritime et, éventuellement d'autres acteurs concernés peuvent être associés aux processus d'élaboration et de mise en œuvre de ces mesures.

Le code de la pêche, en son article 16, donne le pouvoir au Ministre chargé des pêches maritimes de créer des Aires Marines Protégées en ces termes : « aux fins de mettre en œuvre l'approche de gestion intégrée fondée sur l'écosystème, le Ministre chargé de la pêche maritime est habilité à créer des espaces maritimes protégés, des dispositifs de concentration de poissons, des récifs artificiels et tout autre

système pouvant participer à la gestion et à la conservation des écosystèmes marins ».

Les modalités de mise en place et d'organisation de la gestion des espaces maritimes protégés, des dispositifs de concentration de poissons et des Récifs artificiels sont fixées par arrêté du Ministre chargé de la pêche maritime.

Dans la sous-section 2, intitulée « les espaces maritimes protégées », le code définit espaces maritimes protégés de la manière suivante : « Les espaces maritimes protégés sont des zones délimitées géographiquement pour permettre le libre jeu des processus, des services et des fonctions écologiques des habitats et des espèces en vue d'assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques qui s'y trouvent ».

En ce qui concerne le cadre institutionnel, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et le Ministère de la pêche et de l'Économie Maritime sont les principales institutions publiques impliquées dans le processus de création et de gestion des AMP. Les ministères chargés de l'environnement et de la pêche définissent également les grandes orientations du processus sur la base des politiques nationales en matière de conservation de l'environnement et de développement socio-économique. Ils ont également autorité à décider, de l'adoption ou non des mesures préconisées (Sarr, 2005).

L'administration des AMP relève aujourd'hui de la Direction des Aires Marines Communautaires Protégées (DAMCP) créée en 2012 sous la tutelle du ministère de l'environnement. Cette direction est représentée par le Conservateur (autorité administrative) et son équipe appuyée par la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches (DPSP) à travers l'agent du Service Régional des Pêches et de la Surveillance Maritime (SRPSM), membres du Comité de Gestion.

Dans les AMP, pour la définition et la mise en œuvre de règles de gestion concertées, il est mis sur pied deux organes de gestion : l'Assemblée Générale (AG) et le Comité de Gestion (CG) qui agissent sous le contrôle et la direction du Conservateur.

Ces instances appliquent un régime de cogestion qui associe les différentes parties prenantes impliquées dans la création de l'AMP avec l'appui de plusieurs partenaires comme des établissements scientifiques, des organisations internationales et des organisations locales.

L'Assemblée Générale (AG) est l'organe suprême du système de gestion participative des espaces et ressources naturelles de l'AMP. C'est l'instance qui défend les intérêts de l'AMP vis à vis des autorités et des utilisateurs extérieurs, qui réfléchit et décide sur les questions qui dépassent les intérêts propres des populations, incluant ainsi les projets d'investissement communs. Il adopte des politiques qui sauvegardent les intérêts collectifs des parties prenantes et prend des décisions sur des questions non résolues au niveau des autres instances de décision. L'AG se réunit ordinairement une fois par an. Le quorum est constitué par la majorité absolue des membres. Les décisions sont prises, si possible par consensus, et en cas d'impossibilité de l'obtenir, par la majorité des membres présents.

Le Comité de gestion est l'organe exécutif du système et la principale instance de décision de l'AMP. C'est en son sein que sont débattues et « affinées » les questions importantes inhérentes au processus de gestion participative de l'AMP, comme la surveillance, l'application de sanctions... C'est aussi cet organe qui analyse les propositions d'initiatives de développement durable associées au processus de cogestion qui seront soumises à l'AG. Le Comité de Gestion travaille en

collaboration avec tous les acteurs présents dans l'AMP. Il crée les conditions de la démarche intégrée en constituant un lieu d'échange, d'information et de réflexion sur les problématiques de l'AMP et l'évolution de l'environnement marin.

Les compétences du Comité de Gestion sont les suivantes :

- réalisation du zonage participatif de l'AMP ;
- définition des engins de pêche devant être utilisés dans l'AMP ;
- gestion des conflits entre les différents groupes socio-professionnels ;
- élaboration, adoption et application du règlement intérieur consensuel fixant les conditions d'accès aux ressources ;
- responsable de la gestion quotidienne de l'AMP ;
- évaluation de l'efficacité des mesures de gestion proposées ;
- approbation et suivi des contrats de gestion entre les différentes parties prenantes et les services de conservation ;
- élaboration du Plan de Travail Annuel (PTA).

Pour le traitement sectoriel de toutes ces questions, les AMPs s'est dotées de manière consensuelle d'un bureau exécutif et de commissions techniques réparties comme suit : un comité de règlement des conflits, un comité de surveillance et un comité de communication (DAMPC, 2014)⁴⁸.

3.3. Les Zones de Pêches Protégées (ZPP).

L'augmentation continue de l'effort de pêche sur les stocks côtiers sénégalais et la dégradation des habitats marins dont ils dépendent du fait de méthodes de pêche destructives, ont incité l'État sénégalais à développer depuis une dizaine d'années une politique de gestion durable des pêcheries artisanales mettant l'accent sur l'implication des populations locales dans la gestion des ressources et la conservation des habitats. C'est dans ce cadre que la mise en place de Zones de Pêche Protégées (ZPP) a été encouragée pour régénérer les ressources naturelles.

Une Zone de Pêche Protégée est une zone interdite de pêche ou à accès limité ou réglementé, adoptée par les communautés villageoises en conformité avec le Code de la pêche maritime dans le cadre d'un système de cogestion, et faisant l'objet d'accords de cogestion avec les services compétents de l'État.

Elles ont des fonctions similaires aux Aires Marines Protégées, en termes d'objectifs de protection des ressources naturelles marines et de la mise en place participative de systèmes de protection et de gestion durable des ressources marines et côtières. Elles n'ont pas un statut juridique de « parcs nationaux ou réserves » au sens de la législation nationale et ne sont pas sous la tutelle administrative de la DAMCP mais de la Direction des Pêche maritimes. Trois ZPP ont été créées au Sénégal : la ZPP de Hann, la ZPP de Ngaparou et la ZPP de la Petite Côte. La ZPP est une forme de territorialisation des espaces maritimes côtiers représentant ainsi le prolongement du terroir villageois. Cette forme de territorialisation de l'espace maritime pose le problème de la gouvernance territoriale (Leloup *et al.*, 2005)⁴⁹. La territorialisation

⁴⁸ DAMPC, 2014. Plan d'aménagement et de Gestion de l'Aire Marine Protégée de Saint-Louis – Révision 2014-2018, DAMPC / Tropis / Idev, 40 p.

⁴⁹ Leloup F., Moyart L. et Pacqueur B., 2005. La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? Lavoisier « Géographie, économie, société ». 4 Vol. 7, pp 321-332.
<https://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2005-4-page-321.htm>

reste encore un concept assez mouvant, difficile à définir (Pasquier *et al.*, 2007)⁵⁰. Au Sénégal, la vision stratégique qui sous-tend la territorialisation des politiques publiques est d'adapter les orientations nationales et les normes sectorielles aux spécificités des terroirs, afin d'assurer leur développement endogène.

La problématique de la territorialité des espaces halieutiques interpelle la relation entre les communautés de pêcheurs et les espaces dans lesquels ils formulent et réalisent leurs projets de développement. Elle renvoie à des notions d'identité, de gouvernance, de participation, mais surtout à une notion d'intérêt commun. La ZPP comme forme de territorialisation entre dans le cadre de la problématique de la « gouvernance locale » et du « développement territorial » (Lazarev, 2009)⁵¹.

3.4. Les Aires (et Territoires) du Patrimoine Autochtone Communautaire (APAC)

Les APAC sont des zones protégées caractérisées par le lien étroit qui existe entre un peuple autochtone ou une communauté locale spécifique et un territoire, une zone, un ensemble de ressources définies spécifiques, combiné avec une gouvernance locale efficace et la conservation de la nature. L'établissement d'une véritable APAC locale a été une expérience nouvelle au Sénégal. La communauté de Kawawana (en Casamance), a obtenu l'établissement officiel de son APAC, formellement, reconnue par le Conseil Régional et le Gouverneur en Casamance sur la base de la loi 96-06 du 22 Mars 1996, portant Code des Collectivités Locales, modifiée par la Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales (devenues collectivités territoriales).

Au cours des dernières décennies, les APAC ont été connues et reconnues comme éléments essentiels de la conservation de la nature, de modes de vie durables, de l'accomplissement de droits et responsabilités collectifs, ainsi que du bien-être des êtres vivants sur notre planète. Les APAC se basent sur des règles et institutions « adaptées au contexte » compétentes en termes de gestion adaptative et capable de proposer des réponses souples et culturellement appropriées aux changements. L'élaboration d'une nouvelle Stratégie Nationale pour les AMP, doit être une opportunité pour la reconnaissance appropriée, le soutien politique, légale et économique des APAC pour encourager les efforts communautaires de conservation de leurs terroirs et ressources naturelles par des moyens traditionnels (en parfaite cohésion avec les règles décrites par des schémas nationaux de conservation tels dans les aires protégées traditionnelles).

Au-delà des textes et mécanismes décrits plus haut portant sur la création d'aires protégées spécifiques, le cadre juridique des aires marines protégées est à rechercher dans l'esprit d'autres instruments et outils prévus pour la gestion globale ou spécifique des pêcheries sénégalaises. Il s'agit de la convention locale, des plans de gestion ou d'aménagement nationaux ou locaux des pêcheries et de la Stratégie nationale des aires marines protégées.

3.5. La Convention Locale (CL)

La convention locale définit un cadre réglementaire de gestion durable des ressources halieutiques basé sur des principes de participation et de responsabilisation des acteurs. Elle s'appuie notamment sur un diagnostic

⁵⁰ Pasquier (R.), Simoulin (V.), Weisbein (J.), 2007. – La gouvernance territoriale. Pratiques, discours et théories. Droit et Société, vol. 44, Paris, LGDJ, 234 p.

⁵¹ Lazarev G., 2009. Gouvernance territoriale et ses enjeux pour la gestion des ressources naturelles. Des approches novatrices pour lutter contre la désertification et la dégradation des terres et des eaux. Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification, Document Thématique n° 3, 64 p.

participatif (un état des lieux) qui est coordonné par un relai communautaire recruté localement au sein de la population cible. La convention locale repose sur les trois piliers que sont le respect de la réglementation nationale, l'élaboration de règles de gestion consensuelles et les organes d'exécution (pour la mise en œuvre). Les règles de gestion s'appliquent aux domaines suivants :

- une bonne Gestion des ressources halieutiques et de l'environnement marin ;
- la sécurité en mer ;
- les règles relatives à la transformation artisanale de produits halieutiques et au mareyage ;
- la prévention et résolution des conflits.

Le Conseil Local de Pêche Artisanale (CLPA) est l'organe d'élaboration et d'exécution de la convention locale. Il est chargé de suivre et de coordonner la mise en œuvre de la Convention Locale. Il s'appuie sur l'Instance de Coordination et de Conseil (ICC) qui est l'organe de validation des propositions des collèges d'acteurs. L'ICC regroupe les représentants des collèges d'acteurs. Il est présidé par le Préfet / Sous-préfet qui prend un arrêté pour l'approbation de la Convention Locale. Son secrétariat est assuré par le Service des Pêches. Dans l'exécution de sa mission, il peut mettre en place, en cas de besoin, des commissions chargées de questions spécifiques. Il existe aujourd'hui 17 Conventions Locales officielles en train d'être mises en œuvre par les CLPA des Régions de Thiès, Saint-Louis, Ziguinchor, Dakar et de Fatick.

3.6. Les plans de d'aménagement et de gestions des pêcheries

Le Sénégal constitue une zone de transition entre le domaine sahélo-saharien, caractérisé par des côtes sableuses, et le domaine guinéen, au littoral particulièrement riche en mangroves. Ces deux systèmes sont exceptionnellement productifs mais pour des raisons différentes : la zone nord est le siège d'un phénomène d'upwelling côtier saisonnier, tandis que la côte sud est régulièrement enrichie par les apports des estuaires du Saloum à la Casamance en saison des pluies. Cette productivité et la diversité biologique qui en résultent, ont fait du Sénégal un pays à forte tradition halieutique, basée sur l'exploitation de ressources en poissons pélagiques et démersaux et en mollusques, notamment dans les systèmes de mangrove. Avec près de 22.000 pirogues, le Sénégal possède près de la moitié de capacité de pêche artisanale de la sous-région. L'augmentation du nombre d'embarcations de pêche artisanale, qui a doublé en 20 ans, a conduit à la surexploitation de la majeure partie des ressources. La situation a été jugée suffisamment grave à partir du début des années 2000 pour conduire les autorités à mettre en œuvre toute une série de nouvelles mesures de gestion des pêcheries industrielles et surtout artisanales avec l'élaboration des plans d'aménagement et/ou de gestion, y compris la création d'AMP destinées à soutenir la régénération des ressources côtières. Ainsi quatre (4) plans d'aménagement ont été élaborés : crevettes profondes (Decret : 2013-246 du 11 février 2013), poulpes (Decret N° 2016-92 du 19 janvier 2016), crevette côtière et cymbium ainsi que sardinelle et l'ethmalose (Décrets introduits).

Pour appuyer l'État dans cette volonté, six Plans Locaux de Gestion des pêcheries de petits pélagiques dont cinq (5) plans locaux pour les sardinelles dans les zones du Cap vert, de la Petite Côte, de la Grande Côte « Sud », de la Grande Côte « Nord » et Casamance et un (1) plan local pour l'ethmalose au Sine Saloum, ont été mis en place avec l'appui du projet USAID/COMFISH. Le suivi de la mise en œuvre est

assuré au niveau du CLPA par une Unité Restreinte de Mise en œuvre (URM) et au niveau zonal, par une Unité Zonale de Mise en œuvre (UZM).

L'URM a pour mission de planifier et d'évaluer les activités du plan d'action des plans de gestions, d'identifier les contraintes de mise en œuvre, des initiatives de gestion et les besoins en financement des différentes activités. L'UZM a une mission plus réduite. Elle fait des évaluations trimestrielles à l'échelle zonale et utilise l'information scientifique issue des cellules conjointes de collecte de données des autres partenaires pour orienter la mise en œuvre des Plans de Gestion Participatifs. L'une des activités des unités de mise en œuvre consiste à l'identification, à la base, des zones de nurseries, susceptibles d'être érigées en aires protégées, en collaboration avec les comités de gestion des AMP.

4. Diagnostic des AMP

Pour réaliser le diagnostic des AMP, une analyse SWOT a été menée au cours d'un groupe de travail organisé lors de l'atelier de planification de la présente stratégie. Les informations ainsi recueillies ont été enrichies par une recherche documentaire et des entretiens avec des acteurs intervenant dans les aires marines protégées. Les résultats sont résumés dans le tableau suivant.

Tableau 6. Analyse SWOT des AMP

FORCES ▪ Méthode de gestion participative ▪ Existence d'un cadre institutionnel ▪ Volonté politique ▪ Prise de conscience de l'état de la dégradation des ressources marines et côtières ▪ Importance des AMP pour les espèces migratrices (oiseaux, tortues marines, poissons et crevettes) ▪ Appropriation des AMP par les populations ▪ Collaboration entre services techniques ▪ Existence de documents et d'outils de gestion ▪ Existence d'une base de données dans certaines AMP	FAIBLESSES ▪ Insuffisance des moyens financiers et matériels ▪ Absence d'une loi-cadre réglementant la création et la gestion des AMP ▪ Absence de motivation financière pour les surveillants volontaires ▪ Faibles capacités internes de mobilisation de fonds ▪ Matérialisation des limites des AMP déficiente ▪ Inadéquation de la formation des agents (conduite, natation, plongée...) ▪ Insuffisance de la surveillance dans les AMP
OPPORTUNITES ▪ Existence de partenaires techniques et financiers ▪ Existence d'instituts de recherches travaillant sur les AMP ▪ Existence du réseau des aires marines protégées pour l'Afrique de l'Ouest (RAMPAO) ▪ Existence du PRCM ▪ Existence d'initiatives transfrontalières sur les AMP	MENACES ▪ Exploration et exploitation du pétrole et du gaz découvert au Sénégal ▪ Les effets du changement climatique ▪ Augmentation de la pression de pêche à l'extérieur des AMP ▪ Conflits de vocation et d'utilisation des AMP avec d'autres secteurs ▪ Terrorisme ▪ Présence de quai de pêche dans certaines AMP

L'analyse SWOT montre que les AMP présentent de nombreux atouts. Parmi ceux-ci, un certain nombre méritent d'être mis à profit et renforcé dans le cadre de la présente stratégie. Il s'agit de :

- la volonté politique qui peut être utilisée pour amener les autorités à allouer des budgets plus conséquents aux AMP ;
- la prise de conscience de l'état de dégradation des ressources marines et côtières pour renforcer l'engagement des communautés ;
- l'importance des AMP du Sénégal pour les espèces migratrices (oiseaux, tortues marines, poissons et crevettes) pour mobiliser les PTF des pays européens, américains et asiatiques qui partagent avec l'Afrique de l'Ouest ces espèces ;
- l'appropriation des AMP par les populations pour assurer la durabilité et l'efficacité des actions réalisées.

En ce qui concerne les faiblesses, le fait le plus marquant est l'insuffisance des moyens financiers. Des mesures énergiques doivent être identifiées par la stratégie pour résoudre le déficit récurrent de financement. Les problèmes de délimitation des AMP et de surveillance sont également à résoudre par la présente stratégie. L'absence d'une loi-cadre réglementant la création et la gestion des AMP, constitue un vide à combler rapidement.

Les opportunités qu'il faut absolument saisir sont l'existence de PTF et la présence du RAMPAO et du PRCM à Dakar.

Les menaces les plus sérieuses sont l'exploration et exploitation du pétrole et du gaz découvert au Sénégal, les conflits de vocation et d'utilisation des AMP avec d'autres secteurs et le terrorisme. Ces éléments doivent être pris en charge par la stratégie en anticipant sur les risques.

Il faut signaler que cette analyse SWOT a permis de base à l'identification de l'essentiel des éléments du cadre stratégique.

5. Cadre stratégique et opérationnel

L'essentiel des éléments du cadre stratégique et opérationnel a été défini par les acteurs intervenant dans la gestion des AMP lors de l'atelier de planification. Après un diagnostic de la situation actuelle, une vision, des axes stratégiques, des objectifs et des actions à mener ont été identifiés.

5.1. Vision

La vision élaborée de manière participative est la suivante :

Un réseau cohérent d'AMP au Sénégal, écologiquement représentatif, efficacement cogéré, assure la conservation de la biodiversité marine et côtière, la gestion durable des zones de pêche, la valorisation du patrimoine culturel et l'amélioration des moyens et conditions d'existence des communautés.

Six (6) valeurs ont été définies pour accompagner la réalisation de cette vision. Il s'agit de :

- ***Engagement des acteurs***
- ***Professionnalisme***
- ***Transparence***
- ***Durabilité***
- ***Synergie et esprit d'équipe***

- **Equité et Egalité de genre**

5.2. Les axes stratégiques

Des groupes de travail participatifs des acteurs intervenant dans les AMP a permis de définir l'objectif global et les axes stratégiques.

L'objectif global de la stratégie nationale des AMP est de « Contribuer à la conservation de la biodiversité marine et côtière, la gestion durable de la pêche, la valorisation du patrimoine culturel et l'amélioration des moyens et conditions d'existence des communautés grâce à la mise en place et une gestion efficace d'un réseau d'AMP ».

Les axes stratégiques identifiés sont les suivants :

- **Axe stratégique 1.** Création et gestion des AMP ;
- **Axe stratégique 2.** Renforcement des bénéfices socioéconomiques tirés des AMP ;
- **Axe stratégique 3.** Développement de la recherche scientifique et valorisation des savoirs endogènes au service des AMP.

Pour chacun de ces axes stratégiques, des objectifs, des résultats attendus et des actions ont été identifiées.

5.3. Objectifs, résultats attendus et actions

5.3.1. Axe stratégique 1. Création et gestion des AMP

Pour cet axe stratégique, cinq (5) défis majeurs sont à lever. Il s'agit de :

- résorber les gaps en matière de mise en place d'AMP ;
- améliorer l'efficacité de gestion des AMP ;
- assurer une meilleure surveillance des AMP ;
- assurer la cohérence avec les secteurs de la pêche, du tourisme et de l'exploitation minière ;
- mettre en place des mécanismes de financement durable des AMP.

Le tableau suivant synthétise les objectifs, les résultats attendus et les actions de l'axe stratégique 1 qui permettront de faire face à ces défis.

Tableau 7. Objectifs, résultats attendus et actions du domaine de l'axe stratégique 1

LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION
Axe stratégique 1. Création et gestion des AMP	- Au moins 3 nouvelles AMP sont créées avant la fin de la 5^{ème} année - Au moins 80 % des AMP évaluées ont une efficacité de gestion jugée efficace	- Rapports annuels DAMCP et DPN - Rapport des évaluations de l'efficacité des AMP
Objectif spécifique 1.1. Améliorer, encadrer et poursuivre les processus de mise en place des AMP	Au moins 80 % des gaps identifiés en matière de couverture nationale en AMP sont résorbés avant la fin de la 5 ^{ème} année	Rapports annuels DAMCP et DPN
Résultat attendu 1.1.1. Les processus de mise en place des AMP sont analysés et les bonnes pratiques capitalisées Action 1.1.1.1. Analyser les processus de mise en place des AMP, des réserves et parcs marins et côtiers, des ZPP et des APAC au Sénégal et capitaliser les bonnes pratiques Action 1.1.1.2. Analyser les textes juridiques et réglementaires relatifs à la création et à la gestion des AMP, des réserves et parcs marins et côtiers, des ZPP et des APAC Action 1.1.1.3. Promouvoir une loi réglementant la création, l'organisation, le fonctionnement et le financement des AMP, des réserves et parcs marins et côtiers, des ZPP et des APAC Action 1.1.1.4. Réviser et vulgariser l'actuel guide méthodologique pour la création et le fonctionnement des AMP, à la lumière des nouvelles connaissances acquises Action 1.1.1.5. Vulgariser les textes juridiques et réglementaires relatifs à la création et à la gestion des AMP	- Un document analysant les processus de mise en place des AMP, des réserves et parcs marins et côtiers, des ZPP et des APAC au Sénégal est disponible avant la fin de la 2^{ème} année - Une loi réglementant la création, l'organisation, le fonctionnement et le financement des AMP, des réserves et parcs marins et côtiers, des ZPP et des APAC est en vigueur avant la fin de la 3^{ème} année	- document analysant les processus de mise en place des AMP, des réserves et parcs marins et côtiers, des ZPP et des APAC - Journal officiel publiant la loi - Rapport annuel DAMCP et DPN
Résultat attendu 1.1.2. Les gaps en matière de création d'AMP sont identifiés et de nouvelles AMP sont mises en place Action 1.1.2.1. Analyser de manière participative et inclusive les gaps en matière de création d'AMP au Sénégal Action 1.1.2.2. Mobiliser des moyens financiers suffisants pour appuyer les processus de création de nouvelles AMP Action 1.1.2.3. Créer / promouvoir la création d'AMP dans les zones identifiées comme ayant des gaps Action 1.1.2.4. Mener une réflexion pour la création d'AMP en haute mer	- Un document identifiant les gaps en matière de création d'AMP est élaboré avant la fin de la 1^{ère} année - Au moins 3 nouvelles AMP sont créées avant la fin de la 5^{ème} année	- Document identifiant les gaps en matière de création d'AMP - Rapports annuels DAMCP et DPN
Objectif spécifique 1.2. Gérer efficacement les AMP du Sénégal	Au moins 80 % des AMP sont bien gérées avant la fin de la 5 ^{ème} année	- Rapports des évaluations de l'efficacité de gestion

		des AMP - Rapports annuels de la DAMCP et DPN
Résultat attendu 1.2.1. Des mesures et des outils permettant une gestion efficace des AMP sont mises en place Action 1.2.1.1. Mettre en place, équiper et appuyer le fonctionnement de la Cellule de Coordination de la mise en œuvre de la stratégie nationale des AMP Action 1.2.1.2. Recruter suffisamment d'agents pour renforcer les capacités opérationnelles dans les AMP de la DAMCP et de la DPN Action 1.2.1.3. Construire / réfectionner et équiper des bureaux, des laboratoires et des logements pour le conservateur et les agents dans les AMP Action 1.2.1.4. Equiper les AMP en moyens roulants et navigants Action 1.2.1.5. Organiser des formations sur l'approche participative et la cogestion pour tous les acteurs intervenant dans la gestion des AMP Action 1.2.1.6. Appuyer le fonctionnement du Comité Consultatif et Technique de la DAMPC et en promouvoir son instauration pour chaque AMP Action 1.2.1.7. Renforcer les capacités des communautés à participer à la gestion des AMP (formation, équipement, appui organisationnel et financement de leur fonctionnement) Action 1.2.1.8. Créer un réseau des acteurs (Administration, communautés, ONG, associations, secteur privé...) des AMP du Sénégal Action 1.2.1.9. Elaborer et mettre en œuvre un programme de communication, d'information et de sensibilisation Action 1.2.1.10. Appuyer l'élaboration et/ou la mise en œuvre de conventions locales et de règlements intérieurs pour les AMP Action 1.2.1.11. Elaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des AMP Action 1.2.1.12. Elaborer et mettre en œuvre des plans d'adaptation aux effets du changement climatique pour les AMP	Au moins dix (10) des douze (12) actions prévues sont réalisées avec succès	- Rapports annuels DAMCP et DPN
Résultat attendu 1.2.2. Les systèmes de surveillance et de suivi de la mise en œuvre des mesures des PGES impliquant les AMP, sont renforcés Action 1.2.2.1. Mettre en place / renforcer la surveillance participative dans les AMP Action 1.2.2.2. Renforcer les équipements de sécurité et de sûreté pour les surveillants (dotations en armes adaptées) Action 1.2.2.3. Elaborer et mettre en œuvre un	- Au moins 80 % des agents de la DAMCP et de la DPN interviewés affirment qu'il y a une amélioration des conditions de travail en matière de surveillance et de suivi des PGES à la fin des 5 années de mise en œuvre - Les infractions dans les AMP ont diminué d'au moins 70 % à la fin de la 5^{ème} année	- Rapports d'enquêtes - Rapports annuels DAMCP et DPN

programme de matérialisation des limites des AMP, d'acquisition et d'entretien des balises et de surveillance participative Action 1.2.2.4. Etablir des protocoles avec la DPSP, l'ANAM et les FDS (brigade environnement de la gendarmerie, marine nationale pour renforcer la surveillance des AMP Action 1.2.2.5. S'assurer que les mesures des PGES impliquant les AMP sont effectivement mises en œuvre Action 1.2.2.6. Renforcer la collaboration avec la HASSMAR Action 1.2.2.7. Généraliser la formation en natation et en plongée sous-marine pour tous les agents intervenant dans les AMP Action 1.2.2.8. Elaborer et mettre en œuvre un statut motivant pour les écogardes et les membres du comité de gestion Action 1.2.2.9. Mettre en place des AGR au profit des volontaires et les membres du comité de gestion	- Au moins 80 % des PGES concernant les AMP sont suivis avant la fin de la 5^{ème} année	
Résultat attendu 1.2.3. La cohérence entre les initiatives de création et de gestion des AMP, les politiques d'aménagement et de gestion des zones de pêche et les actions visant à développer le tourisme et l'exploitation minière est assurée Action 1.2.3.1. Mettre en place un mécanisme conjoint et participatif de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la création et de la gestion des AMP, regroupant la DAMCP, la DPN, la DPM, la DPSP, le Ministère du Pétrole et des Energies, le Ministère des Mines et de la Géologie, le Ministère du Tourisme, le Ministère des collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement des Territoires, le Ministère des Finances, les ONG nationales et internationales travaillant sur les AMP, les PTF finançant les AMP et le secteur privé (Coalition pour les AMP du Sénégal) Action 1.2.3.2. Créer un mécanisme permettant d'assurer la synergie entre les différents points focaux des conventions pertinentes pour les AMP Action 1.2.3.3. Elaborer et mettre en œuvre un plan sectoriel de prévention et de gestion des risques liés à l'exploitation du gaz et du pétrole Action 1.2.3.4. Elaborer et mettre en œuvre un programme d'immersion de récifs artificiels dans les AMP	Au moins trois (3) des quatre (4) initiatives prévues sont réalisées avec succès avant la fin de la 5^{ème} année	Rapports annuels DAMCP et DPN
Résultat attendu 1.2.4. Des mécanismes de financement durable des AMP sont mis en place Action 1.2.4.1. Appuyer l'élaboration de Business plan pour les AMP Action 1.2.4.2. Former les agents de la DAMCP, de la DPN et de la DPM ainsi que les	Au moins 80 % du budget nécessaire pour la mise en œuvre de la stratégie est disponible avant la fin de la 3^{ème} année	Rapports financiers DAMCP et DPN

communautés sur l'élaboration de projet et la recherche de financement Action 1.2.4.3. Faire un plaidoyer auprès des autorités et des parlementaires pour l'augmentation du budget affecté aux AMP Action 1.2.4.4. Initier un fonds d'appui à la sauvegarde des écosystèmes marins et côtiers (prélevé des assurances au niveau de la CNAAS, des permis de pêches et des grands navires polluants (produits pétroliers) Action 1.2.4.5. Appuyer l'application de mécanismes d'autofinancement des AMP Action 1.2.4.6. Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de financement durable des AMP Action 1.2.4.7. Généraliser les AGR dont les bénéfices peuvent financer le fonctionnement des comités de gestion des AMP Action 1.2.4.8. Créer un partenariat avec les promoteurs touristiques pour promouvoir un écotourisme qui contribue au financement des AMP		
---	--	--

5.3.2. Axe stratégique 2. Renforcement des bénéfices socioéconomiques tirés des AMP

Les défis majeurs auxquels il faut s'attaquer sont :

- mettre en place les conditions préalables permettant d'optimiser les bénéfices socio-économiques tirés des AMP ;
- créer (ou renforcer) des mécanismes de financement durables des AGR adaptés au contexte social et économique ;
- développer des AGR rentables respectueuses de l'environnement.

Le tableau ci-dessous indique l'objectif, les résultats attendus et les actions de l'axe stratégique 2.

Tableau 8. Objectif, résultats attendus et actions du domaine d'action prioritaire 2

Axe stratégique 2. Renforcement des bénéfices socioéconomiques tirés des AMP	80 % des acteurs impliqués dans la gestion des AMP interviewés reconnaissent qu'il y a une augmentation des bénéfices tirés des AMP à la fin de la 5 ^{ème} année.	- Rapport d'enquêtes - Rapports annuels DAMCP et DPN
Objectif 2.1. Mettre en place les conditions préalables pour le renforcement des bénéfices socioéconomiques tirés des AMP	Au moins sept (7) des neuf (9) actions identifiées sont mises en œuvre avec succès avant la fin de la 5 ^{ème} année	Rapports annuels DAMCP et DPN
Résultat attendu 2.1.1. <i>Les mesures d'accompagnement favorisant l'optimisation des bénéfices socioéconomiques tirés des AMP sont mises en place</i> Action 2.1.1.1. Mener l'évaluation des biens et services écosystémiques des AMP pour quantifier ce qui est exploitable et connaître sa valeur économique Action 2.1.1.2. Identifier pour chaque AMP et sa zone périphérique les AGR qui ont le plus de chance d'être rentables et les soutenir Action 2.1.1.3. Organiser des formations sur l'entrepreneuriat et les méthodes permettant d'assurer une prospérité durable Action 2.1.1.4. Mener une étude pour l'identification des patrimoines culturels des AMP et leurs zones périphériques qui peuvent être valorisés Action 2.1.1.5. Organiser des formations pour les acteurs sur la transformation des ressources naturelles et l'hygiène Action 2.1.1.6. Créer au niveau local des cellules d'appui et d'encadrement de la mise en œuvre des AGR, constituées des services techniques et de personnes ressources	Au moins cinq (5) des six (6) mesures d'accompagnement prévues sont réalisées avec succès	- Rapports annuels DAMCP et DPN
Résultat attendu 2.1.2. <i>Des mécanismes durables de financement des AGR sont mis en place</i> Action 2.1.2.1. Mettre en place / renforcer des mutuelles d'épargne et de crédit pour un financement durable des AGR dans les AMP et leurs zones périphériques Action 2.1.2.2. Appuyer la mise en place et le fonctionnement de tontines traditionnelles pour la création d'AGR Action 2.1.2.3. Mettre en place dans des banques des fonds garanties de crédits destinés à la mise en place d'AGR dans les AMP et leurs zones périphériques	- Au moins 15 mutuelles d'épargne et de crédits et de tontines finançant des AGR sont créées et/ou appuyées avant la fin de la 5^{ème} année - Des fonds de garanties de crédits destinés à la mise en place d'AGR dans les AMP et leurs zones périphériques sont en place dans au moins deux (2) réseaux bancaires avant la fin de la 5^{ème} année	- Rapports annuels DAMCP et DPN - Visites de terrain
Objectif 2.2. Promouvoir et appuyer la mise en œuvre d'AGR et la valorisation du patrimoine culturel		
Résultat attendu 2.2.1. <i>Des Actions génératrices de revenus et de valorisation du</i>	Au moins soixante (60) AGR rentables sont mis en place avant la fin de la 5 ^{ème} année	- Rapports d'évaluation des AGR

<i>patrimoine culturel sont promues</i> Action 2.2.1.1. Appuyer dans les AMP et/ou leurs zones périphériques les AGR susceptibles d'être les plus rentables Action 2.2.1.2. Diversifier les AGR dans les AMP et leurs zones périphériques Action 2.2.1.3. Promouvoir un partenariat entre les producteurs des AMP et leurs zones périphériques et les grandes surfaces (Auchan, Carrefour, Utilis, Exclusive...) Action 2.2.1.4. Mettre en place un mécanisme de labellisation et/ou de certification pour les produits provenant des AMP et leurs zones périphériques Action 2.2.1.5. Promouvoir l'artisanat dans les zones périphériques des AMP Action 2.2.1.6. Construire des campements touristiques dans les AMP et/ou dans leurs zones périphériques		Rapports annuels DAMCP et DPN
Résultat attendu 2.2.2. Les AGR qui ont le mieux réussi sont primées et leurs facteurs de succès capitalisés et vulgarisés Action 2.2.2.1. Organiser un prix annuel des trois (3) meilleures AGR dans les AMP et leur périphérie Action 2.2.2.2. Organiser un prix annuel des trois (3) meilleures actions de valorisation du patrimoine culturel dans les AMP et leur périphérie Action 2.2.2.3. Etudier les facteurs de succès des lauréats des prix annuels et les vulgariser	- Une cérémonie de remise des prix prévus est organisée chaque année	Rapports annuels cérémonie de remise de prix

5.3.3. Axe stratégique 3

Les défis majeurs à lever par l'axe stratégique 3 sont :

- établir un partenariat mutuellement bénéfique entre les AMP et les institutions de recherche et de formation ;
- promouvoir une recherche axée sur les besoins des AMP.

Tableau 9. Objectif, résultats attendus et actions de l'axe stratégique 3

Axe stratégique 3. Développement de la recherche scientifique et valorisation des savoirs endogènes au service des AMP	Au moins 80 % des AMP ont un programme de recherche actif (comprenant également les savoirs endogènes) avant la fin de la 5 ^{ème} année	Rapports annuels DAMCP et DPN
Objectif 3.1. Etablir des partenariats scientifiques et techniques, au niveau national, régional et international	Au moins 10 partenariats avec des universités et des institutions de recherche nationales et étrangères sont fonctionnels dans les AMP avant la fin de la 5 ^{ème} année	- Conventions signées - Rapports annuels DAMCP et DPN
Résultat attendu 3.1.1. La coopération scientifique et technique, au niveau national, régional et international est promue Action 3.1.1.1. Formaliser les relations entre la DAMCP, la DPN et les institutions de recherches par le biais de la signature de conventions Action 3.1.1.2. Mettre en place un groupe mixte de recherche qui va inclure tous les acteurs nationaux (instituts de recherche, personnes ressources et acteurs locaux) Action 3.1.1.3. Mettre en place un programme de partenariat avec des universités étrangères pour l'accueil d'agents de la DAMCP, de la DPN et de la DPM pour des formations diplômantes sur les AMP	Au moins 10 conventions sont signées par la DAMCP et la DPN avec des universités et des institutions de recherche nationales et étrangères	- Conventions signées - Rapports annuels DAMCP et DPN
Résultat attendu 3.1.2. Des programmes conjoints de recherche et des mécanismes de partage des informations sont mis en œuvre Action 3.1.2.1. Mettre en place un programme conjoint de suivi de paramètres bioécologiques et physicochimiques des AMP Action 3.1.2.2. Inciter les acteurs (universités, DPN, DAMCP, DPM...) à davantage partager leurs données de recherche afin de développer la conservation de la biodiversité marine et côtière Action 3.1.2.3. Susciter les étudiants, les chercheurs et les universitaires nationaux et étrangers à travailler sur des thématiques de recherche correspondant aux priorités de la DAMCP et la DPN	- Au moins trois (3) programmes conjoints de suivi des AMP sont mis en place avant la fin de la 5 ^{ème} année - Un mécanisme de partage de données et d'information impliquant les universitaires, les chercheurs et les gestionnaires des AMP est fonctionnel avant la fin de la 2 ^{ème} année	- Rapports annuels DAMCP et DPN - Visites de terrain
Objectif 3.2. Intégrer et valoriser les connaissances techniques, scientifiques, endogènes et les savoir-faire locaux dans la création et la gestion des AMP	Un mécanisme d'intégration et de valorisation des connaissances techniques, scientifiques, endogènes et les savoir-faire locaux dans la création et la gestion des AMP, est mis en place avant la fin de la 1 ^{ère} année	Rapports annuels DAMCP et DPN
Résultat attendu 3.2.1. Les connaissances scientifiques et techniques sont intégrées et valorisées dans la création et la gestion des AMP Action 3.2.1.1. Mettre en place et appuyer le fonctionnement d'un observatoire pour les Aires	- Un observatoire pour les Aires Marines Protégées est fonctionnel avant la fin de la 2 ^{ème} année - Les recommandations du CCST et les résultats des	- Rapports annuels DAMCP et DPN - Visites de terrain

<i>Marines Protégées, qui centralise et met en ligne les bases de données et la documentation sur les AMP</i> Action 3.2.1.2. Mettre en place un fonds d'incitation à la recherche sur des sujets relatifs aux AMP et à la conservation de la biodiversité Action 3.2.1.3. Prendre en compte et vulgariser les recommandations du CCST pour une amélioration des processus de création et la gestion des AMP Action 3.2.1.4. Travailler en synergie avec les institutions de recherche, les écoles de formation et les universités pour développer des programmes de recherche sur les questions relatives aux découvertes d'hydrocarbures (pétrole, gaz) et les AMP	recherches sur les AMP sont capitalisés et pris en compte dans la création et gestion des AMP annuellement	
Résultat attendu 3.2.2. Les connaissances et savoirs faire locaux sont intégrés et valorisés dans la création et la gestion des AMP Action 3.2.2.1. Généraliser l'étude sur les savoirs, normes et pratiques endogènes au niveau de toutes les AMP Action 3.2.2.2. Mettre en place un cadre qui promeut le transfert de connaissances, de savoir-faire, de normes et de pratiques endogènes entre les détenteurs et les jeunes Action 3.2.2.3. Appuyer l'intégration des connaissances et des pratiques endogènes en promouvant la conservation des sites naturels sacrés et les APAC	- Au moins 80 % des AMP existant ont réalisé une étude sur les savoirs, normes et pratiques endogènes - Au moins cinq (5) sites sacrés et/ou APAC sont appuyés avant la fin de la 5^{ème} année	- Rapports annuels DAMCP et DPN - Visites de terrain

5.4. Plan d'action opérationnel

Afin de faciliter la mise en œuvre de la stratégie nationale des AMP, un plan d'action opérationnel de cinq (5) ans a été élaboré (**Tableau 10**).

Le plan d'action, indique les actions, les institutions responsables, le chronogramme et le coût des actions.

Tableau 10. Plan d'action opérationnel de la stratégie nationale pour les AMP (2020-2024)

A= Année

Objectif Général

Contribuer à la conservation de la biodiversité marine et côtière, la gestion durable de la pêche, la valorisation du patrimoine culturel et l'amélioration des moyens et conditions d'existence des communautés grâce à la mise en place et une gestion efficace d'un réseau d'AMP

Résultats attendus	Indicateurs	Actions	Responsables	A1	A2	A3	A4	A5	Coût (F CFA)
Axe stratégique 1. Création et gestion des AMP									
Montant = 6 150 000 000 F CFA									
Objectif 1.1. Améliorer, encadrer et poursuivre les processus de mise en place des AMP									
Montant = 470 000 000 F CFA									
Résultat attendu 1.1.1. Les processus de mise en place des AMP sont analysés et les bonnes pratiques capitalisées	- Un document analysant les processus de mise en place des AMP, des réserves et parcs marins et côtiers, des ZPP et des APAC au Sénégal est disponible avant la fin de la 2 ^{ème} année - Une loi réglementant la création, l'organisation, le fonctionnement et le financement des AMP, des réserves et parcs marins et côtiers, des ZPP et des APAC est en vigueur avant la	Action 1.1.1.1. Analyser les processus de mise en place des AMP, des réserves et parcs marins et côtiers, des ZPP et des APAC au Sénégal et capitaliser les bonnes pratiques	DAMCP						20 000 000
		Action 1.1.1.2. Analyser les textes juridiques et réglementaires relatifs à la création et à la gestion des AMP, des réserves et parcs marins et côtiers, des ZPP et des APAC	DAMCP						10 000 000
		Action 1.1.1.3. Promouvoir une loi réglementant la création, l'organisation, le fonctionnement et le financement des AMP, des réserves et parcs marins et côtiers, des ZPP et des APAC	DAMCP, DPN, DPM et Collectivités territoriales						30 000 000
		Action 1.1.1.4. Réviser et vulgariser l'actuel guide méthodologique pour la création et le fonctionnement des AMP, à la lumière des nouvelles connaissances acquises	DAMCP						30 000 000

Résultats attendus	Indicateurs	Actions	Responsables	A1	A2	A3	A4	A5	Coût (F CFA)
	fin de la 3 ^{ème} année	Action 1.1.1.5. Vulgariser les textes juridiques et réglementaires relatifs à la création et à la gestion des AMP	DAMCP, DPN, DPM et Collectivités territoriales						15 000 000
Résultat attendu 1.1.2. Les gaps en matière de création d'AMP sont identifiés et de nouvelles AMP sont mises en place	- Un document identifiant les gaps en matière de création d'AMP est élaboré avant la fin de la 1 ^{ère} année - Au moins 3 nouvelles AMP sont créées avant la fin de la 5 ^{ème} année	Action 1.1.2.1. Analyser de manière participative et inclusive les gaps en matière de création d'AMP au Sénégal	DAMCP						15 000 000
		Action 1.1.2.2. Mobiliser des moyens financiers suffisants pour appuyer les processus de création de nouvelles AMP	DAMCP, DPN, DPM et Collectivités territoriales						20 000 000
		Action 1.1.2.3. Créer / promouvoir la création d'AMP dans les zones identifiées comme ayant des gaps	DAMCP, DPN, DPM et Collectivités territoriales						300 000 000
		Action 1.1.2.4. Mener une réflexion pour la création d'AMP en haute mer	DAMCP et DPM						30 000 000
Objectif 1.2. Gérer efficacement les AMP du Sénégal									
Montant = 6 210 000 000 F CFA									
Résultat attendu 1.2.1. Des mesures et des outils permettant une gestion efficace des AMP sont mises en place	Au moins dix (10) des douze (12) actions prévues sont réalisées avec succès	Action 1.2.1.1. Mettre en place, équiper et appuyer le fonctionnement de la Cellule de Coordination de la mise en œuvre de la stratégie nationale des AMP	DAMCP, DPN et DPM						400 000 000
		Action 1.2.1.2. Recruter suffisamment d'agents pour renforcer les capacités opérationnelles dans les AMP de la DAMCP et de la DPN	DAMCP et DPN						250 000 000
		Action 1.2.1.3. Construire / réfectionner et équiper des bureaux, des laboratoires et des logements pour le conservateur et les agents dans les AMP	DAMCP, DPN, DPM et Collectivités territoriales						600 000 000
		Action 1.2.1.4. Equiper les AMP en moyens	DAMCP et DPN						500 000 000

Résultats attendus	Indicateurs	Actions	Responsables	A1	A2	A3	A4	A5	Coût (F CFA)
		roulants et navigants							
		Action 1.2.1.5. Organiser des formations sur l'approche participative et la cogestion pour tous les acteurs intervenant dans la gestion des AMP	DAMCP et DPN						60 000 000
		Action 1.2.1.6. Appuyer le fonctionnement du Comité Consultatif et Technique de la DAMPC et en promouvoir son instauration pour chaque AMP	DAMCP, DPN et DPM						30 000 000
		Action 1.2.1.7. Renforcer les capacités des communautés à participer à la gestion des AMP (formation, équipement, appui organisationnel et financement de leur fonctionnement)	DAMCP et DPN						75 000 000
		Action 1.2.1.8. Créer un réseau des acteurs (Administration, communautés, ONG, associations, secteur privé...) des AMP du Sénégal	DAMCP et DPN						50 000 000
		Action 1.2.1.9. Elaborer et mettre en œuvre un programme de communication, d'information et de sensibilisation							100 000 000
		Action 1.2.1.10. Appuyer l'élaboration et/ou la mise en œuvre de conventions locales et de règlements intérieurs pour les AMP							100 000 000
		Action 1.2.1.11. Elaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des AMP	DAMCP, DPN et DPM						225 000 000
		Action 1.2.1.12. Elaborer et mettre en œuvre des plans d'adaptation aux effets du changement climatique pour les AMP	DAMCP, DPN, DPM et Collectivités territoriales						225 000 000
Résultat attendu 1.2.2. Les systèmes	- Au moins 80 % des agents de la DAMCP et	Action 1.2.2.1. Mettre en place / renforcer la surveillance participative dans les AMP	DAMCP, DPN et DPM						600 000 000

Résultats attendus	Indicateurs	Actions	Responsables	A1	A2	A3	A4	A5	Coût (F CFA)
de surveillance et de suivi de la mise en œuvre des mesures des PGES impliquant les AMP, sont renforcés	de la DPN interviewés affirment qu'il y a une amélioration des conditions de travail en matière de surveillance et de suivi des PGES à la fin des 5 années de mise en œuvre - Les infractions dans les AMP ont diminué d'au moins 70 % à la fin de la 5 ^{ème} année - Au moins 80 % des PGES concernant les AMP sont suivis avant la fin de la 5 ^{ème} année								
		Action 1.2.2.2. Renforcer les équipements de sécurité et de sûreté pour les surveillants (dotations en armes adaptées)	DAMCP et DPN						300 000 000
		Action 1.2.2.3. Elaborer et mettre en œuvre un programme de matérialisation des limites des AMP, d'acquisition et d'entretien des balises et de surveillance participative	DAMCP, DPN et DPM						500 000 000
		Action 1.2.2.4. Etablir des protocoles avec la DPSP, l'ANAM et les FDS (brigade environnement de la gendarmerie, marine nationale pour renforcer la surveillance des AMP	DAMCP et DPN						100 000 000
		Action 1.2.2.5. S'assurer que les mesures des PGES impliquant les AMP sont effectivement mises en œuvre	DAMCP, DPN, DPM et Collectivités territoriales						25 000 000
		Action 1.2.2.6. Renforcer la collaboration avec la HASSMAR	DAMCP et DPN						10 000 000
		Action 1.2.2.7. Généraliser la formation en natation et en plongée sous-marine pour tous les agents intervenant dans les AMP	DAMCP et DPN						30 000 000
		Action 1.2.2.8. Elaborer et mettre en œuvre un statut motivant pour les écogardes et les membres du comité de gestion	DAMCP, DPN, DPM et Collectivités territoriales						50 000 000
		Action 1.2.2.9. Mettre en place des AGR au profit des volontaires et les membres du comité de gestion	DAMCP, DPN, DPM et Collectivités territoriales						100 000 000
Résultat attendu 1.2.3. La cohérence entre les initiatives de création et de	Au moins trois (3) des quatre (4) initiatives prévues sont réalisées avec succès avant la	Action 1.2.3.1. Mettre en place un mécanisme conjoint et participatif de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la création et de la gestion des AMP, regroupant la DAMCP, la	DAMCP et DPN						100 000 000

Résultats attendus	Indicateurs	Actions	Responsables	A1	A2	A3	A4	A5	Coût (F CFA)
gestion des AMP, les politiques d'aménagement et de gestion des zones de pêche et les actions visant à développer le tourisme et l'exploitation minière est assurée	fin de la 5 ^{ème} année	DPN, la DPM, la DPSP, le Ministère du Pétrole et des Energies, le Ministère des Mines et de la Géologie, le Ministère du Tourisme, le Ministère des collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement des Territoires, le Ministère des Finances, les ONG nationales et internationales travaillant sur les AMP, les PTF finançant les AMP et le secteur privé (Coalition pour les AMP du Sénégal)							
		Action 1.2.3.2. Créer un mécanisme permettant d'assurer la synergie entre les différents points focaux des conventions pertinentes pour les AMP	DAMCP et DPN						20 000 000
		Action 1.2.3.3. Elaborer et mettre en œuvre un plan sectoriel de prévention et de gestion des risques liés à l'exploitation du gaz et du pétrole	DAMCP, DPN, DPM et Collectivités territoriales						300 000 000
		Action 1.2.3.4. Elaborer et mettre en œuvre un programme d'immersion de récifs artificiels dans les AMP	DAMCP, DPN et DPM						500 000 000
Résultat attendu 1.2.4. Des mécanismes de financement durable des AMP sont mis en place	Au moins 80 % du budget nécessaire pour la mise en œuvre de la stratégie est disponible avant la fin de la 3 ^{ème} année	Action 1.2.4.1. Appuyer l'élaboration de Business plan pour les AMP	DAMCP et DPN						100 000 000
		Action 1.2.4.2. Former les agents de la DAMCP, de la DPN et de la DPM ainsi que les communautés sur l'élaboration de projet et la recherche de financement	DAMCP, DPN et DPM						30 000 000
		Action 1.2.4.3. Faire un plaidoyer auprès des autorités et des parlementaires pour l'augmentation du budget affecté aux AMP	DAMCP, DPN et ONG partenaires						25 000 000
		Action 1.2.4.4. Initier un fonds d'appui à la	DAMCP, DPN, ANAM						30 000 000

Résultats attendus	Indicateurs	Actions	Responsables	A1	A2	A3	A4	A5	Coût (F CFA)
		sauvegarde des écosystèmes marins et côtiers (prélevé des assurances au niveau de la CNAAS, des permis de pêches et des grands navires polluants (produits pétroliers)	et DPM						
		Action 1.2.4.5. Appuyer l'application de mécanismes d'autofinancement des AMP	DAMCP et DPN						100 000 000
		Action 1.2.4.6. Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de financement durable des AMP	DAMCP et DPN						50 000 000
		Action 1.2.4.7. Généraliser les AGR dont les bénéficiaires peuvent financer le fonctionnement des comités de gestion des AMP	DAMCP, DPN, DPM et Collectivités territoriales						100 000 000
		Action 1.2.4.8. Créer un partenariat avec les promoteurs touristiques pour promouvoir un écotourisme qui contribue au financement des AMP	DAMCP, DPN et SAPCO						25 000 000
		Action 1.2.4.9. Créer une fondation pour les aires protégées et la biodiversité	DPN, DAMCP et DPM						500 000 000
Axe stratégique 2. Renforcement des bénéfices socioéconomiques tirés des AMP									
Montant = 2 420 000 000 F CFA									
Objectif 2.1. Mettre en place les conditions préalables pour le renforcement des bénéfices socioéconomiques tirés des AMP									
Montant = 930 000 000 F CFA									
Résultat attendu 2.1.1. Les mesures d'accompagnement favorisant l'optimisation des bénéfices socioéconomiques tirés des AMP sont mises en place	Au moins cinq (5) des six (6) mesures d'accompagnement prévues sont réalisées avec succès	Action 2.1.1.1. Mener l'évaluation des biens et services écosystémiques des AMP pour quantifier ce qui est exploitable et connaître sa valeur économique	DAMCP, DPN et DPM						150 000 000
		Action 2.1.1.2. Identifier pour chaque AMP et sa zone périphérique les AGR qui ont le plus de chance d'être rentables et les soutenir	DAMCP, DPN et DPM						50 000 000
		Action 2.1.1.3. Organiser des formations sur l'entrepreneuriat et les méthodes permettant d'assurer une prospérité durable	DAMCP, DPN et DPM						30 000 000

Résultats attendus	Indicateurs	Actions	Responsables	A1	A2	A3	A4	A5	Coût (F CFA)
		Action 2.1.1.4. Mener une étude pour l'identification des patrimoines culturels des AMP et leurs zones périphériques qui peuvent être valorisés	DAMCP, DPN, DPM et Collectivités territoriales						30 000 000
		Action 2.1.1.5. Organiser des formations pour les acteurs sur la transformation des ressources naturelles et l'hygiène	DAMCP, DPN et DPM						60 000 000
		Action 2.1.1.6. Créer au niveau local des cellules d'appui et d'encadrement de la mise en œuvre des AGR, constituées des services techniques et de personnes ressources	DAMCP, DPN, DPM et Collectivités territoriales						60 000 000
Résultat attendu 2.1.2. Des mécanismes durables de financement des AGR sont mis en place	- Au moins 15 mutuelles d'épargnes et de crédits et de tontines finançant des AGR sont créées et/ou appuyées avant la fin de la 5 ^{ème} année - Des fonds de garanties de crédits destinés à la mise en place d'AGR dans les AMP et leurs zones périphériques sont en place dans au moins deux (2) réseaux bancaires avant la fin de la 5 ^{ème} année	Action 2.1.2.1. Mettre en place / renforcer des mutuelles d'épargne et de crédit pour un financement durable des AGR dans les AMP et leurs zones périphériques	DAMCP, DPN et DPM						200 000 000
		Action 2.1.2.2. Appuyer la mise en place et le fonctionnement de tontines traditionnelles pour la création d'AGR	DAMCP, DPN et DPM						50 000 000
		Action 2.1.2.3. Mettre en place dans des banques des fonds de garanties de crédits destinés à la mise en place d'AGR dans les AMP et leurs zones périphériques	DAMCP, DPN et DPM						300 000 000
Objectif 2.2. Promouvoir et appuyer la mise en œuvre d'AGR et la valorisation du patrimoine culturel									
Montant = 1 490 000 000 F CFA									
Résultat attendu 2.2.1. Des Actions génératrices de	Au moins soixante (60) AGR rentables sont mis en place avant la	Action 2.2.1.1. Appuyer dans les AMP et/ou leurs zones périphériques les AGR susceptibles d'être les plus rentables	DAMCP, DPN, DPM et Collectivités territoriales						300 000 000

Résultats attendus	Indicateurs	Actions	Responsables	A1	A2	A3	A4	A5	Coût (F CFA)
revenus et de valorisation du patrimoine culturel sont promues	fin de la 5 ^{ème} année	Action 2.2.1.2. Diversifier les AGR dans les AMP et leurs zones périphériques	DAMCP, DPN, DPM et Collectivités territoriales						150 000 000
		Action 2.2.1.3. Promouvoir un partenariat entre les producteurs des AMP et leurs zones périphériques et les grandes surfaces (Auchan, Carrefour, Utiles, Exclusive...)	DAMCP, DPN, DPM et Collectivités territoriales						30 000 000
		Action 2.2.1.4. Mettre en place un mécanisme de labellisation et/ou de certification pour les produits provenant des AMP et leurs zones périphériques	DAMCP, DPN et DPM						60 000 000
		Action 2.2.1.5. Promouvoir l'artisanat dans les zones périphériques des AMP	DAMCP, DPN et Collectivités territoriales						300 000 000
		Action 2.2.1.6. Construire des campements touristiques dans les AMP et/ou dans leurs zones périphériques	DAMCP, DPN et Collectivités territoriales						500 000 000
Résultat attendu 2.2.2. Les AGR qui ont le mieux réussi sont primées et leurs facteurs de succès capitalisés et vulgarisés	- Une cérémonie de remise des prix prévus est organisée chaque année	Action 2.2.2.1. Organiser un prix annuel des trois (3) meilleures AGR dans les AMP et leur périphérie	DAMCP, DPN, DPM et Collectivités territoriales						50 000 000
		Action 2.2.2.2. Organiser un prix annuel des trois (3) meilleures actions de valorisation du patrimoine culturel dans les AMP et leur périphérie	DAMCP, DPN, DPM et Collectivités territoriales						50 000 000
		Action 2.2.2.3. Etudier les facteurs de succès des lauréats des prix annuels et les vulgariser	DAMCP et DPN						50 000 000
Axe stratégique 3. Développement de la recherche scientifique et valorisation des savoirs endogènes au service des AMP									
Montant = 2 105 000 000 F CFA									
Objectif 3.1. Etablir des partenariats scientifiques et techniques, au niveau national, régional et international									
Montant = 1 175 000 000 F CFA									

Résultats attendus	Indicateurs	Actions	Responsables	A1	A2	A3	A4	A5	Coût (F CFA)
Résultat attendu 3.1.1. La coopération scientifique et technique, au niveau national, régional et international est promue	Au moins 10 conventions sont signées par la DAMCP et la DPN avec des universités et des institutions de recherche nationales et étrangères	Action 3.1.1.1. Formaliser les relations entre la DAMCP, la DPN et les institutions de recherches par le biais de la signature de conventions	DAMCP et DPN						5 000 000
		Action 3.1.1.2. Mettre en place un groupe mixte de recherche qui va inclure tous les acteurs nationaux (instituts de recherche, personnes ressources et acteurs locaux)	DAMCP, DPN, universités, centres de recherche						500 000 000
		Action 3.1.1.3. Mettre en place un programme de partenariat avec des universités étrangères pour l'accueil d'agents de la DAMCP, de la DPN et de la DPM pour des formations diplômantes sur les AMP	DAMCP, DPN et DPM						60 000 000
Résultat attendu 3.1.2. Des programmes conjoints de recherche et des mécanismes de partage d'informations sont mis en œuvre	- Au moins trois (3) programmes conjoints de suivi des AMP sont mis en place avant la fin de la 5 ^{ème} année - Un mécanisme de partage de données et d'information impliquant les universitaires, les chercheurs et les gestionnaires des AMP est fonctionnel avant la fin de la 2 ^{ème} année	Action 3.1.2.1. Mettre en place un programme conjoint de suivi de paramètres bioécologiques et physicochimiques des AMP	DAMCP, DPN, universités, centres de recherche						500 000 000
		Action 3.1.2.2. Inciter les acteurs (universités, DPN, DAMCP, DPM...) à davantage partager leurs données de recherche afin de développer la conservation de la biodiversité marine et côtière	DAMCP, DPN, universités, centres de recherche						60 000 000
		Action 3.1.2.3. Susciter les étudiants, les chercheurs et les universitaires nationaux et étrangers à travailler sur des thématiques de recherche correspondant aux priorités de la DAMCP et la DPN	DAMCP, DPN, universités, centres de recherche						50 000 000
Objectif 3.2. Intégrer et valoriser les connaissances techniques, scientifiques, endogènes et les savoir-faire locaux dans la création et la gestion des AMP									
Montant = 930 000 000 F CFA									
Résultat attendu	- Un observatoire pour	Action 3.2.1.1. Mettre en place et appuyer le	DAMCP, DPN et DPM						300 000 000

Résultats attendus	Indicateurs	Actions	Responsables	A1	A2	A3	A4	A5	Coût (F CFA)
3.2.1. Les connaissances scientifiques techniques sont intégrées et valorisées dans la création et la gestion des AMP	Les Aires Marines Protégées est fonctionnel avant la fin de la 2 ^{ème} année - Les recommandations du CCST et les résultats des recherches sur les AMP sont capitalisés et pris en compte dans la création et gestion des AMP annuellement	<i>fonctionnement d'un observatoire pour les Aires Marines Protégées, qui centralise et met en ligne les bases de données et la documentation sur les AMP</i>							
		Action 3.2.1.2. Mettre en place un fonds d'incitation à la recherche sur des sujets relatifs aux AMP et à la conservation de la biodiversité	DAMCP, DPN et DPM						200 000 000
		Action 3.2.1.3. Prendre en compte et vulgariser les recommandations du CCST pour une amélioration des processus de création et la gestion des AMP	DAMCP, DPN et DPM						10 000 000
		Action 3.2.1.4. Travailler en synergie avec les institutions de recherche, les écoles de formation et les universités pour développer des programmes de recherche sur les questions relatives aux découvertes d'hydrocarbures (pétrole, gaz) et les AMP	DAMCP, DPN, DPM, universités, centres de recherche						300 000 000
Résultat attendu 3.2.2. Les connaissances et savoirs faire locaux sont intégrés et valorisés dans la création et la gestion des AMP	- Au moins 80 % des AMP existant ont réalisé une étude sur les savoirs, normes et pratiques endogènes - Au moins cinq (5) sites sacrés et/ou APAC sont appuyés avant la fin de la 5 ^{ème} année	Action 3.2.2.1. Généraliser l'étude sur les savoirs, normes et pratiques endogènes au niveau de toutes les AMP	DAMCP, DPN et DPM						50 000 000
		Action 3.2.2.2. Mettre en place un cadre qui promeut le transfert de connaissances, de savoir-faire, de normes et de pratiques endogènes entre les détenteurs et les jeunes	DAMCP, DPN et DPM						20 000 000
		Action 3.2.2.3. Appuyer l'intégration des connaissances et des pratiques endogènes en promouvant la conservation des sites naturels sacrés et les APAC	DAMCP, DPN, DPM et Collectivités territoriales						50 000 000
TOTAL (F CFA)									11 205 000 000

Le budget total nécessaire pour la mise en œuvre du Plan d'action opérationnel est évalué à **11 205 000 000 F CFA**.

La méthodologie d'estimation des coûts de la stratégie se base sur la division des actions en activités et l'identification pour chaque activité des tâches et des besoins spécifiques qui vont avec sa mise en œuvre. Chaque élément est alors budgétisé et le total est calculé pour l'action.

Dans un premier temps, la technique utilisée est une estimation analogique, c'est-à-dire une estimation à partir de données historiques et des jugements d'experts : similitude avec un projet précédent sur lequel les informations techniques et financières ont bien été capitalisées. On utilise l'expérience antérieure des projets passés pour obtenir un ordre de grandeur du coût global de chaque fonction élémentaire. La méthode analogique consiste donc à estimer le coût d'une activité à partir d'une comparaison avec une réalisation similaire terminée, dont le coût est connu. La méthode analogique présente un certain nombre d'avantages : elle fournit rapidement et à faible coût des estimations de coût et, en jouant sur les coefficients d'analogie, peut permettre de simuler les coûts en fonction de certains choix de conception.

6. Articulation avec les politiques nationales et les conventions internationales

La présente Stratégie nationale des AMP est élaborée dans un contexte où le PSE II démarre, le PSE Vert est en train de voir le jour et d'importants gisements de gaz et de pétrole sont découverts au Sénégal. Dans sa conception, ces éléments importants de la politique de développement social, économique et environnemental, ont été pris en compte à travers l'anticipation sur les risques éventuels liés à l'exploitation des hydrocarbures, la création d'une dynamique de développement durable dans les AMP et leurs zones périphériques et le « verdissement » de ces aires de conservation.

Par ailleurs, la Stratégie nationale des AMP est en parfaite cohérence avec la Lettre de Politique du secteur de l'environnement et du développement durable⁵². Elle contribue à l'atteinte de l'Objectif Spécifique 1 de cette Lettre de Politique « *Réduire la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles, les effets néfastes du changement climatique et la perte de biodiversité* » et s'inscrit dans le Programme 2. « *Conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées* ».

Ce fort alignement de la stratégie nationale des AMP avec la Lettre de Politique du secteur de l'Environnement et du Développement Durable, va dans le sens de la concrétisation de la volonté politique des autorités sénégalaises de faire de l'environnement une priorité. Cette option forte est attestée par l'affirmation claire dans la Constitution de son importance mais également le discours d'investiture du Président Maky Sall, qui a fortement exprimé sa détermination de faire de l'environnement la 3^{ème} priorité de son action.

La Stratégie nationale des AMP prend également en compte les objectifs de la Lettre de Politique Sectorielle de Développement des Pêches et de l'Aquaculture⁵³, notamment l'objectif spécifique 1 « *Gérer durablement les ressources halieutiques et restaurer les habitats* ».

⁵² MEDD, 2015. Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement Durable. MEDD, 22 p.

⁵³ MPEM, 2015. Lettre de Politique Sectorielle de Développement des Pêches et de l'Aquaculture (LPSP/PA). MPEM /FAO, 47 p.

En outre, le Plan national d'adaptation du secteur de la pêche et de l'aquaculture face au changement climatique horizon 2035⁵⁴ et sa stratégie de mise en œuvre⁵⁵, qui considèrent les AMP comme de puissants outils de renforcement de la résilience des écosystèmes marins et côtiers et une mesure d'adaptation, leur accorde une grande importance.

La Stratégie nationale et le Plan national d'actions pour la biodiversité⁵⁶, préconisent le renforcement et l'extension du réseau d'aires protégées afin d'atteindre l'objectif 11 d'Aichi, en termes de couverture nationale, surtout dans la zone marine et côtière.

La Stratégie nationale des AMP, par la recherche constante dans ces approches et la définition de ses actions, d'un équilibre harmonieux entre l'exploitation et la conservation, l'Homme et la Nature, s'inscrit en droite ligne des principes de la Stratégie Nationale de Développement Durable⁵⁷.

La présente Stratégie veillera également à l'établissement de passerelles avec la politique nationale sur les zones humides.

Au niveau sous régional, la Stratégie nationale pour les AMP du Sénégal s'inscrit dans la dynamique sous-régionale de mise en place d'un réseau représentatif et efficacement géré, initiée par divers réseaux tels que le PRCM, le RAMPAO. Elle intègre l'essentiel des problèmes et priorités identifiés par ces organisations en matière d'AMP.

Au niveau international, la Stratégie nationale des AMP pourra mettre à profit les opportunités, les mesures et les mécanismes d'échange de connaissances offerts par les conventions et traités internationaux. Parmi eux, on peut citer : la Convention sur la diversité biologique de 1992, la Convention des nations unies sur le droit de la Mer de 1982, la Convention de Ramsar de 1971, Convention Africaine d'Alger de 1968 sur les zones humides d'importance internationale, la Convention de Bonn de 1979 sur les espèces migratrices, la Convention de Washington (CITES) de 1973 sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, la Convention de Bernes de 1979 sur la Conservation de la vie sauvage et le milieu naturel de l'Europe, la Convention d'Abidjan de 1981 relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, la Convention de l'UNESCO de 1972 sur la protection du patrimoine mondial naturel et culturel, la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 1992...

7. Les principes directeurs de la stratégie

Pour augmenter les chances de réussite de la mise en œuvre de la stratégie des AMP, un ensemble de principes directeurs guidera son opérationnalisation. Ces principes sont tirés des meilleures pratiques en termes de mise en œuvre de plans d'action, de stratégies, de projets / programmes.

⁵⁴ Diouf P. S., Diop N. et Diop H., 2016. Plan national d'adaptation du secteur de la pêche et de l'aquaculture face au changement climatique horizon 2035. MEDD / MPEM / Projet USAID COMFISH, 143 p.

⁵⁵ Diouf P. S., 2017. Stratégie de mise en œuvre du plan national d'adaptation du secteur de la pêche et de l'aquaculture aux effets du changement climatique. MPEM, 114 p.

⁵⁶ MEDD, 2015. Stratégie nationale et plan national d'actions pour la biodiversité. MEDD, 89 p.

⁵⁷ MEDD, 2015. Stratégie Nationale de Développement Durable 2016-2020. Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 98 p.

Les principes directeurs de la stratégie sont :

1. Une analyse approfondie du contexte social tenant compte de la dimension genre

Il est important d'avoir une connaissance approfondie du contexte social, tenant compte de la dimension genre, pour pouvoir anticiper sur les solutions, qui sur le plan culturel, risquent de poser des problèmes d'adoption par les populations. Il s'agira d'identifier les barrières, les causes de distraction des priorités, les éléments motivants, les personnes et les structures influentes afin de faciliter la mise en œuvre des actions et surtout l'acceptabilité des approches et des produits de la stratégie. L'équipe de mise en œuvre de la stratégie devra être en contact permanent avec les populations et les parties prenantes pour recueillir leurs feedbacks et réajuster au besoin, les approches et méthodes.

2. Identification, amélioration et adoption des meilleures pratiques

Une bonne connaissance des meilleures pratiques en matière de création et de gestion des AMP est capitale pour la réussite de la mise en œuvre de la stratégie. Il s'agira, en consultant la documentation, en utilisant les médias sociaux et en organisant des visites d'échange, **de repérer les meilleures pratiques, de les améliorer** au cours de groupes de travail participatifs et de **les adapter au contexte local**. Il faudra privilégier la diversité des domaines thématiques, des acteurs et les endroits prospectés pour identifier les meilleures pratiques. En effet, établir des passerelles entre des mondes différents est un puissant moyen de trouver des solutions et d'innover.

3. Définition participative des priorités et des défis à lever

L'identification participative des priorités par l'ensemble des acteurs est un des principes fondamentaux de la stratégie. A la suite de la définition des priorités, des défis en relation avec elles seront fixés. Une équipe de « champions » (personnes motivées, dynamiques et compétentes) sera mise en place pour mobiliser les populations et développer des stratégies innovantes capables d'aider à atteindre les objectifs de la stratégie.

4. Recherche de l'engagement des acteurs et des communautés

L'engagement des acteurs, des autorités et des communautés dépend en grande partie de leur **appropriation de la stratégie. Ce qui nécessite une animation et une communication dynamique et proactive**. Un élément important, également, est **d'identifier avec et pour les acteurs et les communautés, des causes à défendre**. Cette cause doit être fédératrice (**Conservation de la biodiversité au service des communautés**), du groupe qui la défend. L'engagement nécessite un état d'esprit positif et un mode de pensée gagnant-gagnant de la part des membres de l'équipe de mise en œuvre de la stratégie et des parties prenantes. **L'engagement nécessite de trouver des faits, des images ou des paroles qui touchent la fibre émotive des acteurs et des communautés**⁵⁸. **Un comité de mobilisation des acteurs sera créé** pour faciliter la mise en œuvre des actions de la stratégie.

5. Utilisation des compétences locales

Pour assurer la durabilité des résultats et des impacts, la stratégie fera intervenir prioritairement les communautés et impliquera les services techniques locaux dans la prise de décision et la mise en œuvre des actions. Le renforcement des capacités

⁵⁸ Kotter J. P., 2012. The Heart of Change. Harvard Business Review Press, Boston, 188 p.

des agents des services techniques et des autres acteurs sera une partie importante de la stratégie afin d'améliorer de manière continue leurs capacités à participer et à contribuer à la mise en œuvre des actions. Le savoir-faire local sera également valorisé.

6. Mise en place d'une culture d'apprentissage constant au sein de l'équipe de mise en œuvre et des parties prenantes

Pour trouver des idées nouvelles et apprendre tout au long du processus de mise en œuvre (learning by doing), la stratégie mettra en place des mécanismes d'apprentissage et s'inspirera des méthodes et des principes issus d'initiatives semblables mais également, de domaines et d'horizons géographiques différents. Cette dernière alternative, selon des études récentes, présente plus de chances à engendrer des innovations et des solutions nouvelles appropriées⁵⁹. Un questionnement constant sur les succès, les échecs et les différents éléments des processus de la stratégie sera mené à travers un suivi régulier et des évaluations des résultats. Ceci, afin de tirer des leçons apprises qui permettront d'améliorer les performances. **La communication, l'éducation et la sensibilisation joueront un rôle important**⁶⁰ dans l'application de ce principe.

7. Une exécution intelligente et stratégique des activités

Il est prouvé que le taux de réussite des initiatives stratégiques est souvent faible, sauf dans les cas où une mise en œuvre intelligente est adoptée. Souvent les organisations croient qu'en travaillant plus dur et en faisant plus de ce qu'elles font habituellement, elles augmentent les chances de réussite des nouvelles initiatives qu'elles entreprennent. Au fil du temps, elles se rendent compte avec déception qu'elles ont raté quelque chose.

En adoptant la démarche suivante⁶¹ les chances de réussite s'accroissent considérablement :

- être focalisé en définissant des **objectifs clairs** ;
- constituer **la meilleure équipe possible** en termes de qualité intrinsèque des membres et de complémentarité des compétences ;
- fixer le cap à suivre en établissant clairement les différentes étapes à franchir et en les communiquant efficacement à l'équipe de mise en œuvre et aux parties prenantes ;
- développer un esprit de gagnant au sein de l'équipe de mise en œuvre et des acteurs. Ceci implique la prise en charge des éléments qui doivent motiver l'équipe et les parties prenantes ;
- réfléchir de manière approfondie sur l'initiative à travers des groupes de travail et des études et adapter les activités et les démarches aux nouvelles connaissances acquises et aux changements du contexte ;
- mobiliser les différentes parties prenantes à travers la prise en compte de leurs avis et de leurs intérêts, mais également en facilitant une concertation régulière ;

⁵⁹ Munshi P., 2009. Making Breakthrough Innovation Happen. New Delhi, Collins Business, 236 p.

⁶⁰ Hesselink F., Goldstein W., Van Kempen P.P., Garnett T. et Dela J., Date de publication non mentionnée. Communication, éducation et sensibilisation du public (CESP). Guide pratique destiné aux points focaux et aux coordonnateurs des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB). CBD, UICN, CEC, Ministère Français des Affaires Etrangères et Européennes, 314 p.

⁶¹ Gilbert X., Büchel B. and Davidson R., 2011. Smarter execution. Seven steps to getting results. Financial Time Prentice Hall, London, 158 p.

- planifier et mettre en œuvre de manière intégrée les activités de renforcement des capacités, d'influence des politiques, de création et de gestion des AMP et de création d'emplois et de richesses ;
- mettre en place un mécanisme efficace de suivi, d'évaluation et de correction des dysfonctionnements.

8. Promotion de la bonne gouvernance

La gouvernance est une notion définie et comprise de manière diverse et parfois contradictoire. La définition adoptée ici fait la synthèse de la définition de la Banque Mondiale, de la Commission Economique, du PNUD, de l'ACDI, de l'OCDE et des ouvrages de référence tels que des dictionnaires et lexiques des sciences économiques, des sciences politiques, de la philosophie, de la géopolitique et des relations internationales⁶².

La gouvernance est l'ensemble des règles et des processus collectifs, formalisés ou non, par lequel les acteurs concernés participent à la décision et à la mise en œuvre des actions publiques. Ces règles et ces processus, comme les décisions qui en découlent, sont le résultat d'une négociation constante entre les multiples acteurs impliqués. Cette négociation, en plus d'orienter les décisions et les actions, facilite le partage de la responsabilité entre l'ensemble des acteurs impliqués, possédant chacun une certaine forme de pouvoir.

La bonne gouvernance comme le reconnaissent plusieurs institutions⁶³ et personnalités influentes⁶⁴, est une des clés les plus importantes de la réussite du développement social, économique et environnemental d'un terroir ou d'un pays.

La stratégie, dans le cadre de la promotion de la bonne gouvernance, s'attellera à assurer⁶⁵ :

- l'efficacité de la gestion des ressources (financières et humaines ainsi que des équipements) ;
- la transparence et le respect de la loi et des règlements ;
- la responsabilisation, la participation et l'engagement des parties prenantes ;
- l'équité par rapport au genre et aux groupes sociaux ;
- la cohérence des actions et des objectifs de la stratégie avec les politiques de gestion des ressources naturelles, de conservation de l'environnement, de lutte contre la pauvreté et de sécurité alimentaire ;
- une vision stratégique⁶⁶ à long terme de la bonne gouvernance et du développement économique, social et environnemental.

9. Le principe de précaution

Le principe de précaution se retrouve dans plusieurs chartes, conventions internationales et lois nationales, mais c'est en 1992, dans la Déclaration de Rio

⁶² Lacroix I. et St-Arnaud P. O., 2012. La gouvernance : tenter une définition. Cahiers de recherche en politique appliquée, Vol. IV, Numéro 3, Automne 2012.

⁶³ FMI, 2014. Le FMI et la bonne gouvernance. Factsheet du FMI, 3 p.

⁶⁴ Kofi Annan, ancien Secrétaire Général de l'ONU a dit : "Good governance is the single most important way to end poverty and support development"

⁶⁵ Diouf P. S. et Diouf T., 2013. Analyse de la gouvernance des ressources marines et côtières de l'écorégion WAMER (Western African Marine Ecoregion). WWF, Présentation, 26 diapositives.

⁶⁶ FIDA, 1999. Conseil d'administration 60^{ème} session. Rome, FIDA, 10 p.

(principe n°15), qu'il a été entériné, à l'issue de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (La Toupie, ND)⁶⁷.

Le contexte actuel de la zone marine et côtière du Sénégal, avec l'émergence de problématiques nouvelles non encore bien maîtrisées, telles que l'exploration et l'exploitation du pétrole et du gaz ainsi que les effets des changements climatiques et des actions anthropiques, justifie amplement l'adoption du principe de précaution lors de la mise en œuvre de la présente stratégie des AMP.

Il est défini par le principe 15 de la Déclaration de Rio en ces termes : « **Pour protéger l'environnement, des mesures de précaution doivent être largement appliquées par les Etats selon leurs capacités. En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement** » (NU, 1992)⁶⁸.

Cette approche a été adoptée pour la pêche dans l'Accord de 1995 sur les stocks de poissons et dans le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable (FAO. 2003)⁶⁹.

10. La durabilité

Bien que la plupart des principes évoqués ci-dessus contribuent à la durabilité des résultats, des dynamiques créées et des impacts de la stratégie, il est important d'avoir un principe d'action spécifique qui lui est dédié. La durabilité est de plus en plus considérée comme une condition nécessaire à l'éradication durable de la pauvreté et au développement⁷⁰. Les aspects cruciaux que la stratégie prendra en compte pour assurer la durabilité sont :

- l'implication et la mobilisation des parties prenantes à toutes les phases de la stratégie ;
- l'appropriation des initiatives par les acteurs ;
- le renforcement des capacités des parties prenantes (formation des ressources humaines, capacités organisationnelles...) ;
- la mise en place de mécanismes de financement durables pour perpétuer les principales activités à la fin de la période de mise en œuvre de la stratégie ;
- une bonne information, sensibilisation et communication ;
- la démonstration des bénéfices tangibles apportés par la stratégie ;
- l'acceptabilité sociale des activités de la stratégie ;
- le respect de la culture, des coutumes et de la croyance des populations ;
- l'équité⁷¹ dans la prise de décision et le partage des bénéfices ;

⁶⁷ La Toupie, ND. Principe de précaution. http://www.toupie.org/Dictionnaire/Principe_precaution.htm

⁶⁸ NU, 1992. Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement principes de gestion des forêts. Sommet Planète Terre. Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement Rio de Janeiro, Brésil 3-14 juin 1992. <https://www.un.org/french/events/rio92/rio-fp.htm>

⁶⁹ FAO, 2003. DIRECTIVES TECHNIQUE POUR UNE PÊCHE RESPONSABLE. AMÉNAGEMENT DES PÊCHES. 2. L'approche écosystémique des pêches. Annexe 2. Principes applicables dans le cadre d'une approche écosystémique de la gestion halieutique. N° 4, Suppl. 2. <http://www.fao.org/3/y4470f0c.htm>

⁷⁰ PNUD, 2015. Consultation thématique du PNUD sur la durabilité environnementale. The World We Want, 2 p.

⁷¹ PNUD, 2011. Rapport mondial sur le développement humain 2011. PNUD, 202 p.

- la prise en compte des bénéfices à long terme et ne pas se focaliser uniquement sur les intérêts immédiats⁷² ;
- la promotion du civisme et de l'écocitoyenneté ;
- l'obtention de l'appui politique des autorités administratives, coutumières et religieuses.

11. Communication interne et externe efficace

La communication jouera un important rôle dans la mise en œuvre de la stratégie. À l'interne, par l'utilisation d'internet, les réunions et le suivi et l'évaluation participative, les informations techniques et financières seront fournies en temps réels à tous les membres de l'équipe de mise en œuvre. Par rapport à la communication externe, les canaux modernes (média sociaux, radio, télé, brochures, téléphones portables, internet...) et traditionnels (causeries, visites, fora, organisation d'événements traditionnels...) de communication seront utilisés pour pouvoir informer, sensibiliser et mobiliser les parties prenantes et les communautés.

8. La gouvernance de la stratégie

8.1. Le cadre de coordination

La gouvernance de la stratégie sera assurée par une cellule de coordination dont le Directeur de la DAMCP sera le coordonnateur. La cellule de coordination aura pour rôles :

- superviser la mise en œuvre et l'actualisation périodique de la stratégie nationale des AMP ;
- approuver les plans de travail et les budgets annuels des aires marines protégées ;
- veiller, dans le cadre du suivi-évaluation de la stratégie nationale, à ce que les activités soient conformes aux orientations et à la politique définie par l'État dans le domaine de la diversité biologique en général et marine et côtière en particulier ;
- assurer la coordination technique et administrative de la stratégie.

La cellule de la coordination sera composée de :

- du directeur de la DAMCP (coordonnateur) ;
- trois (3) agents : 1 de la DAMCP, 1 de la DPN et 1 de la DPM) ;
- un responsable du suivi et évaluation
- deux (2) représentants des présidents comités de gestion des AMP.

La cellule de coordination pourra être renforcée par des consultants et des personnes ressources au besoin. Le conseil scientifique et technique pourra donner des avis scientifiques permettant d'éclairer les décisions à prendre.

Les acteurs de cette stratégie seront :

- les administrations impliquées dans la gestion des AMP ;

⁷²Olivar J.G., 2008. Les facteurs de durabilités et de viabilité du projet. Mémoire de Maîtrise Université de Québec, Rimouski, 2008

- les collectivités territoriales ;
- les universités et institutions de recherche au niveau national et international ;
- les ONG nationales et internationales actives dans La conservation de la biodiversité ;
- les décideurs, chargés de la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement ;
- les communautés et les acteurs concernés ;
- les partenaires techniques et financiers ;
- les médias ;
- le secteur privé.

8.2. Le suivi et l'évaluation de la stratégie

Le suivi-évaluation permettra d'analyser les résultats obtenus, tout au long du processus de mise en œuvre de la stratégie. Il fournira l'opportunité de s'assurer du réalisme des actions identifiées et de les réajuster en cours d'exécution, si l'évolution des indicateurs n'est pas conforme aux prévisions.

Le bon fonctionnement du système de suivi-évaluation nécessite certains préalables que sont :

- avoir une personne responsable du suivi-évaluation, bien formée et expérimentée ;
- renforcer les capacités de toute l'équipe de mise en œuvre de la stratégie en suivi-évaluation pour comprendre les besoins correspondant à la contribution de chacun ;
- réaliser un état de référence/évaluation de la mise en œuvre de la stratégie pour tous les indicateurs.

Ces indicateurs seront suivis sur une base semestrielle.

Le suivi de la mise en œuvre se fera à deux niveaux : au niveau de la gestion globale de la stratégie et au niveau de la mise en œuvre des actions.

En ce qui concerne la gestion globale de la mise en œuvre de la stratégie, les indicateurs qui seront suivis sont : l'efficacité (le taux d'atteinte des indicateurs / sur le taux d'exécution budgétaire), le taux d'atteinte des indicateurs (nombre d'indicateurs atteints/nombre d'indicateurs planifiés), le taux d'exécution financière (montant dépensé/budget planifié).

En ce qui concerne la mise en œuvre technique, le suivi se fera à travers des événements formels (évaluations), mais aussi à travers des méthodes de suivi-évaluation participatives.

La mise en œuvre de la stratégie fera l'objet d'au moins deux évaluations indépendantes qui permettront de suivre les processus et les effets obtenus : une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale quatre mois avant la fin de la période de mise en œuvre. Les autres années des auto-évaluations participatives seront organisées.

Au début de la mise en œuvre de la stratégie, un plan détaillé de suivi évaluation sera élaboré de manière participative.

9. Financement de la stratégie des AMP

Le but est de mobiliser les fonds nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie et d'assurer sa pérennité. Il s'agit d'assurer une levée de fonds de 10 675 000 000 F CFA pour les cinq années ciblées et mettre en place les ressources humaines et les mécanismes permettant de garantir la durabilité des résultats, des impacts et des dynamiques créées.

Les partenaires techniques et financiers potentiels peuvent être classés en cinq catégories :

- les fondations et le Secteur privé ;
- les partenaires techniques et financiers multilatéraux ;
- les partenaires techniques et financiers bilatéraux (agences de coopération) ;
- les organisations internationales et sous régionales ;
- les conventions.

Pour approcher ces donateurs, les promoteurs de la stratégie devront privilégier deux principes essentiels : « la crédibilité » et « l'ouverture ». Autrement dit, les projets proposés doivent être bien élaborés et budgétisés, avec des activités réalistes et en cohérence avec les problématiques prioritaires des PTF. L'existence de la stratégie nationale des AMP est, déjà, un élément qui renforce la crédibilité de l'initiative.

« L'ouverture » consiste à rechercher des fonds auprès de plusieurs donateurs et d'éviter de se focaliser, année après année, sur un nombre très limité de partenaires. La diversité des appuis assure une certaine « résilience budgétaire » et une plus grande facilité à faire face aux changements de situation et d'orientation des PTF (Dia et Meriaux, nd)⁷³.

Une analyse détaillée des partenaires techniques et financiers susceptibles de financer le plan d'action devra être menée.

Les PTF suivants ont été identifiés lors de l'atelier de planification de la stratégie comme étant d'éventuels collaborateurs : l'AFD, le Fond Mondial pour l'environnement, l'ONUDI, l'UNICEF, PNUD, PNUE, FAO, la BAD, la GIZ, l'USAID, la Banque Mondiale, l'AECID, la JICA, l'UE, la Fondation MAVA, la Fondation Ensemble, les compagnies pétrolières...

L'Etat devra jouer un rôle important dans le financement de la mise en œuvre de la stratégie en allouant un budget annuel conséquent. Il sera nécessaire de faire un plaidoyer auprès des autorités gouvernementales et des parlementaires qui votent les budgets.

Le Partenariat Public-Privé devra également être exploité afin d'augmenter les chances d'obtenir les financements nécessaires pour la mise en œuvre de la stratégie. De même, la coopération décentralisée sera également utilisée pour lever des fonds et nouer des partenariats techniques.

⁷³ Dia A. et Meriaux S., nd. Répertoire des bailleurs pour la conservation en Afrique de l'ouest. FIBA, 31 p.

Tout au début de la mise en œuvre, une stratégie de mobilisation de fonds sera élaborée et mise en œuvre.

Bibliographie

- ADG, 2011. La mangrove un écosystème à protéger. Guide pratique à l'usage des Communautés rurales du Delta du Saloum, Sénégal. ADG, 92 p.
- ADUPES et ANSD, 2016. Compte satellite de la pêche maritime. MPEM et MEFP, 48 p.
- Alliez J.L. Contribution au plan directeur des pêches maritimes. CAEE, Mission française de Coopération et d'Action Culturelle, 1998. 56 p.
- Barry M., Bousso T., Dème M., Diouf T., Fontana A., Samb B. et Thiam D., 2003. Le contexte des ressources halieutiques. CRODT, 17 p.
- Belhabib D., Koutob V., Sall A., Vicky W. Y. L. and Pauly D., 2014. Fisheries catch misreporting and its implications. Fisheries Research 151: 1-11.
- CSE et WWF, 2014. Suivi et Évaluation des Écosystèmes de Mangrove au Sénégal. Rapport d'atelier 26-27Juin 2014 Dakar, CSE / WWF, 50 p.
- Cury P. et Roy C., 1991. Pêcheries ouest-africaines : variabilité, instabilité et changement. ORSTOM, 527 p.
- DAMCP, 2013. Stratégie nationale pour les aires marines protégées du Sénégal. MEDD, 56 p.
- DAMPC, 2014. Plan d'aménagement et de Gestion de l'Aire Marine Protégée de Saint-Louis – Révision 2014-2018, DAMPC / Tropis / Idev, 40 p.
- DEEC, 2012. Rapport national sur l'état de l'environnement marin et côtier. DEEC, 70 p.
- Dia A. et Meriaux S., nd. Répertoire des bailleurs pour la conservation en Afrique de l'ouest. FIBA, 31 p.
- Diakhaté M. M., 2014. Etat de la mangrove à Saint-Louis et ses environs.
- Diallo A., 2017. L'argent du pétrole et du gaz au Sénégal. https://www.lesoirdedakar.com/L-argent-du-petrole-et-du-gaz-au-Senegal_a126.html
- Diop M., 2014. Etat des lieux des mesures politiques et juridiques visant à protéger la biodiversité, l'habitat et la qualité de l'eau dans la Zone CCLME : Bilan et perspectives. CCLM, 138 p.
- DIOP N., DIOP H. et DIOUF P. S., 2016. Profil climatique et analyse de la vulnérabilité de la pêche au Sénégal. Préparé par l'équipe de consultants dans le cadre du processus d'élaboration du plan national d'adaptation – pêche face aux changements climatiques horizon 2035. COMFISH, DPM, DEEC, 17 p.
- Diouf P. S. et Diouf T., 2013. Analyse de la gouvernance des ressources marines et côtières de l'écorégion WAMER (Western African Marine Ecoregion). WWF, Présentation, 26 diapositives.

- Diouf P. S., 2014. Les aires marines protégées : un outil de gestion des pêcheries. WWF, 4 p.
- Diouf P. S., 2016. Projet Mangrove et Aires Marines Protégées de la Casamance et du Sine-Saloum. Rapport 3 – Document de projet. DAMCP / COFREPECHE, 48 p.
- Diouf P. S., 2017. Stratégie de mise en œuvre du plan national d'adaptation du secteur de la pêche et de l'aquaculture aux effets du changement climatique. MPEM, 114 p.
- Diouf P. S., 2017. Stratégie de mise en œuvre du plan national d'adaptation du secteur de la pêche et de l'aquaculture aux effets du changement climatique. MPEM, 114 p.
- Diouf P. S., Diop N. et Diop H., 2016. Plan national d'adaptation du secteur de la pêche et de l'aquaculture face au changement climatique horizon 2035. MEDD / MPEM / Projet USAID COMFISH, 143 p.
- Diouf P. S., Sène J. H. B. et Traoré J. M. B., 2019. Détermination des zones d'intérêt biologique, sensibles et vulnérables à l'implantation des infrastructures au Sénégal : cas des sites du bas delta du fleuve Sénégal et du delta du Saloum. RAMPAO, 109 p.
- Diouf P.S., 1996.- Les peuplements de poissons des milieux estuariens de l'Afrique de l'Ouest : l'exemple de l'estuaire hyperhalin du Sine-Saloum. Thèse de Doctorat, Université de Montpellier II, 267 p + annexes. (Cette thèse a également été publiée dans la série Thèses et documents microfichés de l'ORSTOM, sous le numéro 156).
- Domain F, 1977. Carte sédimentologique du plateau continental sénégalais, extension à une partie du plateau continental de la Mauritanie et de la Guinée-Bissau, Note explicative n° 68, ORSTOM, 27 p.
- FAO, 2003. Directives techniques pour une pêche responsable. Aménagement des pêches. 2. L'approche écosystémique des pêches. Annexe 2. Principes applicables dans le cadre d'une approche écosystémique de la gestion halieutique. N° 4, Suppl. 2. <http://www.fao.org/3/y4470f0c.htm>
- FIDA, 1999. Conseil d'administration 60ème session. Rome, FIDA, 10 p.
- FMI, 2014. Le FMI et la bonne gouvernance. Factsheet du FMI, 3 p.
- Gilbert X., Büchel B. and Davidson R., 2011. Smarter execution. Seven steps to getting results. Financial Time Prentice Hall, London, 158 p.
- Hesselink F., Goldstein W., Van Kempen P.P., Garnett T. et Dela J., Date de publication non mentionnée. Communication, éducation et sensibilisation du public (CESP). Guide pratique destiné aux points focaux et aux coordonnateurs des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB). CBD, UICN, CEC, Ministère Français des Affaires Etrangères et Européennes, 314 p.
- Holle Energy, 2017. Energy Sector Analysis Senegal Petroleum & Gas. Netherlands Enterprise Agency Ministry of Foreign Affairs, 63 p.
- ITIE Sénégal, 2016. Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives du Sénégal. ITIE, 201 p.

- Kotter J. P., 2012. *The Heart of Change*. Harvard Business Review Press, Boston, 188 p.
- La Toupie, ND. Principe de précaution. http://www.toupie.org/Dictionnaire/Principe_precaution.htm
- Lacroix I. et St-Arnaud P. O., 2012. La gouvernance : tenter une définition. *Cahiers de recherche en politique appliquée*, Vol. IV, Numéro 3, Automne 2012.
- Lazarev G., 2009. Gouvernance territoriale et ses enjeux pour la gestion des ressources naturelles. Des approches novatrices pour lutter contre la désertification et la dégradation des terres et des eaux. Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification, Document Thématique n° 3, 64 p.
- Leloup F., Moyart L. et Pacqueur B., 2005. La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? Lavoisier « Géographie, économie, société ». 4 Vol. 7, pp 321-332. <https://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2005-4-page-321.htm>
- MAVA, 2016. Stratégie MAVA 2016 – 2022. Programme Afrique de l'Ouest. MAVA, 10 p.
- MEDD, 2015 a. Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement Durable. MEDD, 22 p.
- MEDD, 2015 b. Stratégie Nationale de Développement Durable 2016-2020. Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 98 p.
- MEDD, 2015 b. Stratégie nationale et plan national d'actions pour la biodiversité. MEDD, 89 p.
- Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes, 2013. Conseil Interministériel sur la pêche. MPAM, 40 p.
- MPEM, 2015. Lettre de Politique Sectorielle de Développement des Pêches et de l'Aquaculture (LPSD/PA). MPEM /FAO, 47 p.
- Munshi P., 2009. *Making Breakthrough Innovation Happen*. New Delhi, Collins Business, 236 p.
- Niang N. A, 2008. Dynamique socio-environnementale et gestion des ressources halieutiques des régions côtières du Sénégal : l'exemple de la pêche artisanale. UNESCO/MAB et UCAD, 68 p.
- NU, 1992. Déclaration de rio sur l'environnement et le développement principes de gestion des forêts. Sommet Planète Terre. Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
- Olivar J.G., 2008. Les facteurs de durabilités et de viabilité du projet. Mémoire de Maîtrise Université de Québec, Rimouski, 2008.
- Pasquier (R.), Simoulin (V.), Weisbein (J.), 2007. – La gouvernance territoriale. Pratiques, discours et théories. *Droit et Société*, vol. 44, Paris, LGDJ, 234 p.
- PNUD, 2011. Rapport mondial sur le développement humain 2011. PNUD, 202 p.
- PNUD, 2015. Consultation thématique du PNUD sur la durabilité environnementale. *The World We Want*, 2 p.

- Projet USAID / COMFISH, 2013. Evaluation de l'effort et des captures réalisés hors de la ZEE sénégalaise par la pêche artisanale. Rapport technique final. Projet USAID / COMFISH et CRODT, 51 p.
- RAMPAO, 2015. Aire du Patrimoine Autochtone Communautaire (Kawawana). <http://www.rampao.org/Aire-du-Patrimoine-Autochtone.html?lang=fr>
- REPAO, 2010. Pêche et changements climatiques en Afrique de l'Ouest : Etat des lieux. Enda REPAO, 244 p.
- Rio de Janeiro, Brésil 3-14 juin 1992. <https://www.un.org/french/events/rio92/rio-fp.htm>
- Samb B., ND. Les ressources marines. CRODT, 17 p.
- Sarr A., Faye C. S. et Samba M., 2019. Inventaire des infrastructures susceptibles d'impacter les mangroves et les herbiers marins et cartographie de ces infrastructures au Sénégal. PRISE / Wetlands International, 108 p.
- Thiam M., 1997. La biodiversité marine dans la zone économique exclusive sénégalaise. CRODT, 16 p.
- UICN, 2011. Les Mangroves du Sénégal : Situation actuelle des ressources, leur exploitation et leur conservation. UICN, Rapport final, 66 p.